



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE L'OUEST VOSGIEN

Rapport d'activité 2023

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'OUEST VOSGIEN

2 bis av François de Neufchâteau 88300 NEUFCHÂTEAU

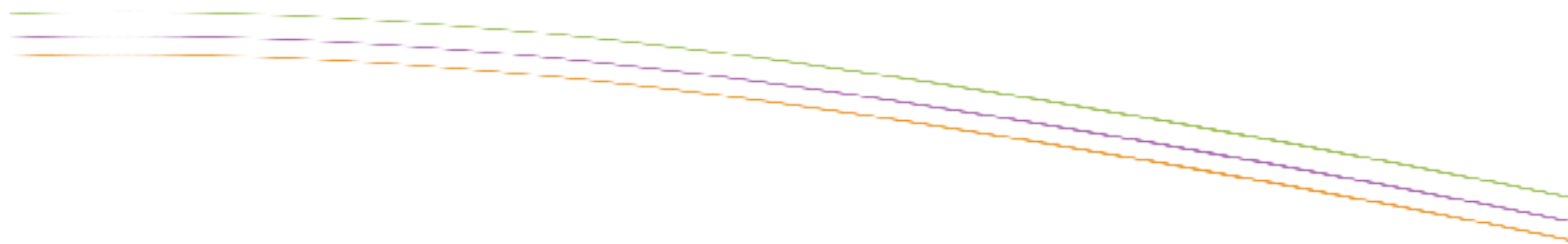
Antenne de Châtenois :

2 rue Sous l'Eglise 88170 CHÂTENOIS

Tél : 03 29 94 08 77

Site web: www.ccov.fr

Établissement Public
de Coopération Intercommunale



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE L'OUEST VOSGIEN

SOMMAIRE

CHAPITRE I : PRESENTATION GENERALE

1.	LES ELUS ET LA VIE INSTITUTIONNELLE.....	6
2.	LES FINANCES.....	11
3.	LES RESSOURCES HUMAINES.....	15
4.	LA COMMUNICATION.....	20

CHAPITRE II : LE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE ET L'ENVIRONNEMENT

1.	LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE.....	24
2.	LE TOURISME ET LE PATRIMOINE.....	32
3.	LES DECHETS MENAGERS	42
4.	L'HABITAT ET L'URBANISME.....	52
5.	LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS-NATURA 2000	62

CHAPITRE III : UNE COMMUNAUTE AU SERVICE DE SES HABITANTS

1.	LA PETITE ENFANCE ET LES AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES.....	74
2.	LES EQUIPEMENTS ET LA POLITIQUE CULTURELLE.....	84
3.	LES EQUIPEMENTS SPORTIFS	128
4.	LES SERVICES ET EQUIPEMENTS SOCIAUX ET SANITAIRES.....	140

CHAPITRE IV: MOBILITÉS	155
------------------------	-----

01

CHAPITRE I : **PRESENTATION GENERALE**

1. LES ELUS ET LA VIE INSTITUTIONNELLE

Présentation des élus



Simon LECLERC – Président
Maire de Neufchâteau –
Vice-Président du Conseil Départemental



**Guy SAUVAGE – Vice-Président
aux finances, casernes et de la mutua-
lisation**
Maire de Châtenois



**Cyril VIDOT- Vice-Président
en charge des déchets ménagers**
Maire de Liffol-le-Grand



**Philippe EMERAUX - Vice-Président au
tourisme et patrimoine**
Maire de Rollainville – Président de
l'Office de Tourisme de l'Ouest des Vosges



Jenny WILLEMIN-Vice-Présidente
au scolaire, à la petite enfance, à la santé et
au social
Maire de Martigny-les-Gerbonvaux



**Patrice NOVIANT -Vice-Président en charge
du développement économique**
Maire de Rainville



**Damien LARGES - Vice-Président en
charge des équipements sportifs et de
la vie associative**
Maire d'Houéville



**Dominique HUMBERT - Vice-Présidente
en charge de la politique culturelle et de
la communication**
Maire d'Autigny-la-tour



**Michel LALLEMAND - Vice-Président en charge
GEMAPI et de la biodiversité**
Maire de Rebeuville



**Jacqueline VIGNOLA- Vice-Présidente en charge
de l'aménagement du territoire, de l'habitat et de
l'urbanisme**
Maire de Removille

Conseillers délégués

Marie-Christine SILVESTRE – Lecture publique
Stéphane PHILIPPE – Mobilité douce
Stéphane LEBLANC - Travaux

Liste des délégués communautaires au 1er janvier 2022

Communes	Délégués titulaires	Délégués suppléants
AOUZE	Gilles CHOIGNOT	Jean-Roger LARRIERE
AROFFE	Agnès FORAY	Patrick CUNIN
ATTIGNEVILLE	Frédéric POIRETTE	Yannick HENRY
AUTIGNY LA TOUR	Dominique HUMBERT	André SIMONET
AUTREVILLE	Jean-Marie BIGEON	Alain FOURNIER
AVRAINVILLE	Joël FRANCAIS	Albin BERNARD
BALLEVILLE	Jean-Luc JEANMAIRE puis Pierre PASSETEMPS	Pierre PASSETEMPS puis Joël TONDON
BARVILLE	Jean-Marie CREVISY	Emilie DEMANGEON
BAZOILLES SUR MEUSE	Bruno ORY	Olivier METZGER
BRECHAINVILLE	Estelle CLERGET	Mickaël RICHLET
CERTILLEUX	Jean-Marie LOUIS	Michel DENNY
CHATENOIS	Guy SAUVAGE	
	Claude COHEN	
	Hélène COLIN	
	Frédéric DEVILLARD	
	Mathilde ROBERT	
CHERMISEY	Francis BAUNIN	Kévin ANDRIEUX
CIRCOURT SUR MOUZON	Rose-Marie BOGARD	Vincent MAIZIERES
CLEREY LA COTE	Chantal GODARD	Maxence SIMONIN
COURCELLES SOUS CHATENOIS	Michel HUMBLLOT	Henri BRUNCHER
COUSSEY	Christophe COIFFIER	
	Lydie JODAR	
DARNEY AUX CHENES	Gérard DUBOIS	David BERGERET
DOLAINCOURT	Elisabeth CHANE	Samuel ROLIN
DOMMARTIN SUR VRAINE	Jean-Marie MARC	Ghislain PARISOT
DOMREMY LA PUCELLE	Véronique THIOT	Pierre VARINOT
FREBECOURT	Yvon HUMBLLOT	Olivier LEGRAND
FREVILLE	Stéphane LEBLANC	Emmanuel LABE
GIRONCOURT SUR VRAINE	Joël BRESSON	
	Gilles HURAUX	
GRAND	Didier POILPRE	Philippe LAFROGNE
GREUX	Aurélien PIERSON	François DIEZ puis Rodolphe MOUGINOT
HARCHECHAMP	Thierry CALIN	Vincent ALBERT
HARMONVILLE	Stéphane PHILIPPE	Laëtitia ALLERON puis Delphine LOUVIOT
HOUEVILLE	Damien LARGES	David MALICK
JAINVILLOTTE	Sandra COMOLLI-GRANDVUILLEMIN	Daniel MUSQUAR
JUBAINVILLE	Lys TULPIN	Francis OUDIN
LA NEUVEVILLE SOUS CHATENOIS	Nadine HENRY	Didier MEDERLE
LANDAVILLE	Christian ALBERTI	Simone CHRETIEN
LEMMECOURT	Laurent GALAND	Gérard THIEBAUT
LIFFOL LE GRAND	Cyril VIDOT	
	Isabelle CARRET GILLET	
	Daniel ROGUE	
	Dominique PERINEL ROUSSEL	
	Gérald AUZEINE	
	Danielle LEBLANC	
LIFFOL LE PETIT	Marie-Christine SYLVESTRE	Philippe CHARLES

01

Présentation Générale

LONGCHAMP SOUS CHATENOIS	Philippe HUREAU	Patricia ADALID
MACONCOURT	Jean-Noël LAPREVOTTE	Philippe CHOIGNOT
MARTIGNY LES GERBONVAUX	Jenny WILLEMIN	Jean-Marc DROUOT
MAXEY SUR MEUSE	Pascal JACQUINET	Michelle THUUS-DUPIRE
MENIL EN XAINTOIS	Didier DRUAUX	Pascal MATHIS
MIDREVAUX	Bernard MARTIN	Bruno DAMERVAL
MONCEL SUR VAIR	Jean-Philippe HOFER	Francis MOUTAUX
MONT LES NEUFCHATEAU	Monique SIMONET puis Marcial TORRAILLE	Lionel BEAUX puis Eddie TOUSSAINT
MORELMAISON	Jean-Jacques MIATTA	Dominique MORLOT
NEUFCHATEAU	Simon LECLERC	
	Muriel ROL	
	Patrice BERARD	
	Martine DEMANGEON	
	Jean-Marie ROCHE	
	Claudine DAMIANI	
	Jean-José DA CUNHA	
	Christiane LE TOURNEUR	
	Allan MARQUES	
	Mireille CHAVAL	
	Jean SIMONIN	
	Marie-Agnès HARMAND	
	Cyprien LEMAIRE	
	Marie-Françoise VALENTIN	
	Dominique SEGURA	
	Grazia PISANO	
	Frédérique SZATKOWSKI	
	Sandrine FARNOCCCHIA	
	Christophe LAURENT	
	Florence LAMAZE	
OLLAINVILLE	Jean-Michel FREBILLOT	Xavier HENRY
PARGNY SOUS MUREAU	Jean-Charles MOUGINOT	Elise TAILLANDIER
PLEUVEZAIN	Denis ROLIN	Philippe HOME
POMPIERRE	Philippe BRISSE	Yvan DORE
PUNEROT	Agathe TISSERON	Cédric HILAIRE
RAINVILLE	Patrice NOVIANT	David MARINNE
REBEUVILLE	Michel LALLEMAND	Patrick BOLLEA
REMOVILLE	Jacqueline VIGNOLA	Jacques DUMONT
ROLLAINVILLE	Philippe EMERAUX	Gilles HOCQUARD
ROUVRES LA CHETIVE	Jean-Claude MARMEUSE	Laurent COLLOT
RUPPES	Jacques BRELLE	Pascal TANNEUR
SAINT MENGE	Jean-Yves VAGNIER	Vincent ROY
SAINT PAUL	Sandra SOMMIER	Lyonnel VIRIOT
SARTES	Jean-Luc ARNAULT	Jérémy LIEBAUT
SERAUMONT	Claude CLEMENT	Denise DIDIER
SIONNE	Jean-Marie TROUSSELARD	Aude BEJIN
SONCOURT	Robert DUVAL	Michel MARCHAL
SOULOSSE SOUS ST ELOPHE	Vincent KINZELIN	

	Jean-Marie MASSON	
TILLEUX	François FAUCHART	Brigitte BOGARD
TRAMPOT	Didier MAGINEL	Roger SCHOINDRE
TRANQUEVILLE GRAUX	Roxane BAPTISTE CAMBRAYE	Pierre-Olivier DURAND
VILLOUXEL	Patrick CHILLON	Cédric RAMUS
VIOCOURT	Hubert GERARD	Bertrand HUMBLLOT
VOUXEY	Grégory BARRET	Mickaël JOUX

Les réunions en 2023 :

- **Bureaux communautaires : 9 réunions**

- Le 16 janvier au Trait d'Union à Neufchâteau
- Le 02 mars au Salon du Jumelage à la Mairie de Neufchâteau
- Le 28 mars au Salon du Jumelage à la Mairie de Neufchâteau
- Le 26 avril au Salon du Jumelage à la Mairie de Neufchâteau
- Le 07 juin au Salon du Jumelage à la Mairie de Neufchâteau
- Le 27 juin au Salon du Jumelage à la Mairie de Neufchâteau
- Le 13 septembre au Salon du Jumelage à la Mairie de Neufchâteau
- Le 10 octobre au Salon du Jumelage à la Mairie de Neufchâteau
- Le 05 décembre au Salon du Jumelage à la Mairie de Neufchâteau

- **Conseils communautaires : 5 réunions**

- Le 16 janvier au Trait d'Union à Neufchâteau
- Le 14 mars au Trait d'Union à Neufchâteau
- Le 12 avril au Trait d'Union à Neufchâteau
- Le 10 mai à La Scène à Châtenois
- Le 05 juillet au Trait d'Union à Neufchâteau
- Le 27 septembre au Trait d'Union à Neufchâteau
- Le 25 octobre au Trait d'Union à Neufchâteau
- Le 19 décembre au Trait d'Union à Neufchâteau

- **Délibérations :**

Lors de ces réunions, 170 délibérations ont été prises.

- **Commissions :**

- Aménagement du territoire, habitat et urbanisme : 3 réunions
- Développement économique : 2 réunions
- Tourisme et patrimoine : 1 réunions
- Déchets ménagers : 3 réunions
- GEMAPI et biodiversité : 3 réunion
- Services à la population : 2 réunions
- Politique culturelle et lecture publique : 5 réunions
- Equipements sportifs et vie associative : 3 réunions
- Finances et casernes : 2 réunions

- **Arrêtés :**

Le Président a pris 261 arrêtés en sus des décisions administratives courantes.

2. LES FINANCES :

La CCOV dispose d'un budget principal et de 3 budgets annexes soumis à TVA (Niémont, Zones d'activité, Mobilité Urbaine).

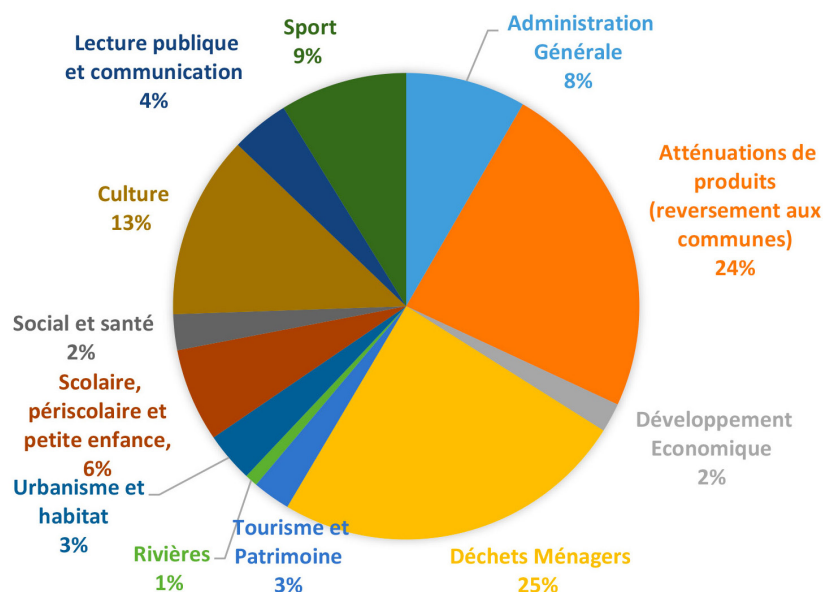
Le budget de fonctionnement (budget principal) en 2023 s'est élevé à 12 108 758,45 € en dépenses (contre 12 349 269,09€ en 2022 soit une baisse de 1,9%). Le montant des recettes s'est élevé quant à lui à 13 825 624,79 € (contre 13 096 395,07€ en 2022 soit une hausse de 5,5%), faisant ainsi apparaître un excédent de 1 716 866€ qui a permis d'abonder un budget d'investissement qui s'est lui élevé à 7 944 318€.

Le budget principal :

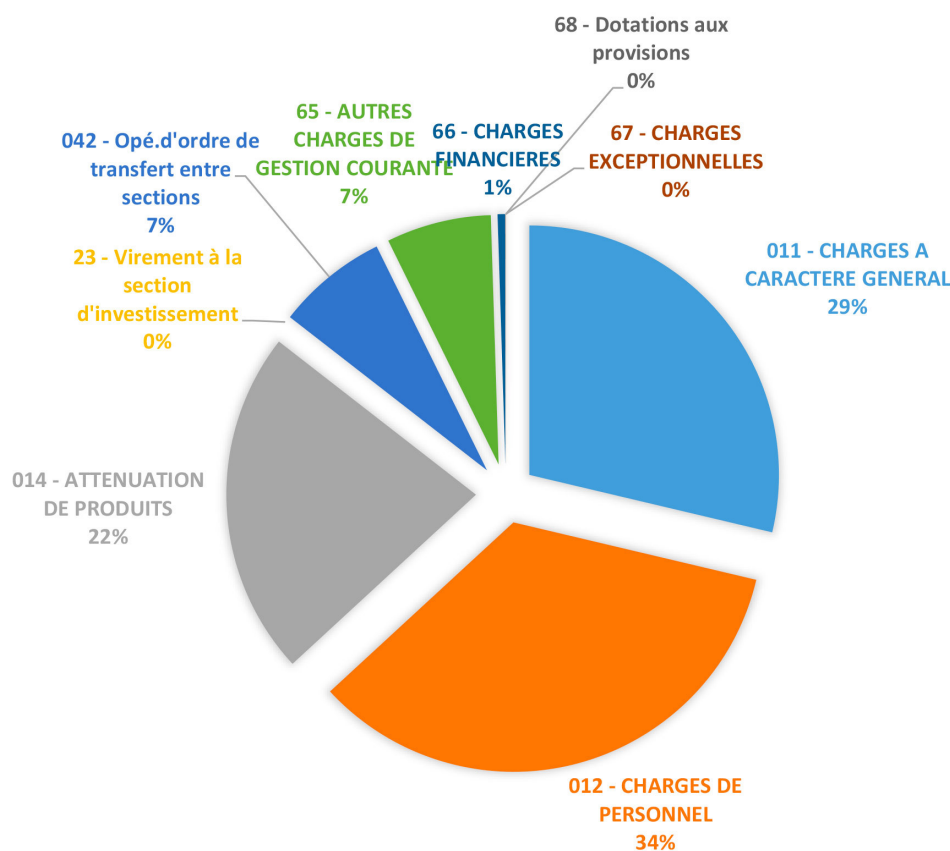
L'affectation des dépenses :

Le principal poste de dépenses de la CCOV reste la gestion et le traitement des ordures ménagères et les versements aux communes (atténuations de produits). Il faut noter que les charges de l'administration générale ne représentent que 8% des charges de fonctionnement. Par ailleurs, les dépenses en matière de développement économique sont essentiellement retracées dans le budget annexe des zones d'activité.

BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2023 :12 108 000€



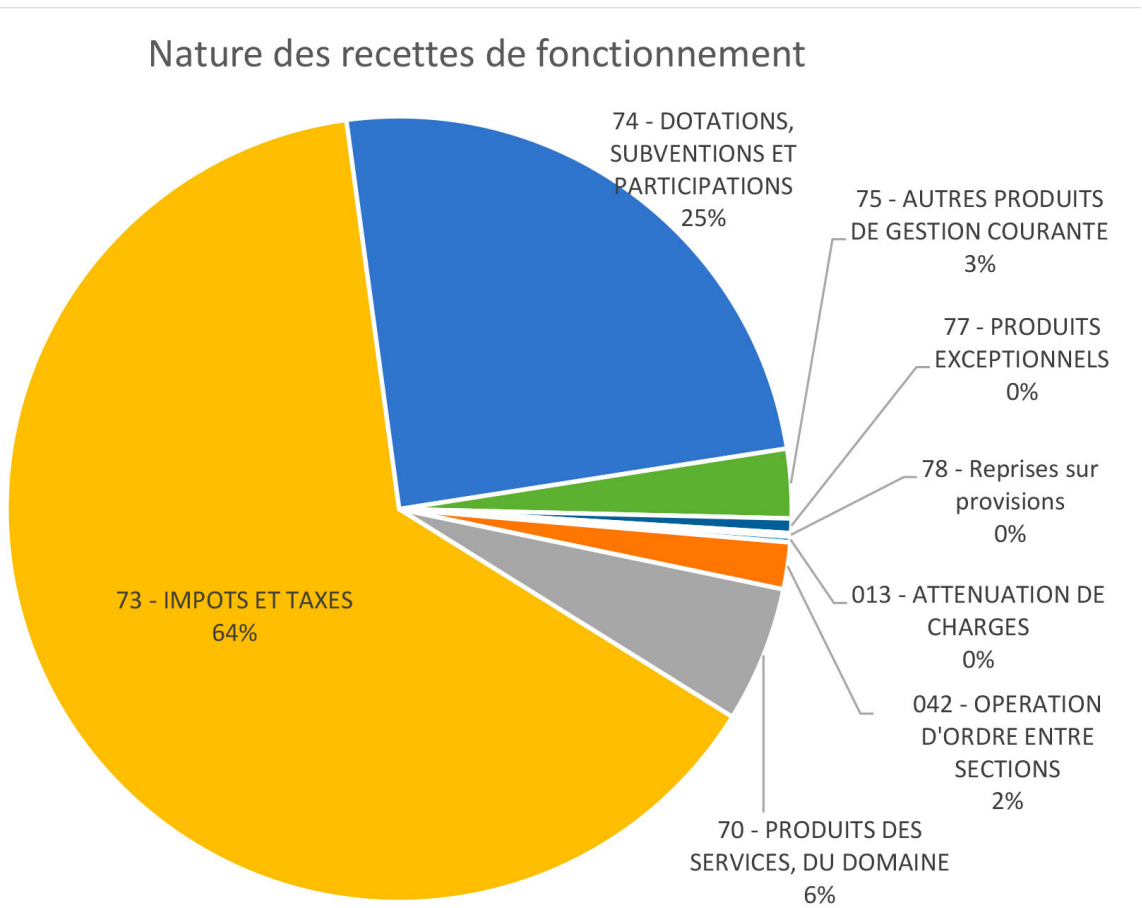
La nature des dépenses de fonctionnement :



Les dépenses de la CCOV (budget général) par nature sont composées essentiellement des charges de personnel, des charges à caractère général (prestations de services, achats, consommations d'énergie etc...) puis des atténuations de produits (versements aux communes notamment). Les charges financières (intérêts des emprunts) moins de 1% du total.

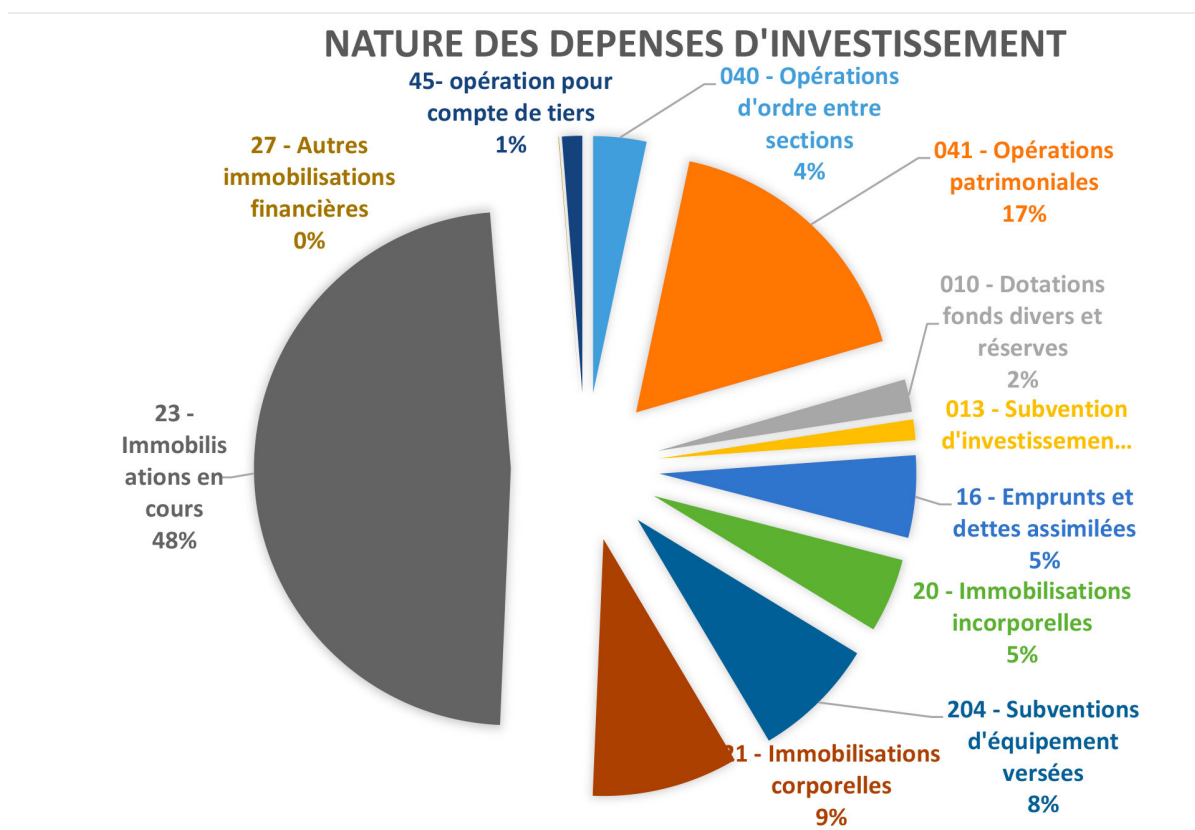
Les ressources

Les recettes sont composées à 64% des impôts et taxes dont : les taxes foncières, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, et les nouvelles taxes issues de la taxe professionnelle, à savoir la cotisation foncière des entreprises, la cotisation à la valeur ajoutée des entreprises, l'impôt forfaitaire des entreprises de réseau, la taxe sur les surfaces commerciales. A noter en 2023, le remplacement de la taxe foncière et de la CVAE par une part de la TVA nationale. Viennent ensuite les dotations et subventions, dont la dotation globale de fonctionnement, versées par l'Etat et les aides organismes partenaires (Conseil Général, Conseil Régional, Caisse d'Allocations familiales, Eco-emballage, Agence Nationale de l'Habitat...). Le produit des services versé par les usagers des services publics compte 6% du total des recettes.



L'investissement du budget principal

Les dépenses d'investissement se sont élevées en 2023 à 7 944 318,41 € (2 594 980,82€ en 2022) dont 48% d'immobilisations en cours, 9% d'immobilisations corporelles et seulement 5% pour le remboursement de la dette.



Un endettement maîtrisé

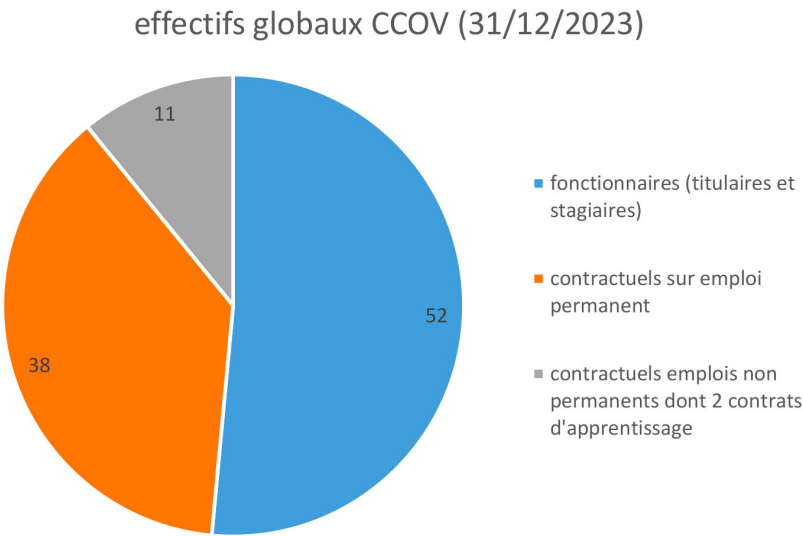
Au 31 décembre 2023, la CCOV avait une dette cumulée sur le budget principal de 3 272 068,01€ (contre 3 335 415,93€ en 2022). Compte tenu de notre excédent de la section de fonctionnement, la CCOV pourrait rembourser cette dette en seulement 1,43 années alors que le seuil d’alerte pour les collectivités est autour de 8 années.

3. LES RESSOURCES HUMAINES :

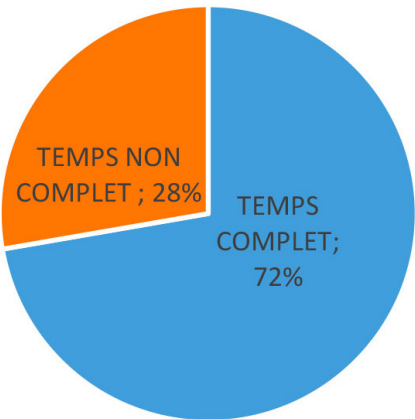
La collectivité comptait au 31/12/2023, 101 agents répartis sur les différents services.

Effectifs globaux présents en position d’activité au 31/12/2023

Effectifs globaux en position d'activité	
fonctionnaires (titulaires et stagiaires)	58
contractuels sur emploi permanent	32
contractuels emplois non permanents	6

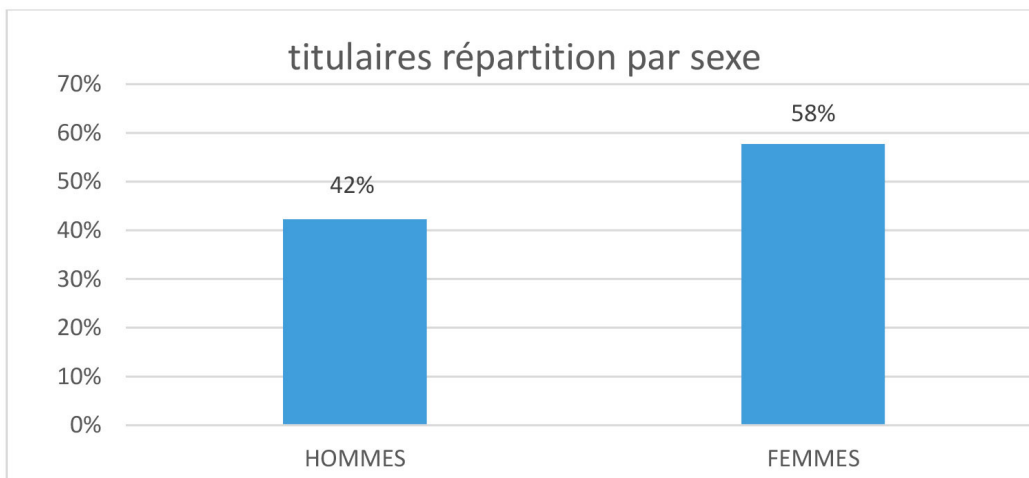


- Répartition par modalité d’exercice du temps de travail :

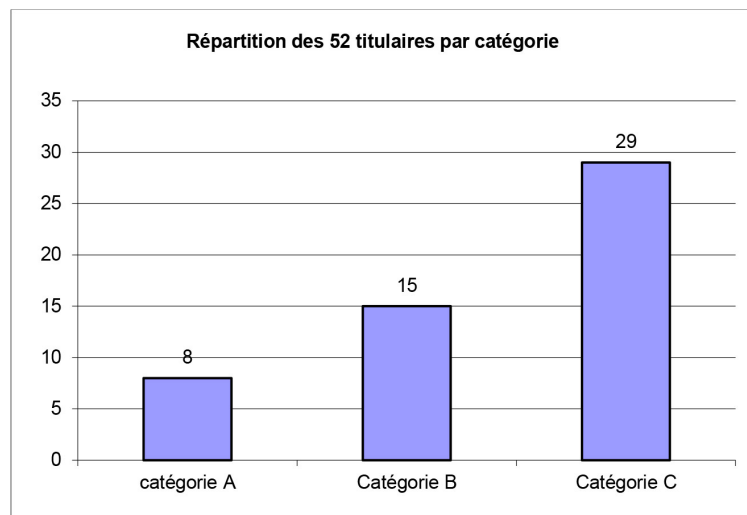


A. LES AGENTS TITULAIRES DE LA FONCTION PUBLIQUE

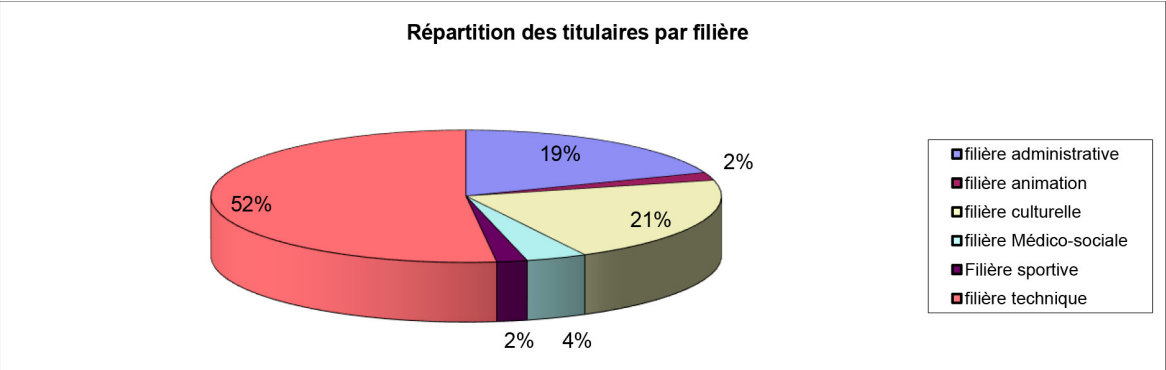
- Répartition des agents titulaires par sexe



- Répartition des agents titulaires par cadre d'emploi:

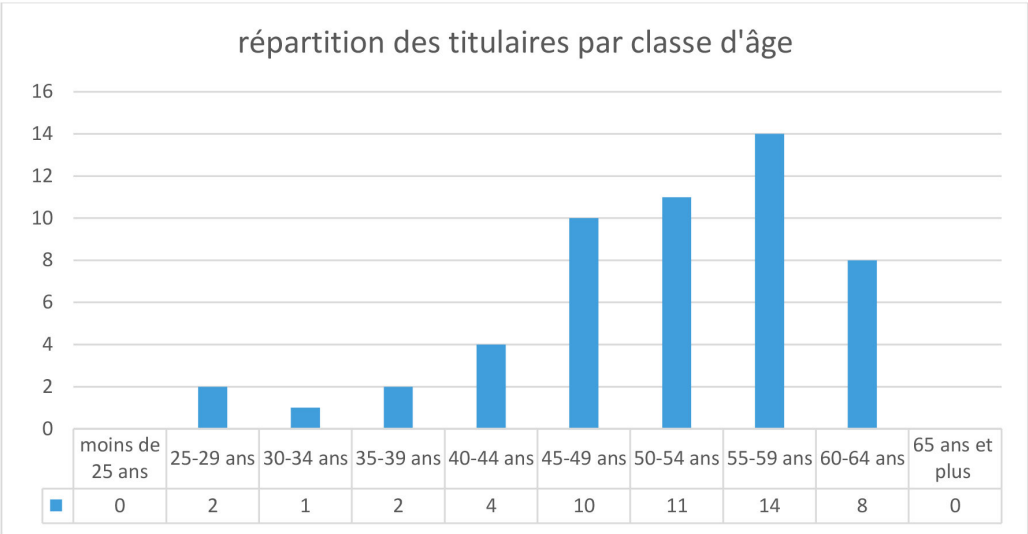


• Répartition des agents titulaires par filières:



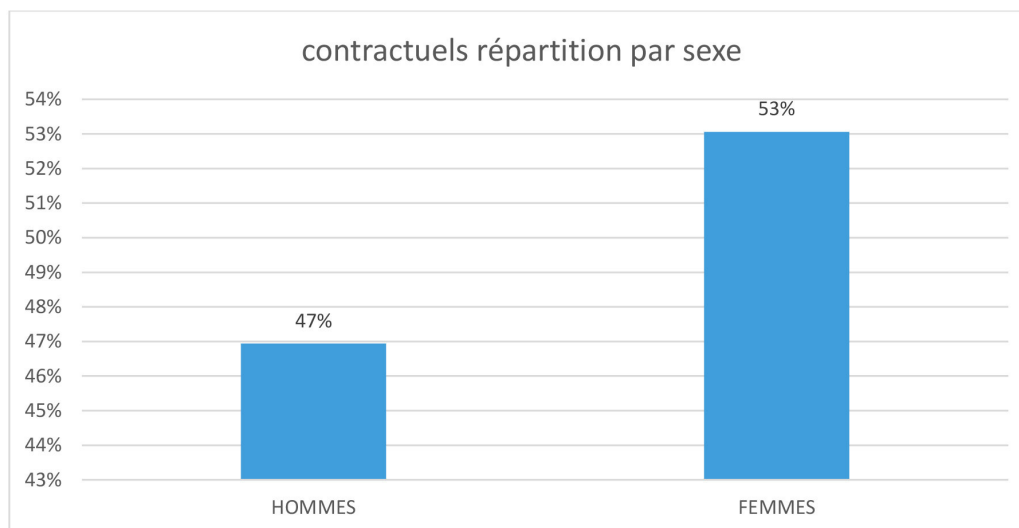
• Répartition des agents titulaires par classes d'âge :

L'âge moyen des titulaires est de 51ans.

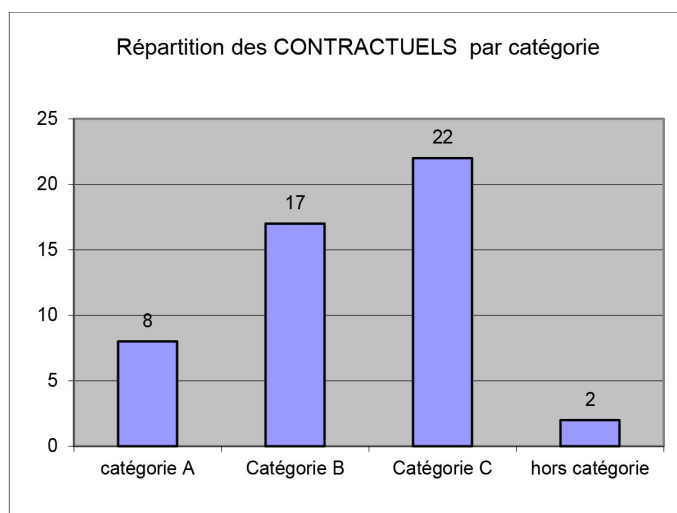


B. LES AGENTS CONTRACTUELS

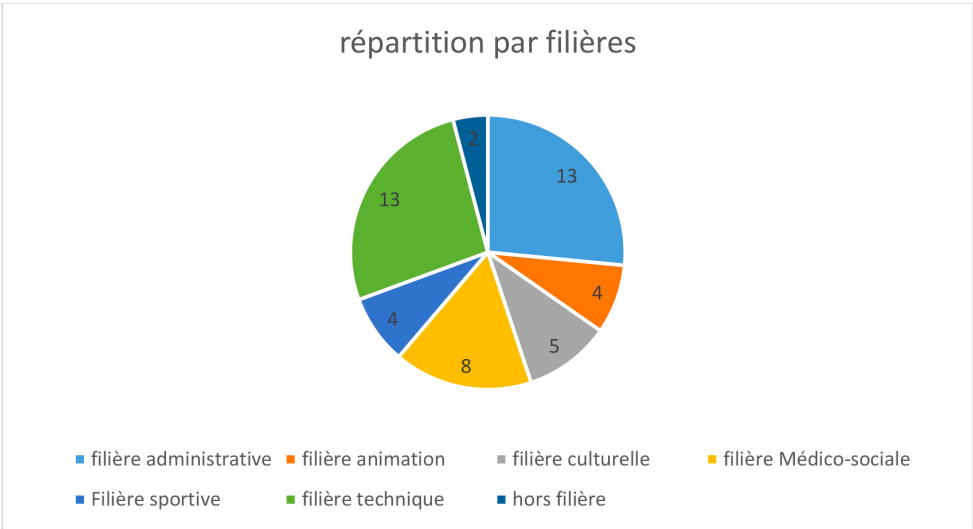
- Répartition des agents titulaires par sexe



- Répartition des agents titulaires par cadre d'emploi:

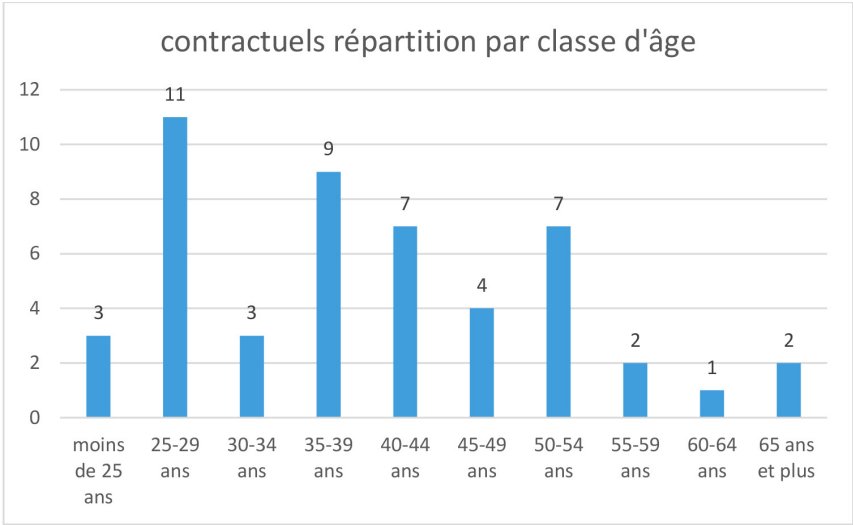


- Répartition des contractuels par filières:



- Répartition des agents titulaires par classe d'âge :

L'âge moyen des titulaires est de 39,22 ans.



(Mutualisé avec la Ville de Neufchâteau)

I. Les missions :

- Informer dans les meilleurs délais les habitants du territoire via la conception et l'animation de médias réguliers (CCOV Actu, site Internet et agenda, réseaux sociaux, newsletter, panneau lumineux)



- Concevoir la communication et la mise en lumière des actions de la CCOV à travers la réalisation de supports adaptés (plaquettes, affiches, flyers, guide, vidéos, newsletters, photographies, bâches, sites culturels gratuits, insertions publicitaires, insertions sur les programmes du cinéma Scala...) et de mise en place d'événements
- Communiquer auprès des partenaires publics et privés, et de la presse

II. Les chiffres :

- 2 journaux CCOV Actu (Mars et Décembre 2023)
- 2 576 mentions « j'aime » sur la page Facebook CCOV Infos (+ 220)
- 3044 followers Facebook (+ 304)
- 358 followers Instagram (+ 57)
- Couverture Facebook : 97 933 (+ 12 206)
- Couverture Instagram : 576 (- 358)
- Visites de la page Facebook : 26066 (+ 19 510)
- Visites du profil Instagram : 177 (+ 48)
- 244 publications Facebook
- 196 publications Instagram
- 1 plaquette de saison culturelle (Trait d'Union – La Scène)
- 12 newsletters culture

- 42 communiqués de presse
- Publicités : 1 spots radios / 8 encarts publicitaires presse écrite
- 1 dépliant centre culturel Châtenois
- 12 500 calendriers de ramassage des ordures ménagères et des sacs jaunes réalisés, imprimés et distribués
- 224 publications sur le panneau lumineux de Châtenois



III. Faits marquants

- Lancement de la **newsletter bimestrielle à destination de toutes les communes** dès janvier 2023.
- Parution d'un **guide pratique** en avril 2023
- Recrutement d'une alternante en communication pour la durée de l'année scolaire (septembre 2023 – juillet 2024)



02

CHAPITRE 2 : **LE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE ET L'ENVIRONNEMENT**

1. LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE :

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe est le dernier volet de la réforme territoriale après la loi MAPTAM du 27 janvier 2014 et la loi du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions.

La loi NOTRe confie de nouvelles compétences aux régions, prévoit une montée en charge des compétences des EPCI et redéfinit clairement les compétences attribuées à chaque collectivité territoriale. Ainsi, le développement économique est une compétence obligatoire que la CCOV exerce à travers divers services rendus aux entreprises et à la population.

L'accompagnement des porteurs de projet

Le suivi des porteurs de projet est assuré par le chargé de mission Développement économique, en partenariat avec l'association ALEXIS LORRAINE.

Les personnes sont reçues à la Communauté de Communes puis orientées selon l'état d'avancement de leur projet. L'objectif principal étant de leur donner le maximum d'informations essentielles au développement de leur projet et les aider à identifier les potentiels leviers de financement mobilisables. Le chargé de mission reçoit également les porteurs de projet en recherche de local et après avoir étudié leurs besoins, transmet les coordonnées des propriétaires ou des agences immobilières qui s'occupent des biens.

Certains d'entre eux, dont le projet nécessite un accompagnement plus poussé en couveuse d'entreprise, ont été pris en charge par l'association Alexis dans le cadre d'une convention. La collectivité accueille les rendez-vous d'ALEXIS GRAND EST dans ses locaux.

Les visites d'entreprises



Les membres de la commission Développement Economique sont invités à se rendre dans les entreprises ou acteurs économiques du territoire au préalable de chaque réunion de commission. C'est l'occasion de mieux connaître les entreprises du territoire et des équipes qui les composent mais aussi d'entendre leurs difficultés et projets.

AFPIA
EST-NORD
Ecole de l'Ameublement

Le 4 décembre 2023, l'AFPIA à Liffol-le-Grand a reçu la visite de la commission.



Le 26 septembre 2023, dans le cadre d'une visite de la préfète sur le territoire s'est organisée une visite des ateliers de la société « maison LAVAL » à Liffol-le-Grand pour mettre en avant les savoir-faire locaux dans notre filière phare du bois et de l'ameublement.



Les zones d'activités

Les acquisitions de terrains auprès de propriétaires privés en vue de la constitution d'une réserve foncière se poursuivent le long de la route de Nancy, au-delà de l'hôpital. En effet, le but est d'éviter des implantations en façade le long de la voie départementale qui demandent des extensions de réseau sans aménagement réfléchi. Le morcellement des parcelles rend l'opération longue et délicate.

Gestion des zones d'activités :

Les zones d'activités sont de plus en plus convoitées : longtemps un frein au développement industriel en raison de son éloignement avec les possibles synergies et apports des pôles d'attractivités et des métropoles régionales. La situation géographique de notre territoire et sa position stratégique au carrefour d'un axe de passage européen Nord/ Sud reliant les axes Rhénan et Rhodanien devient progressivement un atout. Les successives évolutions du cadre normatif en matière d'urbanisme et la réduction drastique du foncier disponible à proximité des métropoles renforcent l'attractivité de notre territoire. Avec la possibilité de s'installer sur des zones d'activités viabilisées et proches des réseaux de transport, notre foncier disponible pour le développement industriel devient un capital intéressant pour les porteurs de projets. Il convient dès lors, d'accompagner les porteurs de projet et de définir avec eux les potentiels lieux d'implantation en fonction de leur besoin.

Les disponibilités foncières sur les zones d'activités :

Zone du Neuilly à Châtenois



Zone de la Petite Champagne à Neufchâteau



Zone de Gironcourt-sur-Vraine

A Gironcourt-sur-Vraine, un projet d'échange de terrain est en cours. Il devrait permettre de redéfinir le foncier à destination économique disponible sur la commune.

Forum de l'emploi

En partenariat avec Pôle emploi et la mission locale, un forum de l'emploi s'est tenu le 12 septembre 2023 au Trait d'Union à Neufchâteau. L'ensemble des filières du territoire étaient présentes avec près d'une cinquantaine d'entreprises.

Pour la première fois des animations ont eu lieu en extérieur avec par exemple des démonstrations d'interventions canines.

Un succès avec plus 350 visiteurs. Le forum sera reconduit en septembre 2024.



Poursuite des petits déjeuner de l'économie

Pour cette année 2023, l'objectif était de poursuivre cette dynamique de rencontre et de partage avec et entre les chefs d'entreprise du territoire en maintenant et en développant une formule trimestrielle des petits déjeuner de l'économie.

Le 1er petit déjeuner de l'économie a eu lieu le 2 février 2023 avec une présentation par LDS Groupe des aides énergétiques. Cet événement a accueilli une trentaine de chefs d'entreprises.

- Le 2eme petit déjeuner de l'économie s'est tenu le 23 mars 2023 avec une présentation conjointe de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA) et de la Chambre de Commerce et de l'Industrie (CCI) des aides économiques mobilisables à destination des entreprises. C'est une quarantaine d'entreprises qui ont participé à cette édition.

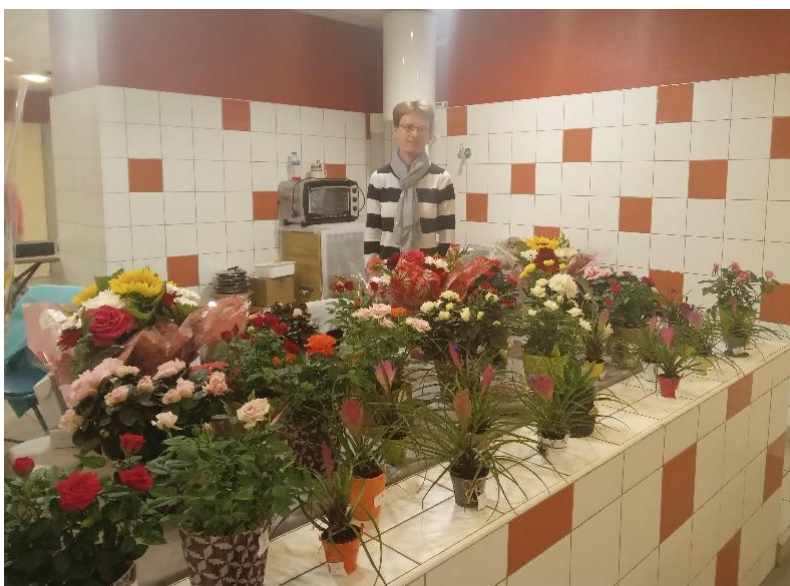
- Le 3ème petit déjeuner s'est tenu le 11 mai 2023 avec à nouveau plus de 40 entreprises participantes avec cette fois-ci comme sujet les aides financières à la rénovation énergétique coprésentées par le chargé habitat de la CCOV et France Rénov.

- Enfin, le 4ème petit déjeuner a eu lieu le 6 septembre avec une présentation de la nouvelle agence de développement économique des Vosges : Vosges&co. C'est cette fois-ci 35 chefs d'entreprises qui étaient présents.



Marché couvert

- Le marché couvert reste un lieu de vie et d'échange dynamique avec une quinzaine d'exposants chaque 1er samedi du mois ainsi que sur l'ensemble des samedis de décembre et huit exposants sur les autres samedis de l'année. Malgré le départ de quatre producteurs, il a su se renouveler avec l'arrivée de cinq nouveaux permettant de diversifier la gamme des produits vendus.



Mise à disposition d'un local à Emmaüs :

Depuis juillet 2023, la petite cellule (anciennement le Gargantua) rue Kennedy est mise gratuitement à disposition de l'association Emmaüs qui propose un coin de convivialité et de repos. Les habitués du marché couvert peuvent s'y arrêter pour s'asseoir, se reposer, lire, discuter ou encore prendre un café. La particularité de ce lieu et que l'ensemble du mobilier et des objets présents et mis à disposition sont à vendre à petits prix. Emmaüs s'inscrivant dès lors comme un partenaire dans le développement et le dynamisme du marché couvert.

Marché du terroir et marché de Noël 2023

Pour la 4ème année la CCOV a pu proposer un marché du terroir chaque premier samedi du mois ainsi qu'un marché de Noël les 2, 9, 16, 23 et 30 décembre 2023. Cette année ont été mises en place des activités pour les enfants à savoir : un atelier origami avec la MCL, des ateliers cuisines et découvertes des saveurs avec La Fabrica Events, un concert de l'école intercommunale de musique et la venue du Père Noël sur les étals du marché couvert.



Ces diverses animations ont permis de renforcer le dynamisme du marché, de créer une ambiance festive et conviviale et surtout de toucher un public différent. On note sur le mois de décembre une hausse significative du public visiteur du marché couvert. Cela a également créé une dynamique avec des producteurs qui se sont prêtés au jeu et qui ont accepté de fournir des efforts pour décorer leurs stands aux couleurs de Noël.

Aide à l'immobilier d'entreprise

La CCOV abonde à 20 % l'aide à l'immobilier d'entreprise du Conseil Départemental des Vosges, l'aide à l'investissement immobilier d'entreprise est une aide permettant de subventionner des opérations de construction, d'extension ou de travaux d'aménagement des bâtiments.

Réflexion autour d'un conventionnement avec la Région Grand-Est pour la mise en place d'une aide aux commerces :

Dans un contexte économique en constante évolution accroissant de facto les difficultés de nombreux commerces de proximité, il devenait essentiel de prendre des mesures concrètes d'accompagnement des projets de nos commerçants. C'est pourquoi la Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien (CCOV) réfléchit à un conventionnement avec la Région GRAND-EST pour la mise en place d'un dispositif de soutien aux petits commerces afin de poursuivre les opérations FISAC menées en 2018-2020.

Convaincus de l'importance cruciale des commerces de proximité pour la vitalité économique et sociale de notre intercommunalité, : acteurs économiques essentiels de notre développement, vecteurs de la création d'emplois, du maintien du tissu social et marqueurs de l'identité de notre territoire. Nous sommes dès lors déterminés à unir nos forces, compétences et ressources pour accompagner nos commerçants dans leurs travaux de rénovation, d'aménagement et d'embellissement de leurs locaux commerciaux. Ce dispositif permettrait de favoriser les projets d'investissement et d'embellissement des boutiques pour les rendre plus accueillantes, plus attractives et concourir au maintien de la vitalité de nos centres-bourgs et des derniers commerces de nos villages.

Sa mise en place effective devrait débuter au 1er avril 2024.

Démarche « Territoires d'industrie » :

Lancé fin 2018, Territoires d'industrie est un programme national en faveur de la reconquête industrielle par et pour les territoires. La première phase du programme sur 2019-2022 a permis d'accompagner 149 Territoires d'industrie (regroupant plus de 500 intercommunalités) dans la mise en œuvre de leurs plans d'actions en faveur de la réindustrialisation, avec près de 2 000 actions concrètes identifiées représentant 2 milliards d'aide. Fort de ce succès, il a été annoncé le 11 mai 2023 le lancement d'une nouvelle phase du programme pour 2023-2027, afin de poursuivre et amplifier la dynamique de réindustrialisation dans les territoires.

Les communautés de communes Terre d'Eau, Mirecourt-Dompaire et Ouest Vosgien en collaboration avec le PETR de la Plaine des Vosges ont décidé de déposer une candidature mutualisée. Cette candidature a été transmise le 22 septembre 2023 et le territoire a été lauréat du programme le 9 novembre 2023.

Afin de soutenir la démarche et répondre aux exigences du programme un binôme élu-industriel a été nommé par les trois collectivités. Ce binôme est composé de Patrice NOVIANT, Vice-président en charge du développement économique à la communauté de communes de l'Ouest Vosgien et Philippe PICARD, Directeur Général de l'entreprise SOLOCAB MAP. Il a pour vocation de représenter une vision commune où collectivités, entreprises et partenaires cohabitent afin de travailler ensemble au développement du territoire et de son industrie.

La candidature Plaine des Vosges a fondé sa stratégie sur le soutien à ses filières historiques : bois/ameublement/habitat, agro-alimentaire et emballage recyclable. L'objectif est pluriel car il vise à renforcer et soutenir les filières phares du territoire en les accompagnant dans une nécessaire transition mais aussi de développer une multiplicité de l'offre industrielle proposée sur le territoire. Il convient de concilier développement industriel et développement durable en favorisant et en encourageant les travaux d'investissement en matière d'efficacité énergétique mais aussi de préservation des ressources naturelles.

La candidature Plaine des Vosges a reçu le soutien de nombreux élus, entreprises et partenaires en lien avec la formation et l'économie. Un plan d'action reprenant les projets structurants des acteurs a été construit afin de démontrer le potentiel du territoire

Concrètement, le programme Territoire d'Industrie va permettre la construction d'une démarche de développement de l'industrie en concertation avec l'ensemble des forces vives du territoire. Il devrait être également un levier financier afin d'accompagner les entreprises dans leurs projets d'investissements.

2. TOURISME ET PATRIMOINE :

Camping intercommunal de Neufchâteau***

La gestion du camping intercommunal de Neufchâteau est assurée depuis 2017 par l'Office de Tourisme de l'Ouest des Vosges.

Pour la saison 2023, le site a ouvert ses portes du vendredi 14 avril au dimanche 29 octobre, soit pendant 196 jours.

Cette année, le camping de Neufchâteau a obtenu le renouvellement du classement trois étoiles, valable pour les 5 prochaines années, soit jusqu'en juillet 2028.

Ouverture de la réception :

- Haute saison : du 1er juillet au 31 août

Matin : de 8h30 à 9h30

Après-midi : de 16h00 à 20h00

- Basse saison : du 14 avril au 30 juin et du 1er septembre au 29 octobre

Matin : de 8h30 à 9h30

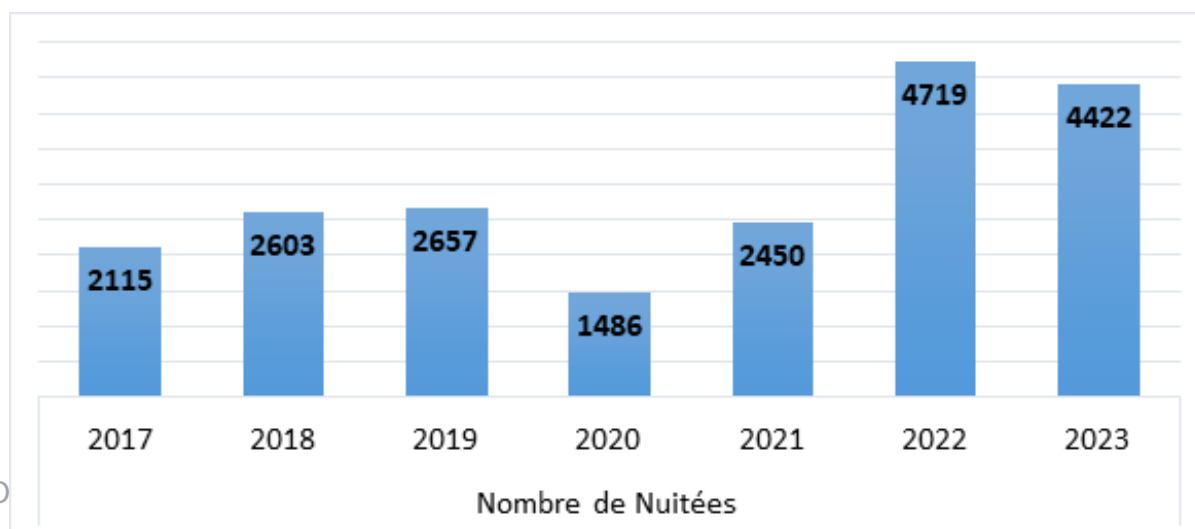
Après-midi : de 16h00 à 19h00

Fréquentation

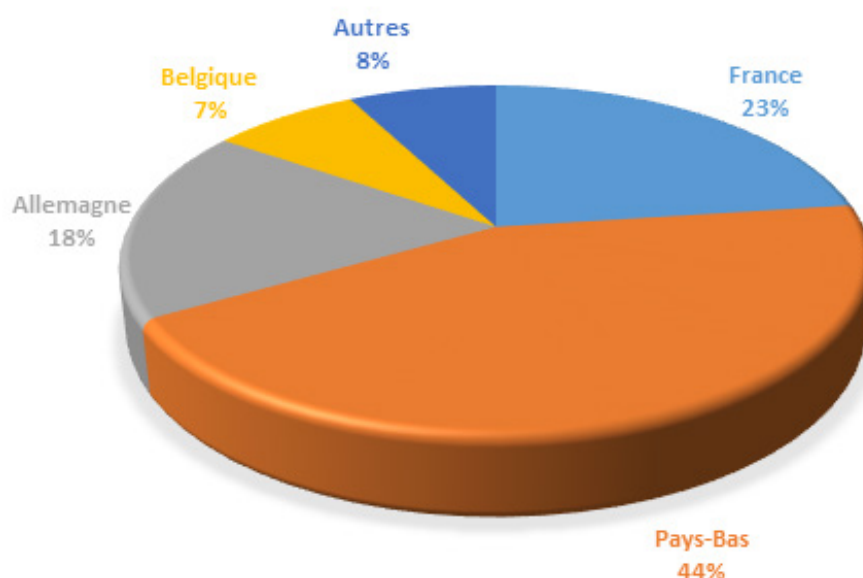
En 2023, le camping a comptabilisé 4 422 nuitées, en baisse de 6% par rapport à 2022.



Les Néerlandais sont la 1ère clientèle du camping. Les Français sont en deuxième position. Les Allemands et les Belges restent également des clientèles privilégiées (18 % pour les Allemands, 7 % pour les Belges).

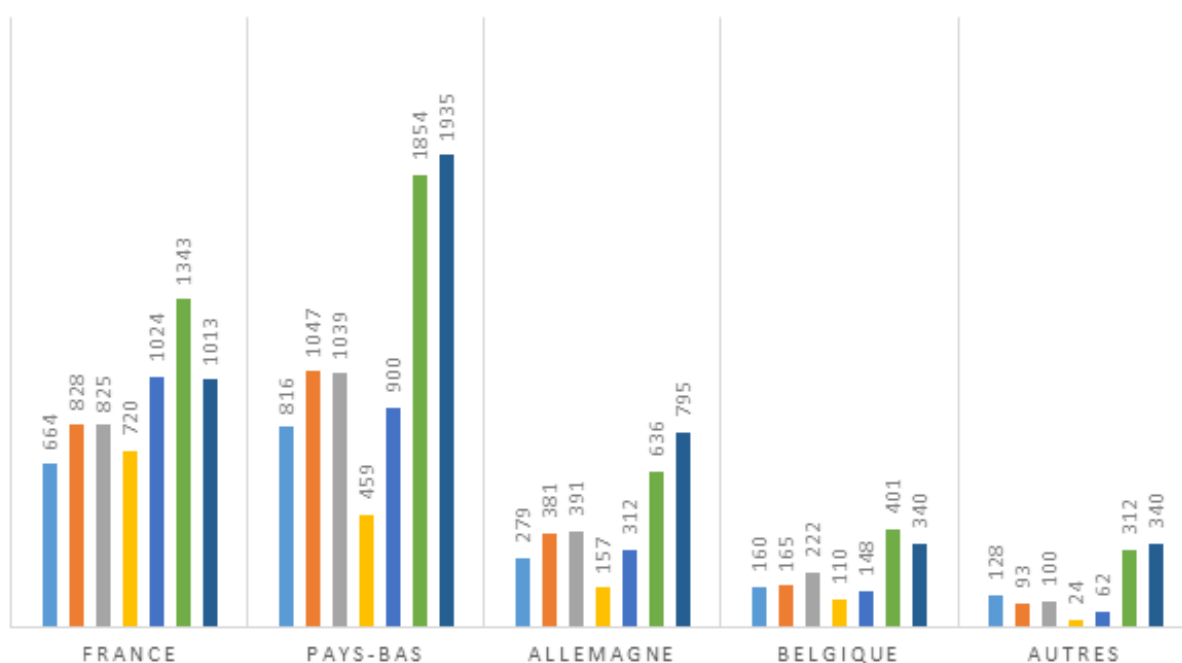


RÉPARTITIONS DES NUITÉES PAR NATIONALITÉ



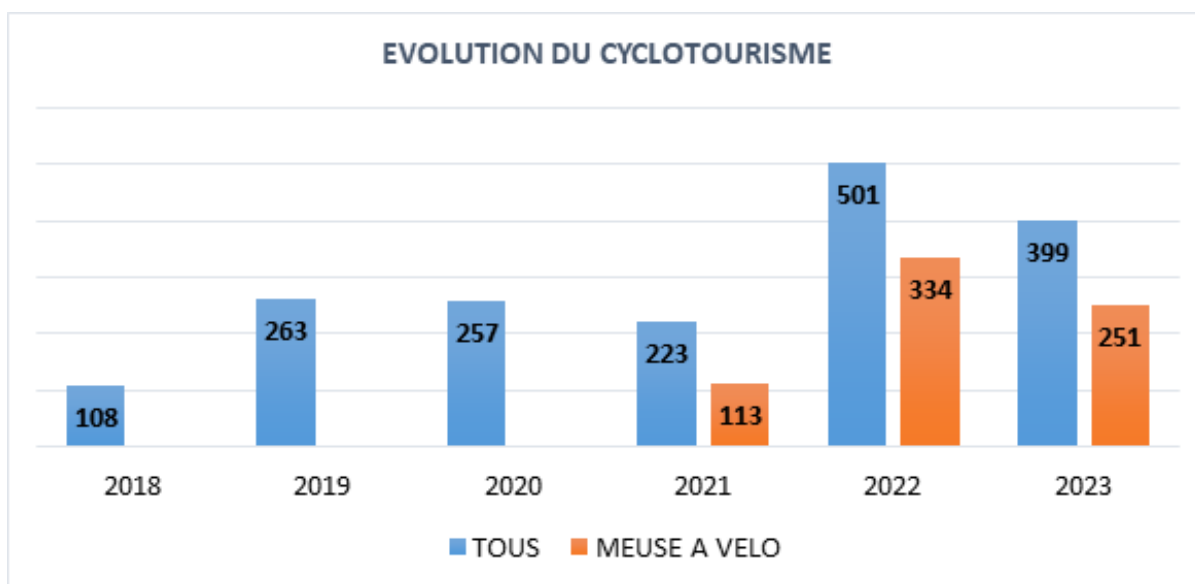
COMPARATIF PAR NATIONALITÉ - 2017/2023 EN NOMBRE DE NUITÉES

■ 2017 ■ 2018 ■ 2019 ■ 2020 ■ 2021 ■ 2022 ■ 2023



Evolution du cyclotourisme – Meuse à Vélo

Au cours de la saison 2023, le nombre d'arrivées de cyclotouristes s'élève à 399 (soit 11,27 % des arrivées totales au camping), pour 441 nuitées (soit 9,99 % des nuitées totales). Il est à noter que 251 des arrivées concernent des cyclotouristes effectuant l'itinéraire Euro Vélo 19 – La Meuse à Vélo – soit 62,91 % des arrivées totales et 58,73 % des nuitées totales des cyclotouristes.



Camping intercommunal de Domrémy-la-Pucelle

La gestion du camping intercommunal de Domrémy-la-Pucelle est assurée depuis 2021 par l'Office de Tourisme de l'Ouest des Vosges.

Pour la saison 2023, le site a ouvert ses portes du lundi 29 mai au samedi 30 septembre 2023, soit pendant 125 jours. Le camping aurait dû ouvrir le 2 mai mais faute de saisonnier, l'ouverture a été reportée au 29 mai.

Ouverture de la réception :

- Haute saison : du 1er juillet au 31 août
Matin : de 8h30 à 9h30
Après-midi : de 17h00 à 20h00
- Basse saison : du 29 mai au 30 juin et du 1er septembre au 30 septembre
Matin : de 8h30 à 9h30
Après-midi : de 17h00 à 19h00

Fréquentation

En 2023,le campind de Domrémy-le-Pucelle a comptabilisé 1 847 nuitées, soit une fréquentation en baisse de 12%

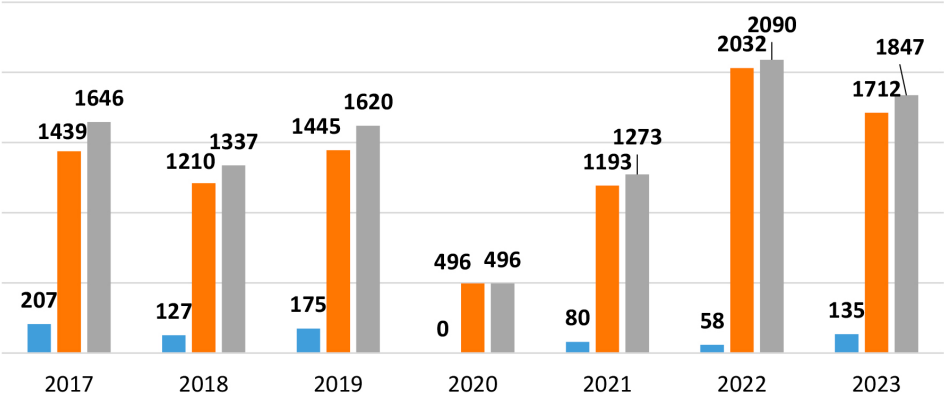
Pour cette saison 2023, la clientèle néerlandaise représente 47,50 % de la fréquentation, ce qui en fait la première nationalité présente au camping.

La clientèle française est en deuxième position avec 27 % des clients cette saison.

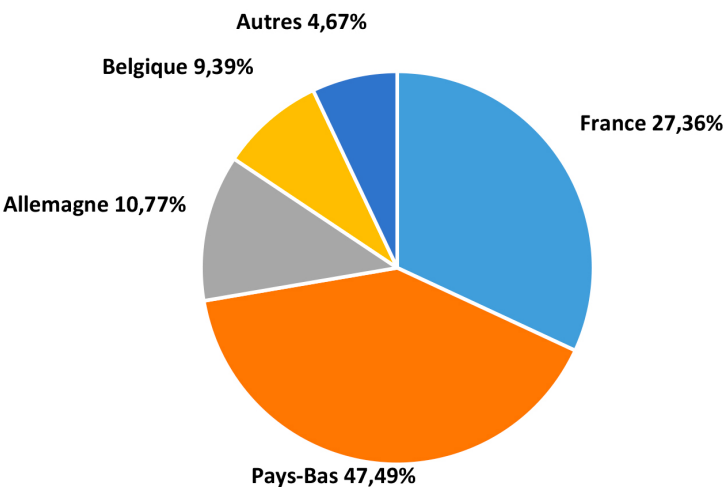
Les Belges et les Allemands restent des clientèles privilégiées (11 % pour les Allemands, 9 % pour les Belges).

Le reste des nationalités ne représente que 5 % de la fréquentation du camping.

Evolution des nuitées - 2017/2023



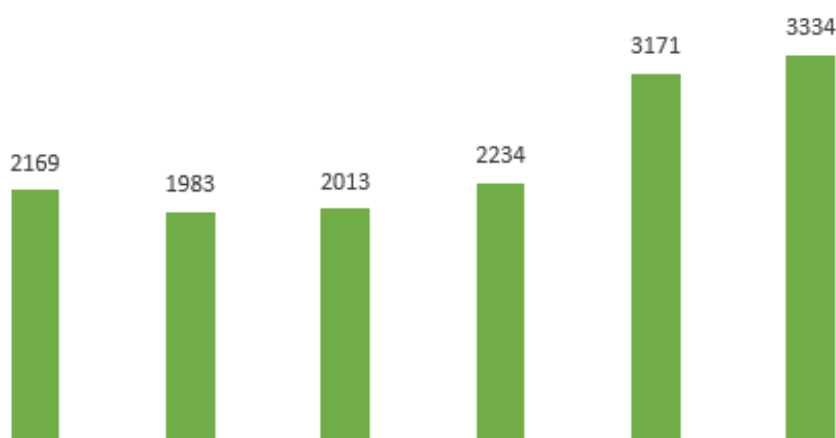
Répartition des nuitées par nationalité



EuroVélo 19, « La Meuse à Vélo »

Pour la sixième année pleine, le compteur situé à Maxey-sur-Meuse a comptabilisé sa meilleure fréquentation depuis son installation en 2018, avec le passage de 3 334 cyclistes, soit une moyenne mensuelle de 278 passages.

Fréquentation annuelle de l'EuroVélo 19
Compteur de Maxey-sur-Meuse



Jusqu'en 2022, la promotion et la communication autour de « La Meuse à Vélo » est assuré au niveau national, et en accord avec les partenaires, par l'Agence Régionale du Tourisme (ARTGE). À la suite de la volonté de l'ARTGE de se désengager de l'animation de cet itinéraire, les 4 départements français traversés par l'EuroVélo 19, ont souhaité mettre en place un Comité d'itinéraire et donc de s'emparer de la communication, de la promotion ainsi que de la constitution d'un budget. Ce comité a également vocation à aller chercher des subventions (FEDER entre autres).

Pour le département des Vosges, la participation à ce comité est partagé entre le Conseil départemental des Vosges et la CCOV.

En 2023, différentes actions ont été mise en place par le comité d'itinéraire en lien avec l'Office de Tourisme de l'Ouest des Vosges (OTOV) :

- Mise à jour d'un roadbook : Le roadbook qui est distribué à l'accueil des différents Offices de Tourisme a été retravaillé par Meuse Attractivité et mis à jour par les différents territoires. Des QR Codes ont été intégrés sur les pages « cartes » et « services » pour un renvoi direct sur les sites internet des Offices de Tourisme afin que les utilisateurs retrouvent à tout instant une information actualisée.

- Participation à la semaine fédérale internationale du cyclotourisme à Pont-à-Mousson : en raison de la proximité géographique et le public « cœur de cible », le comité a décidé de prendre un stand « EuroVelo 19 – la Meuse à Vélo » sur toute la semaine de la manifestation mais avec une présence alternée. L'Office de Tourisme de l'Ouest des Vosges a été présent durant 2 jours : les 25 et 26 juillet.
- Parcours « Randoland – découvrez la Meuse à Vélo de Neufchâteau à Domrémy-la-Pucelle » : Afin de valoriser la Voie Verte qui vient sécuriser une partie de l'itinéraire et d'encourager la pratique du vélo sur cet itinéraire, l'Office de Tourisme a fait réaliser un parcours à destination des familles, accessible pour les enfants à partir de 4 ans.
- Salon expo du vélo à Strasbourg – 24 septembre 2023 : à l'invitation de la l'Agence Régionale du Tourisme du Grand Est (ARTGE), le comité a participé au Salon en tant qu'itinéraire EuroVelo 19 – la Meuse à Vélo. Le CD de la Meuse s'y est rendu le samedi et l'Office de Tourisme de l'Ouest des Vosges le dimanche

Projet de création d'une voie verte entre Coussey et Neufchâteau

Dans le cadre de l'aménagement de l'itinéraire de l'EuroVélo19 la CCOV porte le projet de créer une voie verte entre les communes de Neufchâteau et de Coussey en utilisant, en partie, l'emprise d'une ancienne voie ferrée (ligne n°026000).

Finalisation des travaux

Les travaux débuté courant de l'année 2022 se poursuivent durant l'année 2023 :

La voie verte réalisée sur l'ancienne voie ferrée se prolonge dans la commune de Coussey. En parallèle, une rampe cyclable voit le jour au niveau du tunnel ferroviaire situé à proximité de la gare de Neufchâteau (« pont des soupirs ») afin de rejoindre le parc de la fonderie à Rouceux où une aire d'accueil est aménagée. En complément de cet ouvrage, le tunnel bénéficie d'une nouvelle mise en lumière et d'une reprise de l'enrobé.

En complément, afin de sécuriser les cyclistes entre le parc de la fonderie et l'entrée de la voie verte, le carrefour entre la rue de la Roche et l'allée Charles Péguy sera réaménagé. Le chemin du Saulcy est interdit à la circulation (sauf ayant droits) et mis en impasse au niveau de la station d'épuration.



Ouverture et fête du vélo

Ce sont plus de 1330 cyclistes qui ont emprunté la voie verte, le 4 juin 2023, à l'occasion de l'ouverture et de l'inauguration officielle de la voie verte, choisie comme jour de la « fête du vélo »

La voie verte a la cote

La voie verte, inaugurée le 4 juin dernier, qui s'étend sur 7 kilomètres entre Neufchâteau et Coussey (emprise de l'ancienne voie ferrée) connaît déjà un succès sans précédent. Avec déjà plus de 19 000 passages, ce projet qui fait la promotion des nombreux moyens de déplacement non-motorisés a déjà prouvé son succès ! Idéale pour une balade en famille ou entre amis, à vélo, à roller, à pied ou à trottinette, chacun s'y déplace à son rythme. Destinée à tous, la voie verte renforce l'attractivité du territoire de la CCOV, car elle est la première à avoir été réalisée dans la plaine des Vosges. Elle combine à la fois le loisir, la culture (voir ci-

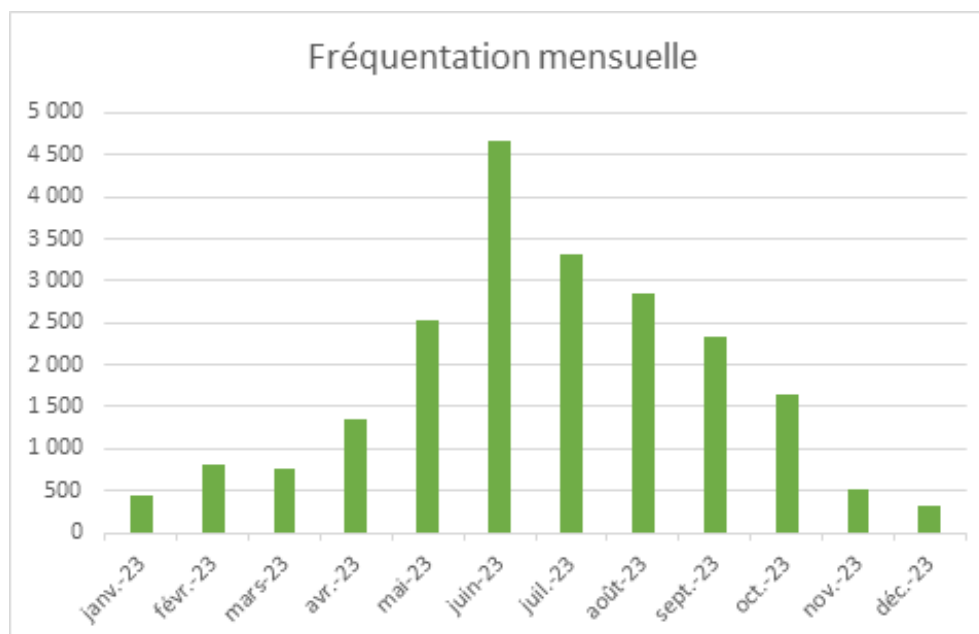


dessous) et la pratique sportive, valorise la mobilité douce et verte, le tout dans un cadre sécuritaire, pratique et agréable. Elle porte également un fort intérêt pour le développement touristique puisqu'elle s'inscrit dans l'itinéraire international (de plus de 1000 km) de la véloroute EuroVélo 19, qui, longeant la Meuse, permet de relier le plateau de Langres, où le fleuve prend sa source à Pouilly-en-Bassigny, jusqu'à la Mer du Nord.



Fréquentation

En 2023 et pour son ouverture, la voie verte a été utilisée par 21 552 cyclistes dont près de 5 000 uniquement pour le mois de juin, mois de l'ouverture officielle au public.



Il est à noter que seuls les vélos sont comptabilisés par le compteur installé sur cette voie. Il est constaté une fréquentation quasi équivalente de promeneurs, coureurs, rollers, ..., etc.

Projet d'une base de départ VTT depuis le Fort de Bourlémont

Durant l'année 2021, la CCOV, en partenariat avec l'association Valdingue Tout Terrain, a travaillé à l'élaboration de 5 circuits VTT de différents niveaux difficultés au départ du Fort de Bourlémont. A la suite du travail mené, en date du 7 juillet 2021, le conseil communautaire a autorisé le Président à signer une convention de partenariat avec l'association Valdingue Tout Terrain pour l'entretien et le balisage des circuits envisagés, ainsi que les conventions de passage et de balisage avec les propriétaires concernés.

Fin avril 2022, l'ensemble des conventions nécessaires ont été signées entre la CCOV et les communes traversées par ces circuits.

Le tracé comprend 4 boucles VTT + 1 boucle de 29 km référencée dans Bike.vosges, site vélo du Conseil départemental des Vosges.

En aout 2023, la Fédération française de Cyclisme (FFC) a autorisé la CCOV, collectivité organisme de tourisme, à utiliser la marque officielle du VTT et la pose de la balise officielle VTT.

Dans le cadre de la convention passée avec le club VTT « Neufchâteau Valdingues Tout Terrain », le matériel et le balisage sont commandés et seront installés après la période de chasse, au printemps 2024.



Projet de création d'un sentier de randonnée à Bazoilles-sur-Meuse

En date du 8 septembre 2021, la commune de Bazoilles-sur-Meuse a sollicité la CCOV pour la création de trois sentiers de randonnée pédestre et pédagogique afin de valoriser la forêt communale et la vallée de la Meuse.

Pour donner suite à cette sollicitation, la CCOV a engagé dès la fin d'année 2021 un travail partenarial avec la commune et le Club Vosgien qui a abouti à un projet de création de deux sentiers pédagogiques de découverte de la forêt et de la vallée de la Meuse.

En date du 6 avril 2022, le conseil communautaire a validé la mise en œuvre de ce projet pour un coût estimé à 14 082 € H.T.

Le 26 novembre 2022 l'association foncière de la commune concernée par le sentier de découverte de la forêt a finalement décidé de ne pas autoriser le passage et le balisage de celui-ci sur sa propriété et de refuser également la proposition de la commune de rétrocéder les parcelles concernées.

Début 2023, une convention est passée entre la commune de Bazoilles-sur-Meuse, le club vosgien de Neufchâteau et la CCOV. Un nouveau tracé est défini le long de la Meuse en amont du village. L'ONF est retenu pour la conception, la fourniture des panneaux et du mobilier qui viendront jalonner ce sentier et devront être posés, début 2024.

Gestion de la collecte de taxe de séjour

Les services de la CCOV, pour le compte de l'Office de Tourisme de l'Ouest des Vosges et du Conseil Départemental des Vosges, assure une mission de contrôle et de recouvrement de la taxe de séjour par les hébergeurs du territoire. Cette taxe, reversée à 90% à l'Office de Tourisme et à 10% au Conseil Départemental, permet de financer les actions de promotion touristique et elle permet également de connaître la fréquentation touristique mensuelle du territoire.



D'après les déclarations réalisées par les hébergeurs et les opérateurs numériques, le territoire a comptabilisé 45 481 nuitées durant l'année 2022, soit 11526 nuitées de plus par rapport à 2021.

2023 voit une augmentation du nombre de nuitée chez les hébergeurs hors plate-forme numérique. Le compte administratif 2023 fait état quant à lui d'une recette à hauteur de 33 610.17 €.

02

CHAPITRE 2 : **DECHETS MENAGERS**

3. LA GESTION DES DECHETS MENAGERS

La gestion globale du service

Indicateurs techniques

Ordures ménagères :

La fréquence de collecte a été modifiée au 1er janvier 2021. Les ordures ménagères résiduelles sont collectées une fois par quinzaine (fréquence C 0,5) hormis sur une partie du centre-ville de Neufchâteau, maintenue en fréquence hebdomadaire dite C1 (obligation réglementaire) et certains quartiers d’habitat vertical (en C1 voire C2).



TONNAGES ANNUELS (EN TONNES)	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	PRODUCTION CCOV 2023 PAR HABITANT	COMPARAISON AVEC MOYENNE DÉPARTEMENTALE
Collecte en régie Puis filière gérée par EVODIA (syndicat départemental de traitement) : . transit au quai du Niémont . traitement à l’usine d’incinération de Rambervillers 88	6 449 tonnes	5 844 Tonnes	5 605 Tonnes	5 562 Tonnes	4 863 Tonnes	4 696 Tonnes	4 465 Tonnes	191 kg/hab (population desservie : 23 114)	moyenne départementale : 228 kg/hab

* intégration déchets municipaux et entreprises

Entre 2017 et 2018, les tonnages ont baissé de -9% : effet du règlement de collecte qui impose le tri et limite les quantités d’OM collectées (maxi : 1 bac 240 litres par foyer).

Entre 2020 et 2021, les tonnages ont baissé de -13% : effet du changement de fréquence de collecte (collecte des ordures ménagères par quinzaine) et des nouvelles consignes de tri.

En 2023 :
- test de collecte test des mousses et tissus des entreprises de l’ameublement
Installation de 2 sites de compostage collectif (Châtenois et Neufchâteau)

Objectifs 2024 :

- + accompagner les particuliers et entreprises à l’obligation de compostage des déchets alimentaires (loi AGECE)
- + proposer de nouveaux sites de compostage partagé

Emballages et papiers :

Le tri des emballages et papiers est assuré en Porte à Porte PAP en sacs jaunes (bouteilles plastique, boites métalliques, cartonnets, journaux). Les sacs jaunes sont collectés en C 0,5 (1 fois tous les 15 jours) sur l'ensemble du territoire (hormis dans certaines rues : rues commerçantes Neufchâteau et centre ville, habitat collectif et certains établissements gros producteurs).



TONNAGES ANNUELS (EN TONNES)	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	PRODUCTION CCOV 2023 PAR HABITANT	COMPARAISON AVEC MOYENNE DÉPARTEMENTALE
Collecte en régie Puis filière gérée par le EVODIA : transit au quai du Niémont transport par privé jusqu'à plateforme de Mandres sur Vair aux frais de la CCOV tri par CITRAVAL à Chavelot valorisation (voir filières sur diagramme)	993 tonnes	1026 Tonnes	1027 Tonnes	967 Tonnes	1310 Tonnes	1 295 Tonnes	1 257 Tonnes Dont 188 tonnes de refus	54 kg/hab (population desservie : 23 114)	moyenne départementale : 69 kg/hab

L'augmentation des tonnages de sacs jaunes collectés est liée à l'extension des consignes de tri (janvier 2021).

En 2023 : communication sur consignes suivantes : « bien vider les bouteilles avant de les jeter en sacs jaunes », « ne pas imbriquer les déchets »

Objectif 2024 :

diminuer les refus de tri

Verre :

Le tri du verre est proposé en conteneurs d'apport volontaire, répartis uniformément sur le territoire. Le vidage est assuré par un prestataire du Syndicat Départemental des Déchets (EVODIA).



TONNAGES ANNUELS (EN TONNES)	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	PRODUCTION CCOV 2023 PAR HABITANT	COMPARAISON AVEC MOYENNE DÉPARTEMENTALE
Filière gérée par le EVODIA : Collecte par Minéris Tri à St Menge (Sibelco) Valorisation à Gironcourt sur Vraine (OI Manufacturing)	960	988	967	997,62	1010	1005	994	43 kg/hab (population SINOE : 23 267)	moyenne départementale : 44kg/hab

Objectifs 2024 :

Améliorer le tonnage de verre trié grâce à un challenge inter-communes

Déchets verts :



Un service de collecte des déchets verts en mis en place de mai à octobre sur les communes de Neufchâteau et Liffol le Grand (C1 sur 6 mois). Aucun contenant n'est fourni ; la CCOV suggère aux usagers d'utiliser le bac à ordures ménagères pour cette collecte des déchets fermentescibles.

TONNAGES ANNUELS (EN TONNES)	TONNAGES 2017	TONNAGES 2018	TONNAGES 2019	TONNAGES 2020	TONNAGES 2021	TONNAGES 2022	TONNAGES 2023	PRODUCTION CCOV 2023 PAR HABITANT
. Collecte en régie .Compostage au Niémont	287 tonnes	304 tonnes	254 tonnes	301 tonnes	340 tonnes	315 tonnes	186 tonnes	(population desservie : 9 144) 20 kg/hab Objectif : pas de déchets verts dans les bacs OM

En 2023, le nombre de collectes spéciales déchets verts est passé de 26 à 13
Pour répondre aux objectifs suivants :

- Réduire la circulation des camions de collecte (émission gaz)
- Proposer des solutions alternatives à la collecte pour le recyclage sur parcelles (réutiliser pour pailler et ainsi limiter les arrosages et/ou pour enrichir la terre)



Textiles, vêtements usagés :

Des conteneurs sont à disposition sur le territoire pour les textiles usagés.
Localisation des conteneurs sur :
<https://www.evodia.org/je-suis-un-particulier/je-deviens-un-expert-du-tri/ou-et-comment-deposer-mes-dechets/>

TONNAGES ANNUELS (EN TONNES)	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	PRODUCTION CCOV 2023 PAR HABITANT
. Collecte par Revalprest . tri par Vosges TLC- Capavenir Vosges 88	79	101,6	87	90	96	100	104	4,5 kg/hab (population SINOE : 23 267)

Cartons des professionnels :

Une collecte spécifique des cartons des professionnels est organisée en C1 dans les rues commerçantes et zones artisanales de Neufchâteau et Liffol le Grand.

A noter : baisse des tonnages liées à fermeture des commerces pendant confinement COVID



TONNAGES ANNUELS (EN TONNES)	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	
. Collecte en régie . dépôt à Mandres sur Vair Puis filière gérée par le EVODIA	146 tonnes	144 tonnes	131 tonnes	55 tonnes	156 tonnes	152 tonnes	132 tonnes	Remarque : valeur basse 2020 = confinement

Déchèteries

	Total 2017	Total 2018	Total 2019	Total 2020	Total 2021	Total 2022	Total 2023	Production CCOV 2023 par habitant (24 746 habitants rattachés aux déchèteries par conventions)
Ferrailles	326	347	371	370	299	251	241	10
Encombrants	903	1028	1191	882	1151	1112	1058	42
Déchets verts	913	1443	881	781	1118	932	962	38
Cartons sur déchèterie	246	227	284	354	361	345	512	20
Inertes/ gravats	1954	1651	1731	2307	1995	2384	2039	80
Bois	669	721	966	806	1018	844	869	34
Meubles (DEA)	461	460	465	572	795	750	692	27
DEEE	209	214	241	217	266	216	199	8
Pneus	45	nc	nc	nc	nc	nc	5,5	nc
Plâtre	158	166	189	181	254	283	337	11
Huisseries	61	80	82	73	83	91	90	4
Amiante liée	0	10	0	0	0	3,3	4,16	nc
Déchets dangereux (peintures, pesticides...)	25	19	20	13	31	35	35,9	1
Total déchèterie	5970	6066	6421	6557	7526	7246	7045	277
Total déchèterie HORS GRAVATS	4016	4415	4690	4250	5531	4862	5006	197

En 2023 :

Augmentation globale des tonnages en déchèterie dont :

- Légère baisse du tout venant
- Forte augmentation des tonnages de cartons

Objectifs 2024 : diminuer les tonnages reçus en déchèteries :

2024 = 1^{ère} année complète avec contrôle d'accès (déchèteries uniquement pour les habitants de la CCOV et communes sous convention)

- Baisser les tonnages de tout venant (rappel des consignes lors de la mise en place du contrôle d'accès : pas de litières en tout venant, tri obligatoire)
- Privilégier le réemploi (beaucoup d'objets pourraient être donnés à des associations de réemploi)
- Privilégier une gestion à domicile des déchets verts (paillage avec feuilles mortes, compostage)

Baisse de tonnages légères entre 2021 et 2022, sans toutefois retrouver les valeurs des années antérieures à 2020.

Evolution globale des déchets ménagers et assimilés DMA entre 2017 et 2023 :

	Total 2017	Total 2018	Total 2019	Total 2020	Total 2021	Total 2022	Total 2023	Variations tonnes entre 2017 et 2023	Variations % Entre 2017 et 2023
Ordures ménagères OMR	6449	5844	5605	5562	4863	4696	4465	-1984	-31%
Emballages et papiers (sacs jaunes)	993	1026	1027	967	1310	1295	1257	+ 264	+27%
Verre	960	988	967	997	1010	1005	994	+34	+4%
Déchets de jardin en PAP	287	304	254	301	340	315	186	-101	-35%
Textiles, vêtements usagés	79	102	87	90	96	100	104	+25	+32%
Cartons des professionnels	146	144	131	55	156	152	132	-14	-10%
Déchèteries	5970	6066	6421	6557	7526	7246	7045	+1075	+18%
TOTAL tonnages DMA	14884	14474	14492	14529	15301	14809	14183	-701 tonnes	-5%
Ecart avec l'objectif 2025 du PLDPMA : max. 13 840 tonnes							+343 tonnes		
Population SINOE	23524	23333	23978	23056	23114	23114	23267		

Détail des filières de traitement sur : <https://www.evodia.org/ou-vont-mes-dechets>

Indicateurs financiers

Modalités de financement du service

Le service est financé par une contribution fiscale, la TEOM (Taxe d’Enlèvement des Ordures Ménagères).
La TEOM est un impôt local, assis sur le foncier bâti. Elle est perçue avec la taxe foncière et son montant varie en fonction de la valeur du logement ou du local pour les professionnels.

	TAUX TEOM	MONTANT TEOM PERÇU 2023
Neufchâteau et Liffol le Grand	10,24%	2 204 445 € (taux inchangés, augmentation liée à la revalorisation des bases fiscales)
Autres communes	9.98 %	

La redevance spéciale des professionnels complète ce financement.
Elle est calculée en fonction du volume de déchets présenté à la collecte.
Un nouveau règlement de redevance spéciale a été voté en 2021

Historique des tarifs facturés par EVODIA

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Ordures ménagères résiduelles	137,90 €TTC/tonne Dont : 18,9 €TTC/tonne pour le transitage/transport 119 €TTC/tonne pour le traitement	141.55 €TTC/tonne Dont : 10,15 €TTC/tonne pour le transitage/transport 131.40 €TTC/tonne pour le traitement	105,65 €TTC/tonne Dont : 19€TTC/tonne pour le transitage/transport +86,65 €TTC/tonne pour le traitement	108,05 €TTC/tonne Dont : 19,95 €TTC/tonne pour le transitage/transport +88,10 €TTC/tonne pour le traitement	124,95 €TTC/tonne Dont : 19,95€TTC/tonne pour le transitage/transport +105 €TTC/tonne pour le traitement	128,50€ TTC/tonne Dont : 20,50€TTC/tonne pour le transitage/transport +108 €TTC/tonne pour le traitement	Tarif 1 : 131 €TTC/t Et tarif 2 : 140 €TTC/t (21,50 € pour transitage/transport +109,5 € ou 118,5 € pour traitement)
Tri des sacs jaunes	114,48 €TTC/tonne	117.53 €TTC/tonne	139,7 €TTC/tonne	140,61 €TTC/tonne	157,57 €TTC/tonne	161,98€TTC/tonne	171,94 €TTC/tonne
Vidage des conteneurs verre	39,54 €TTC/tonne	39,69 €TTC/tonne	39,89 €TTC/tonne	40,20 €TTC/tonne	38,55 €TTC/tonne	44,31 €TTC/tonne	45,27 €TTC/tonne

En fonction des tonnages et de la qualité du tri, la CCOV obtient des soutiens de CITEO(EcoEmballages et EcoFolio). Ces recettes permettent de minorer le coût des filières de tri.

Bilan annuel global

Le coût du service déchets 2023, déduction faite des recettes liées à la vente des matériaux et des éco-subsidations, s'élève à 2 022 113 €TTC.

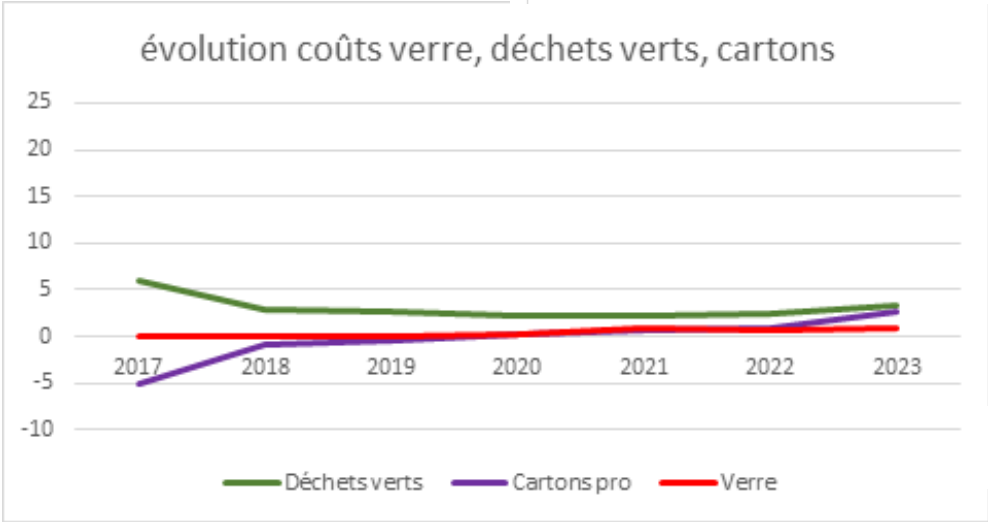
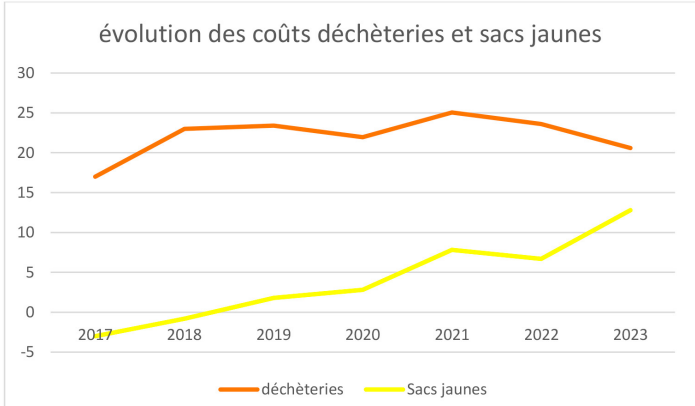
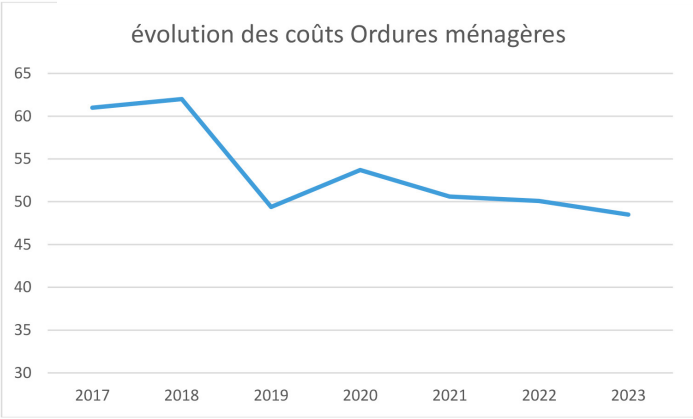
La répartition de ce coût sur les différents postes est détaillée ci-dessous :

Charges	En 2017	En 2018	En 2019	En 2020	En 2021	En 2022	En 2023
Charges de structure (en € HT)	115 000 €	90 000 €	90 840 €	93 728 €	105 894 €	98 824 €	90 266 €
Charges de communication (en € HT)	27 000 €	26 000 €	31 320 €	31 805 €	42 613 €	51 009 €	44 113 €
Prévention (en € HT)	21 000 €	28 000 €	43 215 €	26 298 €	110 575 €	65 503 €	54 334 €
Pré-collecte et collecte (en € HT)	1 005 000 €	1 058 000 €	1 040 840 €	1 114 959 €	1 033 899 €	1 047 836 €	1 146 258 €
Transport (en € HT)	266 000 €	288 000 €	279 170 €	266 368 €	330 837 €	314 100 €	319 554 €
Traitement (en € HT)	1 150 000 €	1 165 000 €	955 780 €	918 063 €	1 116 527 €	1 097 886 €	1 013 609 €
Total charges HT	2 584 000 €	2 655 000 €	2 441 100 €	2 451 224 €	2 740 345 €	2 675 158 €	2 668 134 €
TVA acquittée	57 000 €	68 000 €	73 390 €	70 059 €	62 354 €	69 401 €	74 343 €
Produits	En 2017	En 2018	En 2019	En 2020	En 2021	En 2022	En 2023
Recettes industrielles	262 000 €	239 000 €	211 090 €	162 480 €	307 226 €	326 943 €	251 396 €
Soutiens	427 000 €	411 000 €	404 590 €	439 030 €	450 669 €	445 425 €	433 783 €
Aides et autres produits	65 000 €	54 000 €	57 010 €	45 249 €	24 128 €	26 217 €	35 184 €
Total produits	754 000 €	704 000 €	672 700 €	646 759 €	782 023 €	798 585 €	720 363 €
Coût aidé HT	1 830 000 €	1 953 000 €	1 768 470 €	1 804 465 €	1 958 322 €	1 876 573 €	1 947 770 €
Coût aidé TTC	1 887 000 €	2 020 000 €	1 842 000 €	1 874 524 €	2 020 676 €	1 945 974 €	2 022 113 €

Répartition des charges par flux

• Coût aidé TTC par habitant par flux

	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Sacs jaunes	déchèteries	Cartons pro (jeudi)	Déchets verts mercredi (Neufchâteau et Liffol)
2017	61	0	-3	17	-5	6
2018	62	0	-0,8	23	-0,8	2,8
2019	49,4	0	1,8	23,4	-0,5	2,6
2020	53,72	0,32	2,81	21,96	0,27	2,22
2021	50,61	0,87	7,83	25,05	0,75	2,32
2022	50,1	0,6	6,7	23,6	0,9	2,4
2023	48,5	0,9	12,8	20,6	2,6	3,3



Animations/sensibilisation en 2022 :**FÉVRIER -23**

- Installation du poulailler mobile + Animation tri des déchets à Ecole de Bazoilles sur Meuse

MARS-23

- Installation du poulailler mobile + Animation tri des déchets à école maternelle de LIFFOL LE GRAND
- Animation compostage et tri des déchets alimentaires

AVRIL-23

- Animation sur quais de déchèteries « trier + ; jeter - »
- Installation du poulailler mobile + Animation tri des déchets à l'ESAT

MAI-23

- Installation du poulailler mobile + prévention tri des déchets alimentaires à l'école Marcel Pagnol
- Sensibilisation au tri des déchets mousses tissus et cuirs issus des entreprises de l'ameublement
- Installation du poulailler mobile + prévention tri des déchets à Domremy en Mai
- COP PMC
- Animation compostage pour le printemps des cimetières

JUIN-23

- Animation compostage à l'école de SOULOSSE SOUS ST ELOPHE
- Ecole des champions / jeu et défi de 10 min par groupe sur le tri des déchets.

JUILLET-23

- Défi Inter immeubles Vosgelis – Patureaux Chatenois
- Sensibilisation au gaspillage alimentaire à la cantine de l'usine OI

AOUT -23

- Animations tri des déchets professionnels à la mission locale

SEPTEMBRE-23

- Mise en place du tri des déchets mousses tissus et cuirs issus des entreprises de l'ameublement

02

CHAPITRE 2 : **L'HABITAT ET L'URBANISME**

4. Aménagement du Territoire, Habitat et Urbanisme

Aménagement du Territoire

Dispositif « Bourgs-Centres – Petites Villes de Demain »

La convention d'adhésion aux dispositifs « Bourgs-Centres – Petites Villes de Demain » a été signée entre l'Etat, la Région Grand-Est, le Département des Vosges, la Banque des Territoires, la CC de l'Ouest Vosgien, Neufchâteau et Châtenois, le 25 novembre 2021. Cette convention engage les collectivités signataires à élaborer et à mettre en œuvre un projet de territoire explicitant une stratégie de revitalisation.

À la suite des différents ateliers composés d'habitants, d'associations et d'élus, au choix politique des axes stratégiques en lien avec le PTRTE et le Projet de Territoire de la CC de l'Ouest Vosgien, des fiches actions ont été élaborées pour chacun des bourgs de Neufchâteau et Châtenois.



Pages de garde des deux programmes d'actions de Neufchâteau et Châtenois



Signature de la convention-cadre valant ORT, le 10 mai 2023

Le COPIL s'est réuni le 6 février 2023 en Mairie de Neufchâteau puis, une présentation s'est déroulée le 27 février 2023 à destination des vice-présidents de la CCOV et des chefs de service de l'EPCI et des deux communes. L'étude a également présentée en Conseil de communauté de la CCOV, le 14 mars 2023.

En parallèle, la convention ORT est rédigée. Des échanges réguliers avec la DDT, la Région Grand-Est, le Département des Vosges et l'EPF Grand-Est ont permis la signature de cette convention le 10 mai 2023.

Dispositif « Reconquête du bâti vacant et dégradé »

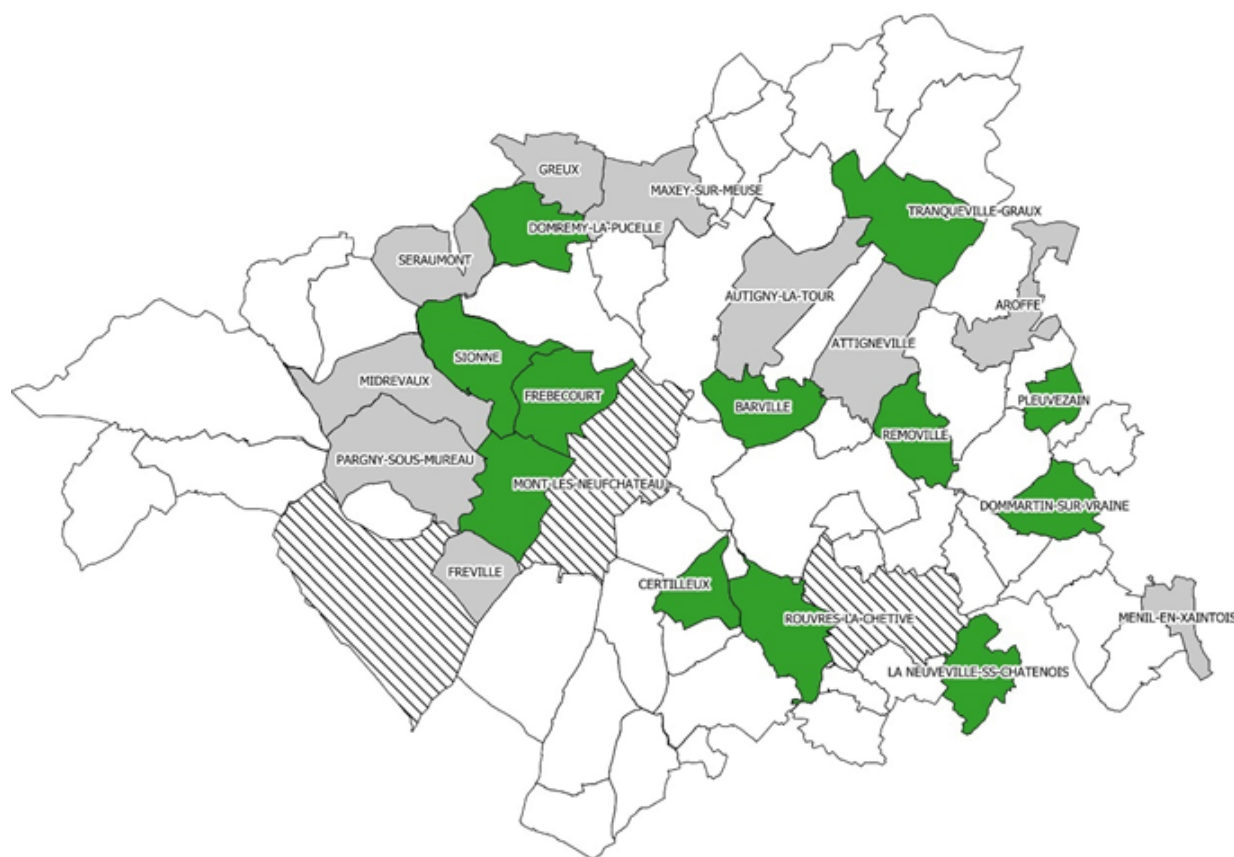
Afin d'accompagner les communes rurales dans la résorption des cas de bâtis dégradés et vacants, la CCOV a décidé d'adhérer au dispositif expérimental de l'Etat visant notamment à financer à hauteur de 50% et pendant deux ans de l'ingénierie sur les territoires.

Ainsi, depuis le 1er novembre 2021, l'intercommunalité s'est dotée d'une chargée d'opération dédiée à cette problématique en la personne de Madame Adeline REY. Ces missions sont notamment d'accompagner les communes (hors celles de Châtenois, Neufchâteau et Liffol-le-Grand) dans :

- La mise en œuvre des outils et dispositifs existants (taxe sur les logements vacants, abandon manifeste, péril, biens sans maître, expropriation, ...);
- La réhabilitation du bâti vacant et dégradé (identification des financements mobilisables, aide à la passation des marchés, ...).

Au 31 décembre 2023, le bilan sommaire de ce dispositif est le suivant :

- 25 communes ont fait l'objet d'un état des lieux partagé du bâti, soit à l'initiative du chargé d'opération, soit à la demande du maire (en gris sur la carte ci-dessous).
- 16 communes ont été accompagnées à la suite de l'état des lieux réalisé pour le traitement d'un ou plusieurs bâtiments (en vert sur la carte ci-dessous). Cela s'est traduit notamment par :
 - 7 procédures de mise en sécurité dans les communes de Barville, Domrémy-la-Pucelle, Dommartin-sur-Vraine, La Neuveville-sous-Châtenois, Rouvres-la-Chétive et Tranqueville Graux ;
 - 1 résorption d'une succession en déshérence sur la commune de Frebécourt ;
 - 4 bâtiments pour lesquels, après recherche, une solution privée a été trouvée sur les communes de Rouvres-la-Chétives, Pleuvezain et Frebécourt.
- 3 communes ont signé une convention tripartite, pour des projets structurants



Les communes accompagnées par la CCOV dans le cadre du bâti vacant et dégradé

Mise en œuvre du schéma directeur de la signalisation directionnelle et d'information locale

Prescrit en octobre 2017 par le conseil communautaire, le schéma directeur de la signalisation a pour objectif de recenser et répondre aux besoins de signalisation, de mettre en conformité la signalisation actuelle et d'harmoniser l'information sur l'ensemble du territoire intercommunal. Ce document cadre a été réalisé durant les années 2018 et 2019 par le bureau d'études DDSR sur 53 communes volontaires. Finalement, durant les années 2020 et 2021, face aux coûts estimatifs annoncés, 33 puis 28 communes ont souhaité le mettre en œuvre.

À la suite de l'attribution du marché le 23 novembre 2021 à l'entreprise SIGNAUX GIROD, la pose de la nouvelle Signalisation d'Intérêt Local (SIL) se poursuit durant l'année 2023 sur les 15 communes restantes (13 communes équipées en 2022). En parallèle, un renouvellement de la signalisation directionnelle est installée sur les itinéraires départementaux. Ce travail se fait en lien avec le service des routes du Conseil départemental des Vosges.



Urbanisme

Phase n°4 de l'élaboration du PLUi – Trois arrêts successifs du PLUi

Durant l'année 2023, la CCOV s'est attachée d'arrêter son projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). Il s'agit de la phase numéro quatre de ce projet, celle qui précède la phase d'enquête publique puis de la phase administrative d'approbation qui en découle.

Pour ce faire, la CCOV a arrêté ce projet une première fois le 16 janvier 2023 et a recueilli les avis des 46 Personnes Publiques Associées (PPA) ainsi que de la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe). Certaines remarques très pertinentes ont poussé la CCOV à réaliser des modifications ce qui a naturellement justifier les deux arrêts suivants (le 5 juillet puis le 19 décembre).

En parallèle, les élus et les services de la CCOV se sont réunis à de nombreuses reprises avec les représentants de l'Etat afin de travailler sur toutes ces modifications. Ainsi, il s'est tenu durant l'année 2023 :

- 3 comités technique ;
- 5 réunions avec les services de la DDT des Vosges, la Sous-Préfecture, la Chambre d'Agriculture, la Commission Départementale de Protection des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) et la Commission Départementale de la Nature et de la Protection des Sites (CDNPS).

Instruction des autorisations d'urbanisme

En 2023, et pour le compte de 33 communes, 581 demandes d'autorisations d'urbanisme ont été instruites par la CCOV, dont 119 permis de construire et 433 déclarations préalables de travaux. Même si cela représente une baisse du nombre de demandes par rapport aux années 2021 et 2022, cela reste encore très élevé au regard de la moyenne des années 2018-2020

Il est à noter que le nombre de dossiers dématérialisés déposés sur le Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU) est en augmentation constante.



Droit de préemption urbain – Instruction des déclarations d'intention d'aliéner

En 2023, la CCOV a instruit 217 Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA), soit une diminution constante depuis 2021. La CCOV n'a pas fait usage en 2022 de son droit de préemption. Les DIA peuvent être également dématérialisée et répondre, ainsi aux obligations du Code des Relations entre le Public et l'Administration (CRPA).



Habitat

Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat « MaPrimeRénov' Sérénité »

Depuis le 1er janvier 2022, et jusqu'au 31 décembre 2024, la CCOV a décidé de mettre en place une opération programmée de l'amélioration de l'habitat (OPAH) en faveur des propriétaires occupants et bailleurs pour l'amélioration énergétique des logements de plus de 15 ans. Ce programme fait suite Programme d'Intérêt Général (PIG) en vigueur entre 2012 et 2021.

Outre le financement de travaux liés à l'amélioration du confort énergétique, l'OPAH permet également d'apporter des aides en faveur du maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées et de résorber les cas de logements indignes ou très dégradés.

Les ménages éligibles sont accompagnés, à titre gratuit, techniquement et administrativement par un bureau d'études spécialisé, SOLIHA PACT des Vosges, qui est missionné et rémunéré par la CCOV.

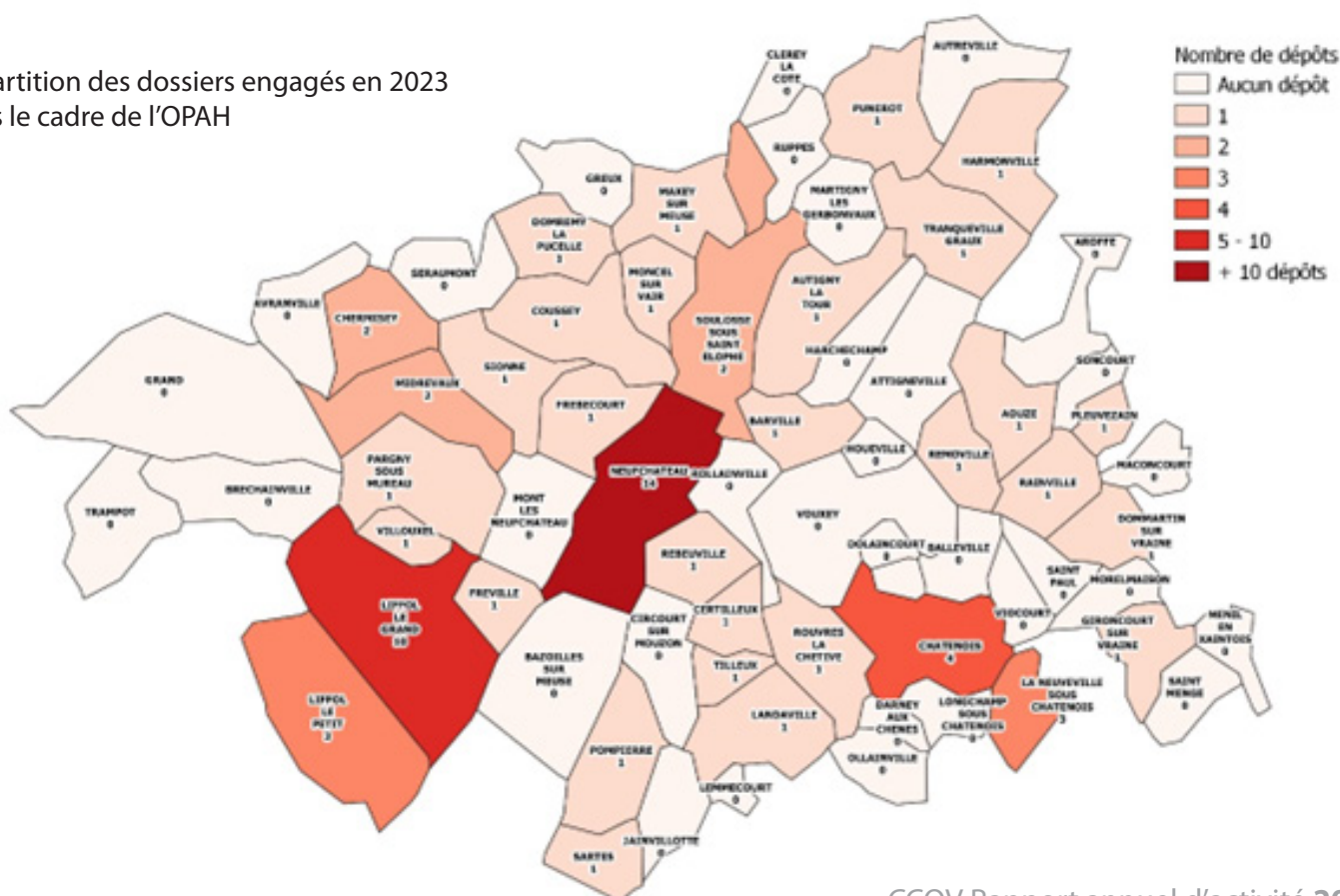
En 2023, la CCOV a enregistré 196 nouvelles demandes d'accompagnement. Cela a permis de faire aboutir 69 projets, soit 75% des objectifs visés. La répartition des dossiers est la suivante :

- Lutte contre l'habitat indigne ou très dégradés : 0
- Adaptation du logement aux conditions de vie : 21
- Amélioration du confort énergétique (gain moyen de 50%) : 36
- Adaptation du logement et amélioration du confort énergétique : 6

Au total, cela représente 2 264 793,87 € de travaux TTC, pour 1 055 880,90 € de subventions publiques allouées, dont 138 700 € par la CCOV.

Le coût de la prestation d'accompagnement réalisé par SOLIHA PACT des Vosges auprès des ménages

Répartition des dossiers engagés en 2023
dans le cadre de l'OPAH



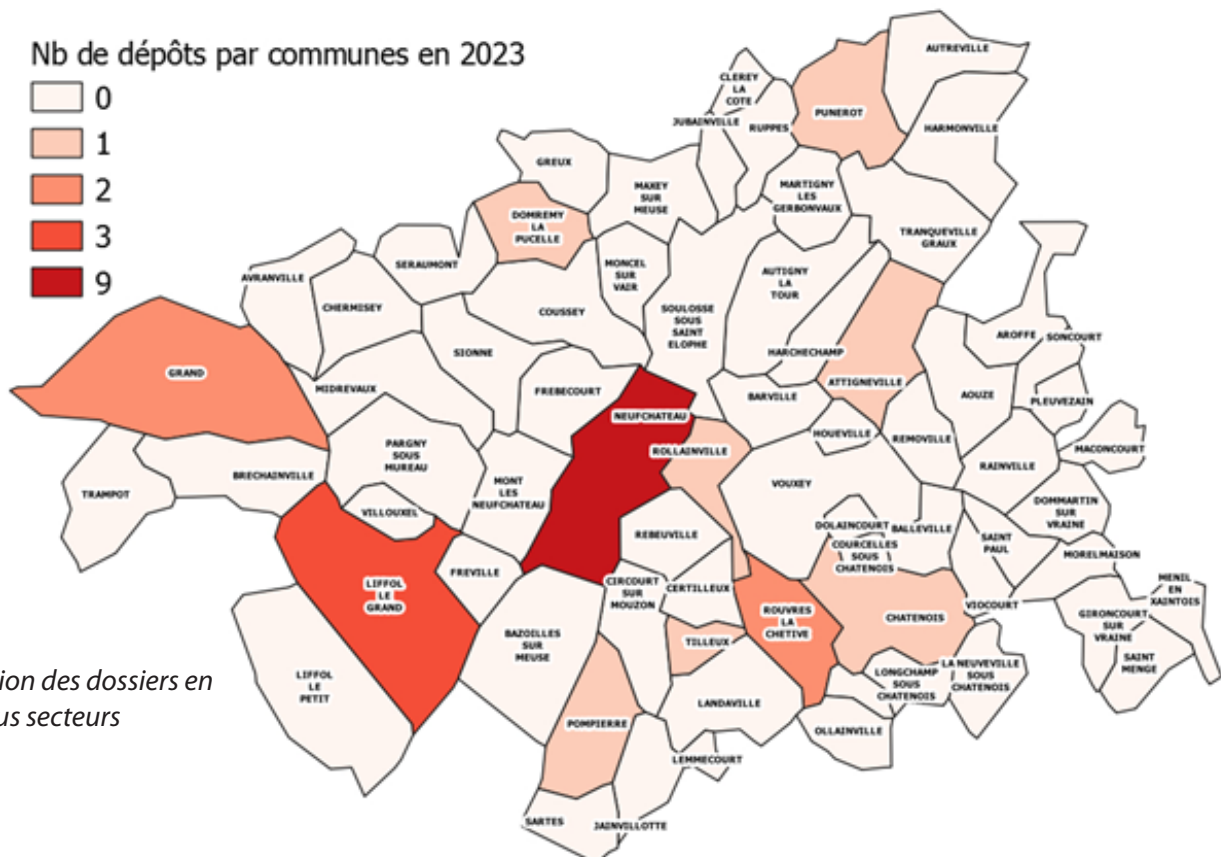
Programme de Valorisation du Patrimoine

Ce dispositif d'aides locales (2022-2024) a pour objectif d'améliorer le cadre de vie du territoire en subventionnant, sans conditions de ressources, les réfections des façades sur l'ensemble des communes (secteur 1). Une aide majorée s'applique dans tous les secteurs concernés par une protection au titre des Monuments Historiques (MH, secteur 2) pour les ravalements de façades et le remplacement des menuiseries extérieures. De plus, et dans le cadre d'un partenariat avec la ville de Neufchâteau, ce dispositif permet de financer dans le périmètre du Site Patrimonial Remarquable (SPR) les travaux liés à la restauration des menuiseries, des toitures anciennes (secteur 3) ainsi que des vitrines commerciales (secteur 4).



En 2023, dans les secteurs 1 et 2, la CCOV a financé 16 projets de ravalements de façades, soit 53% des objectifs visés. Cela représente 21 249 € de subventions allouées pour 233 983,53 € T.T.C de travaux.

En ce qui concerne le périmètre du Site Patrimonial Remarquable (SPR) de la Ville de Neufchâteau (secteur 3 et 4), 7 dossiers ont été engagés en 2023 sur objectif initial de 13. Cela représente 45 675 € d'aides accordées, dont 19 874 € au titre de la Ville de Neufchâteau, pour 83 410,10 € H.T. de travaux, 750 € au titre de la commune de Rollainville et 500 € au titre de la commune de Domrémy-la-Pucelle.

Répartition des dossiers en
2023 Tous secteurs

Ouverture du « Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique »

Par délibération du 17 novembre 2020, le conseil communautaire de la CCOV a décidé de répondre à l'Appel à Manifestation d'Intérêt porté par la Région Grand Est et l'Etat pour la mise en place d'un Service d'Accompagnement à la Région Energétique (SARE). La Région Grand Est et l'ADEME ont décidé de donner une suite favorable à cette candidature, permettant à la CCOV de mettre en place ce dispositif dès le 1er mars 2021.

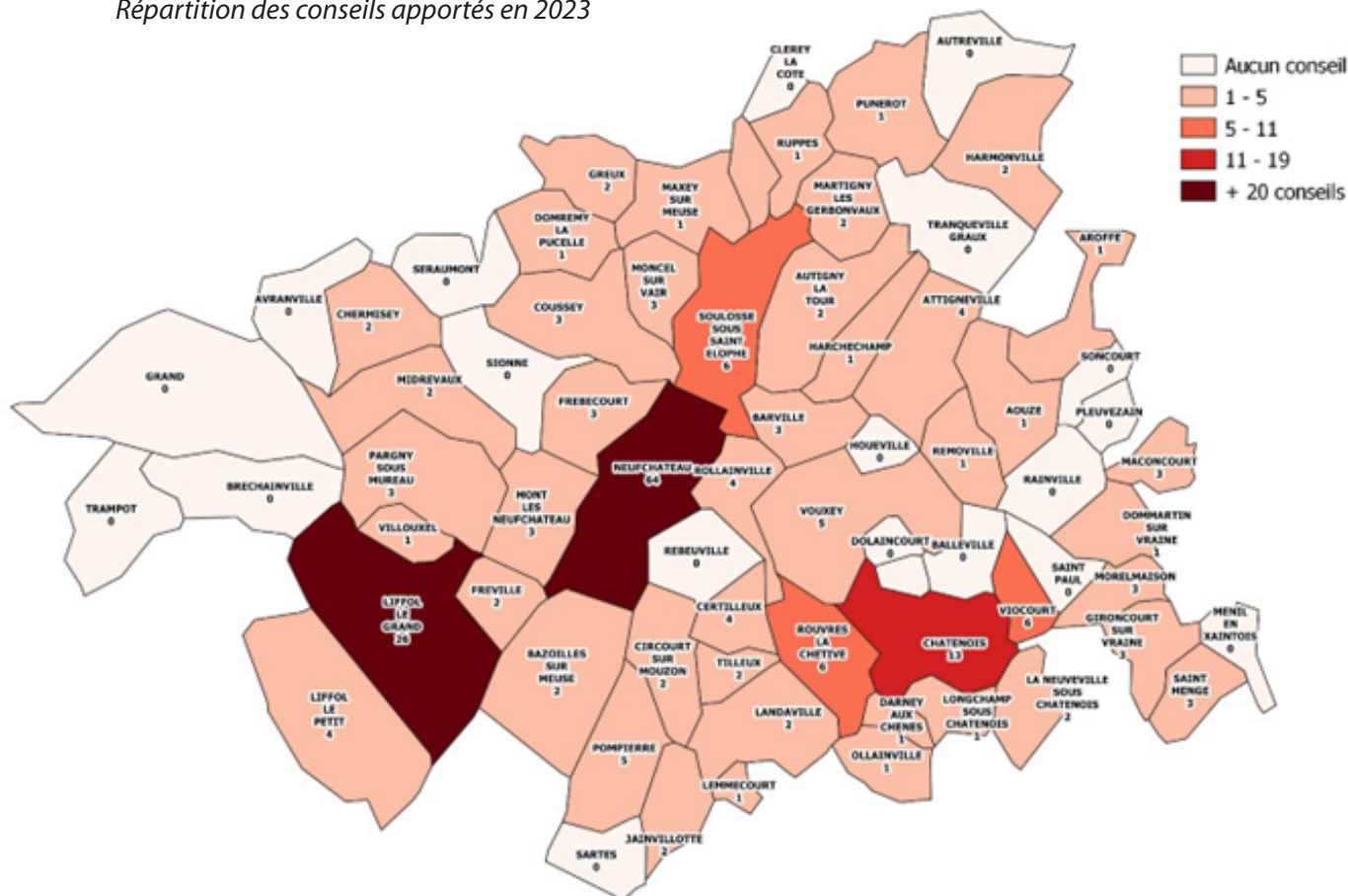


Par délibération du 28 septembre 2022, le conseil communautaire a autorisé le Président à signer un avenant pour rehausser les objectifs de la convention de partenariat avec l'association SOLIHA Vosges afin de renforcer ce dispositif sur le territoire. Dans ce cadre, la CCOV a alloué à cette association une subvention d'un montant de 50 162 € TTC., notamment pour la pérennisation du conseiller en énergie « France Rénov' » sur toute la durée de ce dispositif (2021-2023).

En complément de l'OPAH, ce service a pour but d'apporter gratuitement des conseils en matière de rénovation énergétique à tous les ménages du territoire (sans conditions de ressources), aux copropriétés et aux petites entreprises du secteur tertiaire privé.

En 2023, 220 particuliers ont sollicité ce service, dont 6 entreprises, soit 41% des objectifs visés. Cela représente une dépense de 13 310 € pour le partenaire SOLIHA VOSGES en charge de la mise opérationnelle de ce service et 12 912 € de recettes pour la CCOV venant des partenaires financiers de ce programme, à savoir la Région Grand Est et le Conseil Départemental des Vosges.

Répartition des conseils apportés en 2023



02

Le développement du
TERRITOIRE ET
L'ENVIRONNEMENT

02

CHAPITRE 2 :

5. LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS NATURA 2000

5. LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS -NATURA 2000

La Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien est traversée par de nombreux cours d'eau dont notamment la Meuse et ses principaux affluents que sont le Mouzon, le Vair et la Saône. L'ensemble de ce réseau hydrographique comporte un linéaire de cours d'eau s'élevant à plus de 400 km.

Dans le cadre de sa compétence GEMAPI (GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) - compétence obligatoire depuis 2018 - la Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien (CCOV) doit contribuer à l'atteinte de l'objectif européen de « bon état » des masses d'eau d'ici 2027. Pour cela, elle assure la maîtrise d'ouvrage de plusieurs programmes de restauration et entretien de cours d'eau, l'accompagnement des porteurs de projets (associations par exemple) et le conseil aux communes et propriétaires riverains de cours d'eau. Les trois programmes collectifs actuellement engagés concernent :

- La Meuse, la Saône, le Vair inférieur et leurs affluents,
- Le Vair supérieur, la Vraine, la Frézelle et leurs affluents,
- L'Aroffe et ses affluents.

Ainsi, la CCOV porte des projets sur la restauration et la préservation des cours d'eau de son territoire (Meuse Vair Saône, Vair Vraine Frézelle, HEBMA), mais aussi des projets de préservation et restauration des

GEMAPI

Programme de restauration, renaturation et entretien pérenne de la Meuse, de la Saône et du Vair inférieur et de leurs affluents

La maîtrise d'oeuvre de ce programme a été confiée en 2018 au bureau d'études IRH. L'avant projet définitif (AVP) de ce programme a été validé le 6 avril 2022 par le conseil communautaire de la CCOV pour un montant de 762 511 €HT ; il intègre 27 sites de travaux et s'échelonne sur 4 années. En 2022 et 2023, la CCOV a entrepris de consulter l'ensemble des propriétaires concernés par le projet. Chaque propriétaire a réceptionné un courrier et une convention permettant à la CCOV de mettre en oeuvre les aménagements projetés. De plus, 4 réunions avec les propriétaires et 2 réunions avec les exploitants agricoles ont été organisées en 2023.

En 2022, la CCOV a également lancé la réalisation d'une étude faune/flore sur 4 mois avec le bureau d'études « Rainette ». Cette étude a permis au maître d'oeuvre IRH de rédiger la phase PRO, et à la CCOV de déposer les dossiers réglementaires au titre de la Loi sur l'eau auprès des Services de l'Etat en 2023.

En date du 27 février 2023, au travers du récépissé de dépôt du dossier de Déclaration, l'Etat a donné son autorisation pour le commencement des travaux. De plus, l'arrêté concernant l'intérêt général (DIG) du projet a été signé le 22/11/2023 et transmis à la CCOV, suite à une enquête publique qui s'est déroulée du 5 au 21 juillet 2023 et un rapport favorable du commissaire enquêteur.

La transmission de cet arrêté a permis à la CCOV de donner suite à la consultation d'entreprise lancée en juillet 2023 en notifiant la phase 1 des travaux à l'entreprise SW ENVIRONNEMENT pour un montant de 206 298 € H.T. Une consultation a également été organisée pour le recrutement d'un écologue afin de suivre

les prescriptions environnementales prévues par l'arrêté de DIG et éventuellement émises. Dans ce cadre, le bureau d'études Artélia a été retenu.

La première année du programme (tranche 1) concerne donc les communes de Bazoilles-sur-Meuse, Frebécourt et Neufchâteau pour le fleuve Meuse, Greux pour le ruisseau des Roises et Maxey-sur-Meuse pour le ruisseau du Vau, soit un linéaire d'environ 10 km.

Par ailleurs, dans le cadre de ce programme, il est prévu une intervention en vue du rétablissement de la continuité écologique du cours d'eau des Roises à Greux et de la diversification des écoulements dans la traversée de cette commune, sur un linéaire de 330 ml. Afin de mettre en oeuvre ces aménagements, les vannages existants sont retirés et entraînent de fait un écueil dans la défense incendie de la commune. Dans ce cadre, le conseil communautaire, en date du 28 septembre 2022, a autorisé la CCOV à confier une mission de maîtrise d'oeuvre à IRH pour la mise en place de bâches à incendie et à signer une convention de partenariat avec la commune pour la mise en place de ces dispositifs. Une consultation d'entreprise, engagée en novembre 2023, a permis de recruter l'entreprise STPI pour la réalisation de ces réserves incendie, pour un montant de 114 000 € HT.

Avec le soutien financier de :



Programme de restauration, renaturation et entretien pérenne du Vair, de la Vraine, de la Frézelle et de leurs affluents

Le périmètre d'étude de ce programme couvre 27 communes, pour un linéaire de 160 km de cours d'eau. 23 communes ont été retenues pour effectuer des aménagements visant à l'amélioration de la qualité hydrique et écologique des cours d'eau concernés : Aouze, Morelmaison, Autigny-la-Tour, Ollainville, Balléville, Rainville, Barville, Removille, Chatenois, Rollainville, Courcelles-sous-Chatenois, Rouvres-la-Chétive, Dolaincourt, Saint-Menge, Dommartin-sur-Vraine, Saint-Paul, Gironcourt-sur-Vraine, Soulosse-sous-Saint-Elophé,

La Neuveville-sous-Chatenois, Viocourt, Longchamp-sous-Chatenois, Vouxey, Ménil-en-Xaintois.

Un premier diagnostic a été réalisé en 2018 par le bureau d'étude Asconit. Le 3 mai 2018, le marché de maîtrise d'oeuvre a été attribué à la SARL BEPG de Villers-lès-Nancy. Un AVP a été remis à la CCOV en septembre 2019 ; mais certaines opérations n'ont pas été retenues par le comité de pilotage au vu du contexte foncier compliqué et des difficultés d'acceptation des travaux par certains propriétaires riverains. En 2022, la CCOV a souhaité relancer l'étude en mettant à jour l'AVP de 2019. Par délibération du 14 mars 2023, le Conseil de la Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien validait le plan de financement prévisionnel des travaux présenté dans l'AVP définitif.

Suite à un inventaire faune/flore réalisé en 2023 par le bureau d'étude Rainette et sur la base de compléments topographiques, le bureau d'étude BEPG a rédigé l'étude de projet (PRO). Cette étude de projet a fait l'objet de remarques et adaptation par la CCOV, en concertation avec les financeurs et BEPG. Le montant global des travaux est estimé à 1 666 049 €HT. Il sera proposé aux membres du COPIL qui se réuniront en 2024 pour valider le PRO de répartir ces travaux en 4 tranches, en commençant par les travaux concernant le bassin versant de la Frézelle (tranche 1). Ceux-ci seront financés à hauteur de 80 % par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et le Conseil Départemental des Vosges.

Concernant ce programme, une phase de concertation avec les propriétaires sera menée en 2024, ainsi que le dépôt des dossiers réglementaires (Dossier Loi sur l'Eau et DIG), pour permettre la mise en oeuvre des travaux en 2025.

Avec le soutien financier de :



Diagnostic hydromorphologique du bassin versant de l'Aroffe

Sous les préconisations de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, et dans l'objectif d'améliorer significativement la qualité de ces masses d'eau, la Communauté de Communes du Pays de Colombey et du Sud Toulinois a souhaité engager un diagnostic sur l'ensemble du bassin versant accompagné de propositions d'aménagement.

L'ensemble du linéaire de ces cours d'eau n'étant pas intégralement sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Colombey et du Sud Toulinois (CCPCST), les intercommunalités voisines ont été sollicitées pour intégrer cette étude. Ainsi, la CCOV

a répondu favorablement en 2021 à la signature d'une convention de partenariat et de financement.

La CCOV est traversée par l'Aroffe et ses affluents sur 6 de ces communes : Pleuvezain, Soncourt, Aroffe, Tranqueville-Graux, Harmonville et Autreville.

Cette étude a été confiée au début de l'année 2023 à FLUVIALIS, bureau d'études spécialisé en matière de gestion des milieux aquatiques. Le périmètre retenu concerne l'Aroffe supérieur, l'Aroffe inférieur et leurs principaux affluents. Au total, ce sont 79 km de cours d'eau qui sont inclus dans l'étude, ainsi que leur lit majeur ce qui représente un bassin d'une surface totale de 238 km.

Une réunion de lancement s'est tenue le 29 juin 2023 et un comité de pilotage le 25 octobre 2023 afin de faire un point de situation sur les données recueillies.

Accompagnement des porteurs de projets

Plusieurs projets portés par des associations, communes ou propriétaires privés sont accompagnés par la CCOV (ex : : restauration du ruisseau de Chenevière à Attignéville : Les travaux de restauration du ruisseau de Chenevières à Attignéville ont été effectués en 2023 sur un linéaire d'environ 1 km).

Le chargé de mission GEMAPI a été également amené à accompagner et à conseiller des communes ou des particuliers comme à Liffol-le-Grand, Liffol-le-Petit, Fréville, Neufchâteau sur des problèmes rencontrés (entretien de cours d'eau, pollution...). De plus, le chargé de mission Gemapi est amené à suivre le projet HEBMA porté par l'EPAMA.

Aménagement Hydraulique et Environnementale du Bassin de la Meuse Amont (HEBMA)

Pour rappel, il s'agit de réaliser des ouvrages alliant la lutte contre les inondations (zones de surstockage, protections localisées tels que des décaissements) et la renaturation des cours d'eau (lit d'étiage, reméandrages, annexes hydrauliques, réductions de section, diversification des écoulements et aménagements de seuil) sur 29 sites le long de la Meuse et ses affluents. Après une étude préalable finalisée en 2008 (étude « Meuse amont ») et pour donner suite aux sollicitations de l'ensemble des collectivités (communes, communautés de communes, syndicat de rivières), l'EPAMA-EPTB Meuse a lancé en 2010 la maîtrise d'ouvrage de l'opération HEBMA dans les départements de la Haute-Marne et des Vosges.

Pour répondre au double objectif de réduction de la vulnérabilité aux inondations et d'amélioration de l'état écologique des cours d'eau, il s'agit d'étudier la réalisation d'ouvrages alliant la lutte contre les inondations (zones de sur-stockage, protections localisées tels que des décaissements) et la renaturation des cours d'eau (lit d'étiage, reméandrages, annexes hydrauliques, réductions de section, diversification des écoulements et aménagements de seuil).

La maîtrise d'oeuvre est assurée par le bureau d'études WSP France et



concerne 29 sites. Le projet a été instruit par les services de l'Etat et son plan de financement a été finalisé en 2021. Cette même année, la CCOV a accompagné l'EPAMA dans l'organisation des réunions publiques et dans sa phase de consultation des entreprises.

En 2022, les premiers aménagements ont été réalisés : Harchéchamp (décaissement), Moncel-sur-Vair (décaissement et réalisation d'un pont cadre), Neufchâteau (décaissement) et Pargny-sous-Mureau (diversification). En 2023, plusieurs autres aménagements ont débuté : Levécourt (ZDSS et création d'une zone humide), Vrécourt (protection localisée) et Sionne (reméandrage).

Opération groupée d'acquisition de récupérateurs d'eau de pluie

Le 10 mai 2023, la CCOV a reconduit l'opération groupée d'acquisition de différents modèles de récupérateurs d'eau de pluie afin d'en faire bénéficier les habitants du territoire pour un coût très modeste (environ 20% du prix). Cette opération 2023 avait le soutien financier de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et de la région Grand-Est au titre du - dispositif «changement climatique et impact sur les ressources en eau et les milieux naturels».

Trois modèles d'une contenance comprise entre 500 litres et 1000 litres ainsi que tous les accessoires nécessaires au raccordement et au bon fonctionnement ont été proposés aux habitants.

Fin 2023, ce sont 198 ménages (propriétaires occupants, propriétaires bailleurs ou locataires), sans conditions de ressources, qui ont réservé ces récupérateurs d'eau distribués (trois modèles aux choix)

Type mural

500 L = **86 €**

Teinte sable



Type mural

1000 L = **89 €**

Teinte gris béton



Type cuve

1000 L = **57 €**

Teinte blanc



La fourniture de ces récupérateurs sera accompagnée de la fourniture d'un kit d'économie d'eau adaptable sur les robinets qui, en modifiant le débit au robinet, permettent de diminuer la consommation en eau potable de chacun des foyers.

Deux entreprises sont recrutées pour fournir et livrer ce matériel en commune.

Une animation est programmée auprès des bénéficiaires de ce dispositif ; un ambassadeur de l'Eau a pour mission de sensibiliser à leur domicile, les détenteurs de ces récupérateurs sur :

- une utilisation économe de l'eau,
- l'infiltration des eaux pluviales
- les rejets de substances dans le réseau (micropolluants).

Ce sont donc 182 000 litres (182 m3) potentiellement stockés et disponibles à un même moment.

Cette opération groupée d'acquisition de récupérateurs d'eau de pluie a permis aux habitants du territoire communautaire volontaires :

- de réutiliser les eaux pluviales de toitures connectées au récupérateur,
- de limiter la consommation d'eau potable en ne puisant pas dans la ressource naturelle (captage, source) communale,
- de réduire les volumes d'eau déversés dans les réseaux d'assainissement et dans les cours d'eau fluctuants lors d'épisodes pluvieux plus ou moins intenses.

Cette opération est également un levier pour sensibiliser les habitants du territoire à une gestion intelligente des eaux pluviales et à une sensibilisation sur l'enjeu vital du maintien de la ressource en eau.

Cette action s'inscrit dans une démarche plus globale visant à promouvoir une gestion durable et intégrée des eaux pluviales initiée dans le cadre du Contrat Territorial Eau et Climat signé avec l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse.

Avec le soutien financier de :



Réalisation d'un schéma directeur intercommunal de sécurisation en eau potable et réalisation d'une étude préalable au transfert des compétences eau potable et assainissement

Dans le cadre du CTEC signé avec l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, il a été lancé, en 2023, la réalisation d'un schéma directeur intercommunal de sécurisation en eau potable et réalisation d'une étude préalable au transfert des compétences eau potable et assainissement.

Par délibération du 16 janvier 2023, les élus du conseil de communauté retenaient la SAS VERDI GRAND EST d'EPINAL pour la réalisation de cette étude. Le montant de ce marché est de 222 225 €HT.

Cette étude bénéficie du soutien financier de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et de la Région Grand-Est.

Une réunion de démarrage s'est tenue le 25 mai 2023

Dans un premier temps, les communes et syndicats en charge de l'eau potable, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non-collectif ont été rencontrés et sollicités pour transmettre les données techniques, administratives et financières.

Avec le soutien financier de :



Biodiversité

Trame Verte et Bleue (TVB)

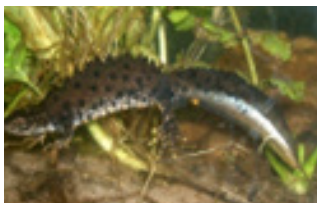
La Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien a été lauréate en 2022 d'un appel à projets « trame verte et bleue » visant à préserver et protéger les corridors écologiques (habitats) des espèces animales et végétales du territoire de la Région Grand Est. Ce projet, d'un montant global de 437 000 €TTC, consiste à préserver et restaurer des habitats (mares, haies, arbres isolés...) favorables à certaines espèces protégées et encore bien représentées au sein du territoire de la CCOV. Il s'agit par exemple du Triton crêté, de la Cigogne noire, du Milan royal. La CCOV a conclu un partenariat avec Lorraine Association Nature (LOANA) afin d'assurer un suivi technique et scientifique des travaux dans le respect des prescriptions environnementales. Dans ce cadre, un chantier de création et de restauration de 27 mares a débuté en décembre 2023 avec la création de 5 mares et la restauration de 4 mares existantes, sur les communes de Liffol-Le-Grand et Pleuvezain. En complément de ces travaux, 1500 mètres de haies ont été plantés.

Dans le courant des années 2024 et 2025, d'autres travaux seront mis en oeuvre, tels que la plantation de haies et arbres isolés, ainsi que des actions de communication/sensibilisation. Cette opération bénéficie du soutien financier de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, de la Région Grand Est et de la DREAL.

Ce projet, d'une durée de trois ans, comprend des actions de restauration et création d'habitats d'espèces patrimoniales et des actions de sensibilisation/communication auprès du Grand Public et scolaires. La maîtrise d'ouvrage est assurée par la CCOV, qui met également en oeuvre des actions de communication et de création d'outils pédagogiques. Le suivi technique des chantiers, ainsi que la sensibilisation des propriétaires et du grand public sont assurés par LOANA. Les financements proviennent de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, de la DREAL, de la

Contexte et thématiques

Le projet TVB consiste à préserver et restaurer des habitats naturels (mares, haies, arbres isolés, ...) favorables à cinq espèces patrimoniales - dites espèces « parapluies » - présentes sur le territoire de la Communauté de Communes :



La restauration et création de mares afin de favoriser la présence et la dispersion du Triton crêté (Triturus cristatus)
- Travaux débutés en septembre 2023



La restauration des haies et vergers en faveur de la **Pie-grièche grise** (*Lanius excubitor*) et du **Milan royal** (*Milvus milvus*)
- Travaux à venir



Le réaménagement d'anciennes voies ferrées en vue de favoriser la présence et la dispersion d'espèces à forte valeur patrimoniale, comme la **Couleuvre verte et jaune** (*Hierophis viridiflavus*)
- Travaux en 2024



La restauration et entretien de certains cours d'eau pour favoriser leur fréquentation par la **Cigogne noire** (*Ciconia nigra*)
- Plantation et entretien de ripisylve (éléments boisés en bord de cours d'eau) en 2025

Mares : Actions menées depuis 2023

Cette année 2023 a été consacrée à la mise en oeuvre d'actions de restauration d'habitats favorisant la présence et la dispersion du Triton crêté sur des secteurs déjà définis en 2020-2021. Plusieurs actions ont alors été finalisées permettant la mise en oeuvre de travaux de restauration/creusement de mares et plantation de haies.

Des suivis naturalistes menés en 2020/2021 par LOANA ont permis de recenser les populations de Triton crêté au sein des mares sur le territoire de la CCOV, et de déterminer ainsi la nature des travaux à mener pour permettre le maintien et le développement de cette espèce (restauration et création de mares pour assurer la reproduction, plantation de haies afin d'assurer les déplacements terrestres).

Suite à ces inventaires, grâce à l'identification des noyaux de populations de Triton crêté et au volontariat de propriétaires (propriétaires privés, communes) intéressés par le creusement/restauration d'une ou plusieurs mares ou plantation de haies sur leur terrain, la localisation et la nature des travaux de génie écologique ont pu être définies. Ainsi, plusieurs secteurs d'intervention ont été localisés sur 4 communes : Villouxel, Liffol-le-Grand, Pleuvezain, Morelmaison.

Le bilan de cette opération est très concluant puisque 27 mares font l'objet de travaux de restauration ou de création : 18 mares seront restaurées et 9 nouvelles mares seront créées sur le territoire de la CCOV.

Le projet Trame Verte et Bleue en faveur du Triton comporte également des actions de plantation de haies à proximité des mares restaurées ou créées. En effet, l'objectif de ces plantations est de développer des corridors écologiques pour favoriser le déplacement de la faune et notamment des amphibiens entre les sites de reproduction. Elles seront également utilisées comme zone refuge lors des intempéries et des mois d'hivers.

Pour cette action, plus d'1 km de haies, composées de 17 essences différentes, a été planté sur trois communes distinctes : Liffol-le-Grand, Villouxel et Pleuvezain.

Le projet de création et de restauration des mares était conditionné au dépôt d'un dossier Déclaration Loi sur l'Eau auprès du Service Police de l'Eau de la Préfecture. Suite à son instruction par les Services de l'Etat dans le courant de l'année 2023 et suite à la signature d'un arrêté de Déclaration d'Intérêt Général (DIG), les travaux ont débuté fin 2023.

Le montant total des travaux pour la restauration/creusement des mares et pour les plantations de haies est de 86 800 € HT. Ces travaux sont financés à 80% par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et 20% par la Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien.

Les travaux de plantation de haies ont été effectués à partir de décembre 2023.

Le coût total des travaux de plantation est de 26 758 € HT pour 1042 ml de haies :

- Les premières plantations ont été réalisées mi-décembre sur les communes de Villouxel et Liffol-le-Grand pour un total de 238 mètres de haies, sur des parcelles communales et privées.
- Les dernières plantations doivent être achevées en janvier 2024 sur la commune de Pleuvezain sur plusieurs parcelles appartenant au même propriétaire (Les Jardins de la Roche de Charme), pour un total de plus de 800 ml de haies



Plantation d'une haie (Pleuvezain)

Actions de sensibilisation et de communication

Ces actions techniques sont accompagnées d'actions de sensibilisation et de communication auprès du public. En effet, des animations auprès de certaines écoles primaires de la CCOV se sont déroulées en 2023 sur l'une des thématiques de ce programme TVB (milieux humides et mares). Des animations Grand Public sont également organisées par l'association LOANA et la CCOV sur ces thématiques. Ces animations scolaires et Grand public seront renouvelées sur les autres thématiques de ce programme.

L'association LOANA et la CCOV sont également bien présentes aux manifestations dont celle de Domrémy-en-Mai pour présenter ce programme à l'aide d'outil pédagogique conçus tout spécialement par l'Atelier Vert (54). Des magnets ont été produits à l'effigie des cinq espèces patrimoniales mais également des posters, des jeux de reconnaissances...

Avec le soutien financier de :



Animation des sites Natura 2000

Deux sites Natura 2000 sont entièrement situés sur le territoire de la Communauté de Communes. Il s'agit des zones spéciales de conservation (ZSC) des « Milieux forestiers et prairies humides des vallées du Mouzon et de l'Anger » FR4100191 et de la « Vallée de la Saône » FR4100230. Les ZSC correspondent à des parcelles classées au titre de la Directive Habitat Faune Flore. Ces deux sites sont gérés actuellement par la Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien, qui en assure la maîtrise d'ouvrage. Le périmètre d'action correspond à l'ensemble des deux sites Natura 2000, soit une surface de 340 ha sur 9 communes pour le site « Milieux forestiers et prairies humides des vallées du Mouzon et de l'Anger » et une surface de 355 ha sur 11 communes pour le site Natura 2000 « Vallée de la Saône ».

Plantation d'une haie (Pleuvezain)

Depuis le 1^{er} janvier 2023, l'Etat a décidé de décentraliser la gestion des sites Natura 2000 au profit des Régions. Par conséquent, la Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien a engagé des démarches auprès de la Région Grand Est relatives au financement de l'animation de ces sites Natura 2000, pour la période 2023 à 2025. Certaines actions sont réalisées en régie par la CCOV, et d'autres sont externalisées. C'est le cas notamment pour certaines missions d'appui à l'animation, d'études scientifiques et suivis d'espèces et habitats. Les prestations de services externalisées ont fait l'objet d'une consultation (MAPA), composée de deux lots :

Lot 1 : appui à l'animation des deux sites Natura 2000,

Lot 2 : études, suivis scientifiques sur les deux sites Natura 2000, et actualisation du DOCOB « milieux forestiers et prairies humides des vallées du Mouzon et de l'Anger »

Avec le soutien financier de :



02

Le développement du
TERRITOIRE ET
L'ENVIRONNEMENT

03

CHAPITRE 3 : **UNE COMMUNAUTE AU SERVICE DE SES HABITANTS**

1 - LA PETITE ENFANCE ET LES AFFAIRES
 SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES :

Le service scolaire, périscolaire et petite-enfance de la CCOV met en place des actions facilitant le développement et l’intégration des enfants de 0 à 12 ans.

Il organise des activités de proximité qui favorisent l’éveil et l’épanouissement des enfants et contribuent à leur éducation, tout en offrant aux parents un large choix de mode de garde sur le territoire, pour répondre au mieux aux besoins des familles.

Structures gérées par la CCOV :		
Petite enfance	Multi-accueil « la souris verte » A Soulosse-sous-st-Elophe	Agrément : 13 places d’accueil
	Relais assistantes maternelles	146 Assistants maternels sur le territoire de la CCOV
Scolaire et périscolaire	Groupe scolaire des 4 vents A Martigny-les-Gerbonvaux	89 enfants scolarisés à la rentrée 2023-2024

Structures soutenues par la CCOV :			
Petite enfance	Multi-accueil « les charmillles » à Neufchâteau	Géré par le centre social	Agrément : 27 places d’accueil
	Multi-accueil « Bisous câlins » à Liffol-le-grand	Géré par l’association Familles Rurales	Agrément : 25 places d’accueil
	Micro-crèche « Coucou hibou » à Châtenois	Géré par l’association Coucou-hibou	Agrément : 12 places d’accueil

SCOLAIRE :

Groupe scolaire des 4 vents – Martigny-les-Gerbonvaux :

La CCOV assure le lien avec les enseignants, ainsi qu'avec l'éducation nationale, et a pour principales missions le suivi des effectifs, des inscriptions scolaires, des demandes de dérogations scolaires, le suivi des commandes de fournitures et la logistique du groupe scolaire des 4 vents.

Effectifs scolaires : (au 1 ^{er} septembre)	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
	103	95	91	89	83	81	77	81	76	89
Nb de Classes :	5 classes		4 classes							

PERISCOLAIRE :

Le service a en charge la mise en œuvre des activités de loisirs périscolaires du groupe scolaire des 4 vents, à travers l'organisation de l'accueil périscolaire.

Accueil Périscolaire :

- le matin dès 7h15,
- pendant la pause méridienne,
- le soir jusqu'à 18h30.

Ces temps périscolaires sont déclarés à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la protection des Populations (DDCSPP).

Ces services sont payants. Une tarification dégressive en fonction du quotient familial et les modalités d'inscriptions permettent une souplesse appréciée par les parents.

Organisation des temps scolaires et périscolaires :

Lundi	Accueil périscolaire 7h15 8h30	classe 12h00	Pause méridienne + Accueil périscolaire 13h45	classe 16h15	Accueil périscolaire 18h30
Mardi	Accueil périscolaire 7h15 8h30	classe 12h00	Pause méridienne + Accueil périscolaire 13h45	classe 16h15	Accueil périscolaire 18h30
Jeudi	Accueil périscolaire 7h15 8h30	classe 12h00	Pause méridienne + Accueil périscolaire 13h45	classe 16h15	Accueil périscolaire 18h30
Vendr	Accueil périscolaire 7h15 8h30	classe 12h00	Pause méridienne + Accueil périscolaire 13h45	classe 16h15	Accueil périscolaire 18h30

Quelques chiffres pour 2023 :		2022	2021	2020	2019	2018	2017
Nombre d’heures de garde pour l’accueil périscolaire du matin :	1337	1244	1086	826	1113	1241	977
Nombre de présences pour l’accueil périscolaire du midi :	7329	6906	6615	5001	6296	6394	6295
Nombre d’heures de garde pour l’accueil périscolaire du soir :	5755	3619	2549	1306	1445	1779	1297

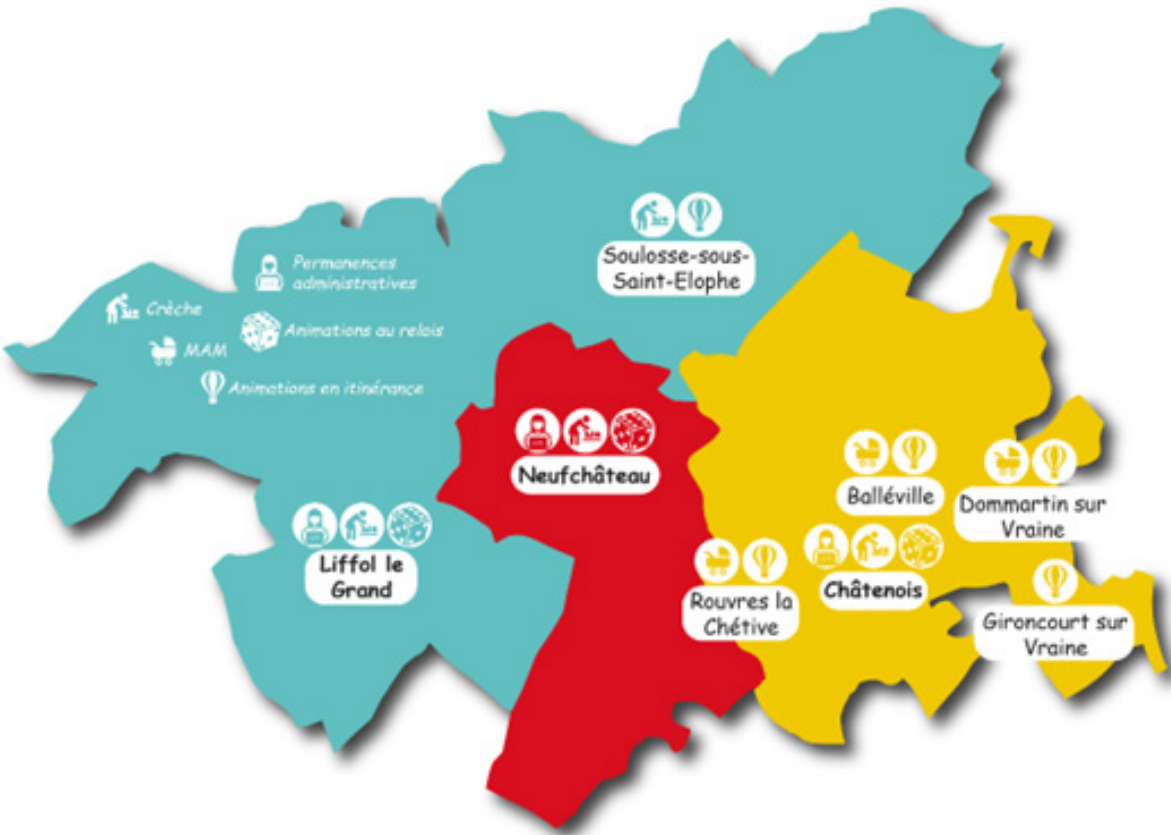
LES FAITS MARQUANTS EN 2023:

- Forte augmentation de la fréquentation, à la fois sur le temps de cantine et sur les temps de garderie matins et soirs.



PETITE ENFANCE :

La CCOV compte 1 RPE itinérant (Relais Petite Enfance), 4 EAJE (Etablissements d'accueil du jeune enfant) et depuis 2021 un LAEP (Lieu d'Accueil Enfants Parents) sur son territoire. Le Multi-accueil « la souris verte » est le seul des 4 EAJE à être géré directement par la communauté de communes. Les 3 autres EAJE (le Multi-accueil « les charmilles », le Multi-accueil « bisous-câlins » et la micro-crèche « coucou-hibou ») sont gérés par des associations et soutenus financièrement par la CCOV.



Données de référence	
(source : IMAJE)	
Nombre d'enfants de moins de 3 ans	548
Nombre d'enfants de 3 à 6 ans	580
Nombre de familles avec enfants de moins de trois ans	501
Nombre d'enfants de moins de 3 ans dont le ou les parents sont en activité	306

LE MULTI-ACCUEIL « LA SOURIS VERTE » :

Le multi-accueil « La Souris Verte » est une structure ouverte depuis janvier 2008. Ce lieu, destiné à la prise en charge et à l'éveil des tous petits, a une capacité de 12 places. Il est ouvert du lundi au vendredi de 7h30 à 18h00.



Les principales missions de cette structure sont :
-L'accueil de l'enfant dans un milieu sain et sécurisant en répondant au mieux aux besoins de l'enfance et de sa famille ;
-Le soutien à la parentalité ;
-L'accompagnement de l'enfant vers son autonomie et sa socialisation, tout en veillant à son bon développement psychomoteur.

Quelques chiffres pour 2023 :		2022	2021	2020	2019	2018	2017
Nombre de jours d'ouverture annuelle	232	227	219	231	232	232	233
Nombre d'heures de présence enfants	24127 h	20677 h	19638 h	17718 h	21926 h	22421 h	22196 h

LES FAITS MARQUANTS EN 2023 :

- Aménagement de l'espace de jeux extérieure



Le RPE

Le Relais Petite Enfance constitue un lieu d'informations et de ressources au service des familles et des assistants maternels. Il est agréé et en partie financé par la CAF. Il fonctionne du lundi au vendredi, et permet :

- d'écouter, d'informer et d'accompagner les familles en recherche d'un mode d'accueil adapté à leurs besoins ;
- de créer un lieu de rencontre, de partage, d'animation, d'expression et de médiation entre adultes et enfants à travers des matinées d'activités ;
- de faciliter la socialisation des enfants ;
- de professionnaliser et de valoriser le métier d'assistant maternel ;
- de favoriser l'accès à une information actualisée sur les droits et les devoirs respectifs d'employeurs et salariés ;
- et d'offrir un soutien dans l'accomplissement des démarches administratives (contrat de travail, ...)

LES FAITS MARQUANTS 2023 :

- Le RPE de la CCOV bénéficie de 3 points d'accueil pour l'accompagnement administratif et les animations à Neufchâteau, Châtenois et Liffol le Grand ; ainsi que 4 lieux d'itinérance (Balléville, Gironcourt, Soulosse ss St Elophe et Rouvres la Chétive). Il travaille en partenariat avec les écoles, les Ehpad et les crèches.
- Afin de mettre en relation les familles étant à la recherche d'un mode d'accueil et les assistantes maternelles ayant des places disponibles, le RPE a mis en place d'un « Nounou Dating » : mise à disposition d'un lieu accueillant et neutre afin de faciliter la rencontre « parents / assistantes maternelles ».
- Mise en place de formations et d'ateliers thématiques pour les assistants maternels du territoire afin de les professionnaliser.
- Le RPE a organisé une soirée d'informations et d'échanges avec Pôle Emploi à destination des assistantes maternelles afin de leur apporter une information sur leurs droits.
- Poursuite de la participation aux commissions d'attributions de places de chaque crèche du territoire et préparation à la mise en place du guichet unique en 2024.
- Implication au sein du réseau parentalité « Atouts Parents » et participation à l'élaboration de projets qui œuvrent pour l'accompagnement et le soutien à la parentalité.
- En 2023, le RPE a mis en place un projet artistique dans le cadre du Contrat Territorial d'Éducation Artistique et Culturelle. Ainsi, Angélique CHOPOT, plasticienne, a pu intervenir lors de 12 ateliers sur l'ensemble des sites du RPE. Ces séances se sont clôturées par une inauguration au Trait d'Union où l'ensemble des travaux des enfants ont été exposés.
- Mise en place de différents projets visant à favoriser le lien parent/enfant et l'éveil culturel dès la petite enfance, participation à de nombreux spectacles à destination d'un très jeune public.

QUELQUES CHIFFRES CLES 2023 :

Données de référence 2023	2023	2022	2021	2020	2019
Nombre d'assistants maternels agréés en 2023 sur le territoire de la CCOV	146	159	170	175	191
Nombre d'assistants maternels actifs au moins 1 mois dans l'année	128	135	148	157	154
Nombre de MAM (Maison d'Assistants maternels) sur le territoire	4	3	4	2	2
Nombre enfants gardés par un assistant maternel	359	400	390	347	345

Détail de la fréquentation du RPE par les Assistants Maternels en 2023	2023	2022	2021	2020	2019	2018
Nombre d'assistants maternels différents ayant fréquenté le Rpe (dont AM hors secteurs)	129	143	103	129	103	113
Nombre d'assistants maternels différents ayant participé aux ateliers d'éveil	39	42	37	31	50	42
Nombre d'assistants maternels différents ayant participé aux temps collectifs réservés aux professionnels	32	35	0	15	23	12
Détail de la fréquentation du RPE par les familles en 2023	2023	2022	2021	2020	2019	2018
Nombre de familles différentes ayant bénéficié d'une information individuelle ou collective	338	373	245	366	265	322

DETAIL DES MOTIFS PRINCIPAUX DE CONTACT	Contacts sur place, rdv, tél et mail	
	Assistants Maternels	Parents
Informations relatives à la recherche d'un mode d'accueil		138
Informations sur le statut (droit du travail, contrat, ...)	247	617
Informations éducatives, besoins de l'enfant, accompagnement à la parentalité	9	19
Autres (fonctionnement du RPE, Formation, soutien prof ...)	278	15
TOTAL GENERAL		1323

Le LAEP « A petits pas » :

Le LAEP accueille des enfants de moins de 6 ans accompagnés d'un parent ou d'un adulte référent (à l'exception des assistantes maternelles et des gardes à domicile). Les locaux de LAEP sont les salles du Relais Petite Enfance de la CCOV. La structure est accessible de manière gratuite et sans inscription tous les mardis après-midi de 14h à 16h (fermeture en août et une semaine à Noël). Les accueillants sont toujours au nombre de deux et toujours composés dans la mesure du possible, d'un binôme personnel de la MSVS (5 personnes) et personnel de la Communauté de Communes (4 personnes).

Les objectifs du LAEP sont de soutenir la parentalité en accompagnant :

- Les relations parents/enfants,
- Les compétences parentales,
- Les rencontres entre adultes et les échanges sociaux afin de rompre l'isolement des familles.

Mais aussi, de favoriser :

- L'autonomie de l'enfant tout en respectant son rythme, que ce soit dans ses déplacements, ses choix d'activités, dans l'expression de ses émotions.
- La socialisation de l'enfant à travers ses interactions avec ses pairs.

LES FAITS MARQUANTS EN 2023 :

- Le nombre de nouvelles familles fréquentant le LAEP permet de rendre compte de l'importance des besoins en termes de soutien à la parentalité sur notre territoire.
- Le LAEP est également impliqué dans le réseau parentalité « Atouts Parents » et participe à l'élaboration de projets qui œuvrent pour l'accompagnement à la parentalité.

Données 2023		
Nombre d'enfants différents		
Entre 0 et 3 ans		Entre 4 et 6 ans
28		7
Nombre d'adultes accompagnants différents		
Parents	Autres liens familiaux	Autre
32	2 (grands parents)	2 (TISF)

Quelques chiffres	2023	2022	2021
Nombre d'heures annuelles ouverture public	90	88	88
Nombre d'heures annuelles d'organisation et de formation	45	54	50
Nombre total de familles différentes	25	22	15
Nombre total d'enfants différents	35	26	20

2. LES EQUIPEMENTS ET LA POLITIQUE CULTURELLE :

Les communautés de communes jouent un rôle de plus en plus important en terme de développement culturel. La Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien est l'une des premières communautés de communes à exercer la compétence culture dans sa globalité au sein du département .

Elle construit sa politique culturelle autour de 5 axes :

- Enseignement et développement des pratiques musicales amateurs
- Lecture publique
- Cinéma
- Education artistique et culturelle
- Diffusion du spectacle vivant et soutien à la création



1- Le cinéma Néopolis



Néopolis - Les chiffres de l'année :

Le cinéma Néopolis, exploité en délégation de Service Public depuis le 1er octobre 2018, a connu une très belle année d'exploitation 2023, le nombre d'entrées étant en hausse de 23% par rapport à 2022.

Néopolis a enregistré 75 261 entrées en 2023. Conformément au contrat de Délégation de Service Public, la CCOV a perçu au titre de l'année 2023 une redevance de 36 773€ composée de la part fixe de la redevance (7500 €) et de la part variable (29 273 €).

Les scolaires ont également fréquenté le cinéma : 2289 entrées ont été enregistrées dans le cadre des dispositifs maternelle/école/collège/lycéens au cinéma et 628 entrées hors dispositifs.

Le contrat de délégation de service public se poursuit jusqu'au 31 décembre 2024.

2023 en quelques chiffres :

- | | |
|------------------------------------|------------------------------------|
| • 75 261 entrées | • Top 3 des films : |
| • dont 73 505 entrées payantes | - Avatar : 4316 entrées |
| • 4072 séances | - Alibi.com 2: 3542 entrées |
| • Prix moyen d'une entrée : 6,40 € | - Asterix et Obelix : 2633 entrées |

2- La lecture publique

LE PERSONNEL

8
PROFESSIONNELS

5 A NEUFCHÂTEAU
dont 1 à 80%

1 A CHATENOIS
à 57%

1 A DOMRÉMY
à 57%

1 A LIFFOL-LE-GRAND
à 43%

40
BÉNÉVOLES

16
BIBLIOTHÈQUES

LES BIBLIOTHÈQUES

Les bibliothèques de Rebeuville et Rollainville ont été fermées définitivement durant les 2ème et 3ème trimestre 2023 mais le projet de création d' une bibliothèque à Grand a permis son ouverture en janvier 2024. La bibliothèque de Bazoilles est fermée pour travaux dès le mois de septembre. Le réseau compte donc maintenant 16 bibliothèques.

PRÉCISIONS

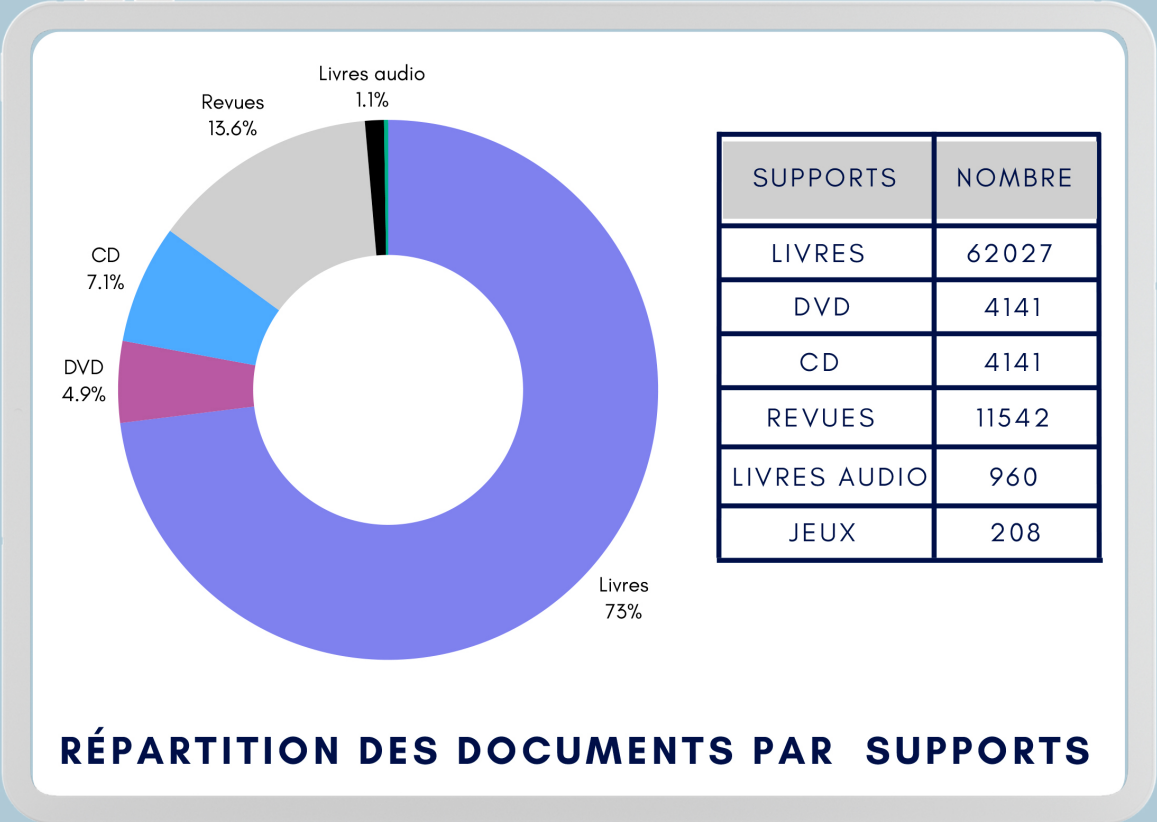
L'année 2023 a été marquée par deux départs à la retraite : celui de la directrice de la médiathèque de Neufchâteau le 1er juillet ainsi que celui d'une salariée le 1er décembre. Aude Rutishauser est devenue la directrice de la médiathèque et a cédé sa place de coordinatrice du réseau à Valérie Pierron le 1er septembre qui n'est restée en poste que 4 mois.

A la fin de l'année, le réseau des bibliothèques compte donc une professionnelle qualifiée de moins mais a pu compter sur l'engagement de 40 bénévoles.



LES DOCUMENTS

LE BUDGET



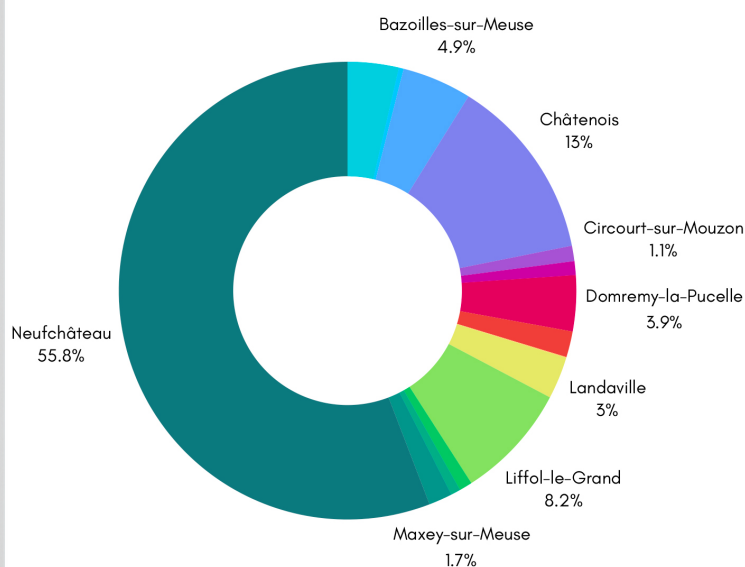
La convention de partenariat avec la Médiathèque Départementale des Vosges (MDV) permet au réseau de disposer d'ouvrages supplémentaires (documents de la MDV en prêts sur le réseau), ainsi que de prêt ponctuel de matériel d'animation.



86 981

→ C'est le nombre de documents proposés aux lecteurs, tous supports confondus.

LES USAGERS



BIBLIOTHÈQUE	NOMBRE D'INSCRITS
ATTIGNÉVILLE	63
AUTIGNY	6
BAZOILLES	86
CHÂTENOIS	227
CIRCOURT	19
COUSSEY	17
DOMRÉMY	69
GIRONCOURT	32
JAINVILLOTTE	1
LANDAVILLE	52
LIFFOL-LE-GD	143
LIFFOL-LE-PT	16
MAXEY	29
MARTIGNY	12
NEUFCHÂTEAU	976

NOMBRE D'ADHÉRENTS PAR BIBLIOTHÈQUE

En 2023, le réseau comptabilise 387 adhérents de plus qu'en 2022 : cela représente une hausse de 3%.

+3%
D'ADHÉRENTS EN 2023

Le maillage des bibliothèques sur le territoire de la CCOV couvre 11,40% des habitants.

Ces chiffres prennent en compte uniquement les lecteurs actifs mais la fréquentation des bibliothèques est bien plus importante : ceux qui viennent utiliser les ordinateurs, boire un café, lire la presse, participer aux animations, ...

LES ACTIONS DE 2023

ACTION CULTURELLE

L'action culturelle proposée par le réseau permet de valoriser les collections, toucher de nouveaux publics et se faire l'écho de l'actualité, de manifestations nationales ou départementales. Chaque année, le réseau propose un programme d'actions (théâtre, lecture, musique, arts plastiques) ponctué par trois temps forts : Les « Rencontres avec... », le printemps des poètes et la semaine de la Langue Française.



Heure du conte, accueil des scolaires, ciné-goûter, soirée jeux de société, ateliers créatifs, ... Les bibliothèques proposent un pannel étendu d'activités afin de toucher tous les publics.

EN DÉTAIL

NEUFCHÂTEAU

- 95 utilisateurs de la console prêtée par la MDV
- 8 Heures du conte : 80 enfants touchés
- 7 Café lecture : 36 participants
- 3 accueils de Coallia : 34 personnes touchées
- 2 ciné-goûter : 34 participants
- 49 accueils de classe : 241 élèves touchés
- 6 accueils de l'Île Verte : 71 enfants touchés
- 7 accueils du centre social : 77 enfants touchés
- 3 accueils du RAM : 30 enfants touchés
- 2 accueils de la maison de retraite : 13 personnes touchées

LIFFOL LE GRAND

- 24 accueils de classe réalisés :
- 1 Exposition "cafés anciens"
- 2 café lecture
- 1 conte musical avec l'école de musique: 24 personnes touchées
- 1 présentation d'instrument avec l'école de musique : 7 personnes touchées
- 5 Heures du conte : 53 enfants touchés
- 3 Ateliers : 21 personnes touchées
- Accueils crèche :

CIRCOURT

- 1 Exposition "Observons les oiseaux"
- 1 animation

CHÂTENOIS

- 60 accueils de classe réalisés : 180 élèves touchés
- 1 Exposition "les pommes"
- Atelier lego : 18 ados touchés

DOMRÉMY-LA-PUCELLE

- 4 accueils de classe réalisés : 98 élèves touchés
- 1 Atelier : 9 personnes touchées
- 2 Heures du conte : 24 personnes touchés (Domrémy en mai)

MARTIGNY

- 20 accueils de classe réalisés (souvent en autonomie avec les instits) : 80 élèves touchés

LANDAVILLE

- 2 accueils de classe réalisés : 33 élèves touchés
- 1 Exposition "menus anciens"
- 1 Rencontre auteur : 55 personnes touchées

A++
Connexion


COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE L'OUEST VOSGIEN


Réseau des bibliothèques de l'Ouest vosgien

Infos Pratiques
Agenda
Besoin d'idées?
En ligne 24h/24
Aide

Vidéo
Périodique
Documentaire
BD
Jeux

Rechercher un livre, un CD, un DVD, un livre audio...

Recherche détaillée
Recherche thématique
Nouveautés



e Switch à la bibliothèque pour tout l'été !

2024

usieurs à la Switch à la bibliothèque de Neufchâteau.
eux sont disponibles afin de jouer à plusieurs !

À venir

Aujourd'hui

Juillet 2024

Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31	1	2	3	4

Liste des événements du mois en
cours

UN VÉRITABLE ATOUT POUR LES USAGERS

Grâce au portail, les usagers ont accès au catalogue commun à toutes les bibliothèques, aux actualités, aux animations mises en place et aux nouvelles acquisitions. C'est un outil indispensable au bon fonctionnement du réseau.

LA MALETTE NUMÉRIQUE





MUSIQUE

CINÉMA

SAVOIRS

LIVRES

PRESSE

NOTRE SÉLECTION DE FILMS



La mallette numérique (offre de services proposée par le Conseil Départemental des Vosges), est une plateforme de ressources numériques en ligne qui permet aux usagers des bibliothèques du réseau d'avoir accès gratuitement à un très grand nombre de documents numériques : des livres, du cinéma, de l'autoformation, de la presse et de la musique grâce à un service de streaming musical, MusicMe.

La mallette numérique offre également un espace enfants totalement sécurisé, avec des ressources adaptées.

ECOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE DE L'OUEST VOSGIEN

L'EQUIPE PEDAGOGIQUE DE L'ECOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE.

- L'équipe pédagogique de l'école de musique intercommunale comprend 13 personnes : une Directrice en charge à mi-temps, 13 professeurs.
- L'ensemble du volume horaire représente un total de 154 heures, soit un peu plus de 7 ETP sur l'école de musique.

LES SITES D'ENSEIGNEMENT

- Les cours de musique ont lieu sur trois sites : Neufchâteau au 1 bis rue de la comédie, Liffol-le-Grand au 12 rue de l'église, Domrémy-la-Pucelle, maison de la culture.
- L'Ecole de Musique intervient également à l'extérieur :
- Eveil Musical à l'Ecole de l'Orme de Liffol-le-grand (accueil périscolaire).
- Orchestre à l'école : Ecole de l'Orme de Liffol-le-grand (6 enseignants)
- Ateliers musiques actuelles dans les collèges de Liffol-le-grand (2 enseignants) et Neufchâteau (1 enseignant).

LES EFFECTIFS DANS LES CLASSES DE L'ECOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE.

- L'école de musique intercommunale a accueilli 212 élèves, dont 18 en ateliers de musiques actuelles au collège et une classe de 25 élèves dans le cadre de l'Orchestre à l'école de Liffol-le-grand.

LA REPARTITION TERRITORIALE DES ELEVES DE L'ECOLE DE MUSIQUE.

Les 212 élèves se répartissent ainsi :

- 181 habitants de la CCOV .
- 31 élèves extérieurs à la ccov.

La répartition par tranches d'âges est la suivante :

- Moins de 6 ans : 4
- 6-12 ans : 69
- 12-16 ans : 46
- 16-19 ans : 15
- 19-25ans : 9
- 25 ans et plus : 69

La population adulte représente 36,79 % des élèves de l'école, pour 63,21 % d'enfants.

LES PARTENARIATS DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE.

L'école de musique intercommunale développe de nombreux partenariats avec des organismes institutionnels départementaux ou régionaux, et des structures ou des associations du territoire de la Communauté de Communes de l'ouest vosgien.

Les partenaires institutionnels nationaux :

L'Éducation nationale : orchestre à l'école de Liffol-le-Grand.

Ateliers de Musiques actuelles au collège (Liffol-le-grand et neufchâteau).

Les partenaires institutionnels régionaux et départementaux :

Vosges Arts Vivant (service dépendant du Conseil départemental des Vosges) : prêt d'un marimba ;

Les partenaires institutionnels locaux :

Partenariat Vosgelis CCAS : Festiv'arts de la Mala

Projet avec l'IMT de Neufchâteau

Le Trait d'Union : concerts des professeurs, concerts de fin d'année

L'Office de Tourisme : animations des lieux patrimoniaux lors de Journées du Patrimoine ;

Le réseau des bibliothèques : ateliers contes-musique créés chaque année , présentation d'instrument.

Maison de retraite : EHPAD Val de Meuse : Ensemble de musiques actuelles, chorale neuf de chœur

Les communes de la CCOV :

Les crèches et le RAM :

Projets avec d'autres écoles de musique : Collaboration avec l'Ecole de Musique de Void (tutti cello)

Résidence de territoire Marino Vanna, ateliers à l'école de musique et restitution au parc des confluences.

Réseau des bibliothèques : conte musical à Neufchâteau et Liffol-le-grand, et présentation du saxophone.

LES ANIMATIONS DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE

LE CALENDRIER DE L'ANNÉE 2023-2024

- Participation aux journées du patrimoine : Chorale Neuf de Chœur
- Auditions « Heures musicales » régulières à l'école de musique (6 au total)
- Concerts de Noël à l'Eglise de Liffol-le-Grand avec la participation de l'Orchestre à l'Ecole
- Concert de la Chorale Neuf de Chœur et de l'ensemble de musique actuelle à l'EHPAD Val de Meuse
- Concert de la Chorale Neuf de Chœur à la maison de retraite Justine Pernot
- Concert au marché de Noël , marché couvert
- Concert des professeurs au Trait d'Union
- Concert de l'orchestre à l'école à l'école de l'Orme .
- Collaboration du Tutti cello avec l'école de musique de Void
- Découverte instrumentale de l'Ecole de l'Orme de Liffol-le-grand
- Participation à l'inauguration du parc des confluences
- Restitution de la résidence Marino Vanna au parc des confluences.
- Projet conte musical « le petit tailleur de pierre » à l'auditorium
- Concert du Tutti-cello à Void et portes de Meuse.
- Concert de l'atelier de musique actuelles au CHU de Neufchâteau
- Chorale Neuf de chœur à Domremy en mai

- Concert de la classe de violon à l'église de Rollainville
- Concert de l'orchestre à l'école à la salle des fêtes de Liffol-le-grand
- Fête de la musique : Concert de l'ensemble de musique actuelle et battucada sur le parvis du trait d'union ; concert de la chorale Neuf de Chœur à l'Eglise Saint Christophe
- Ensemble de Musique actuelle à l'EHPAD Saint Simon
- Concert de l'orchestre à l'école à l'école de l'orme pour le passage du message de la flamme olympique
- Participation des trois chorales au festival Néo les chœurs
- Concert au Festiv'arts de la Mala et ateliers de découverte instrumentale proposés par les professeurs de l'école de musique.
- Spectacles contes de l'atelier « premiers pas ensemble » dans deux bibliothèques : Liffol-le-Grand et Neufchâteau
- Concert de fin d'année au trait d'union en deux parties
- Spectacles de restitution des projets d'intervention en milieu scolaire

LES INTERVENTIONS EN MILIEU SCOLAIRE.

- **Janvier - février 2024 :**
 - Crèche Soulosse : 6 séances
 - école Liffol le Grand (3 classes) : 7 séances
 - école Marcel Pagnol (5 classes) : 7 séances
 - école de Gironcourt (5 classes) : 7 séances

LES INTERVENTIONS EN MILIEU SCOLAIRE.

- **Mars - avril 2024 :**
 - école Liffol le Grand (3 classes) : 5 séances
 - école Coussey (3 classes) : 5 séances
 - école de Rainville (1 classe) : 6 séances
 - école de la Neuveville (1 classe) : 4 séances
 - école JVD (2 classes) : 6 séances
- **Mai - Juin - Juillet 2024 :**
 - école Liffol (1 classe) : 7 séances
 - école Liffol (classe Teddy) : 4 séances
 - école Coussey (3 classes) : 7 séances
 - école Gironcourt (5 classes) : 3 séances
 - école de Rainville (1 classe) : 5 séances
 - école de La Neuveville (1 classe) : 9 séances
 - école JVD (2 classes) : 8 séances
 - école Marcel Pagnol (5 classes) : 1 séance

Crèche : mercredi 20 mars

Spectacles-restitutions scolaires :

école de Gironcourt : mardi 28 mai

école de Rainville : vendredi 14 juin

école de Liffol : vendredi 21 juin

école de Coussey : lundi 10 juin

école JVD : mardi 25 juin - 2 représentations

école de La Neuveville : mardi 2 juillet

L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

LE CONTRAT TERRITORIAL D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE



- La politique culturelle de la Communauté de Communes accorde une place importante à l'éducation artistique et culturelle. Le territoire dispose d'un Contrat Territorial d'Education Artistique et Culturelle (CTEAC) depuis 2018. Ce dispositif vise à amplifier, sur un territoire, une politique d'éducation artistique, culturelle et citoyenne à destination des habitants avec l'objectif de généraliser l'accès des enfants et des jeunes aux arts et à la culture. Il associe La Direction Régionale des Affaires Culturelles Grand-Est, Le Rectorat de l'Académie Nancy-Metz et le Conseil Départemental des Vosges ; il a été renouvelé en 2022 pour 3 années.
- Chaque année, un appel à projets est envoyé, aux établissements scolaires (1er et 2nd degrés) ainsi qu'aux structures culturelles, socio-culturelles et acteurs associatifs du territoire. Chaque établissement intéressé fait alors part de ses intentions de projet, et une commission de sélection composée de membres de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Grand-Est, du Conseil Départemental des Vosges, du Rectorat de l'Académie Nancy-Metz (en lien avec la Direction des services Départementaux de l'Education Nationale) et des responsables de la Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien se tient en octobre. Elle permet de statuer sur les projets déposés afin qu'ils puissent débiter à partir du mois de novembre.
- La Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien (CCOV) contribue au financement des projets retenus notamment par la prise en charge des frais d'approche des artistes (déplacement, hébergement, restauration) et si besoin, l'achat de petit matériel et la création de supports de communication. Les établissements du 2nd degré, spécificité propre au territoire de la CCOV, bénéficient d'une prise en charge par la collectivité, depuis la rentrée scolaire 2014/2015, du coût des interventions artistiques à hauteur de 25% (le resté étant financé par le Pass Culture et les fonds propres des établissements).
- Le travail engagé par la Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien à travers les actions menées permet une implication toujours plus importante des associations, établissements et plus globalement des habitants du territoire. Les objectifs de la collectivité se portent désormais prioritairement sur le développement d'actions envers et avec la petite enfance et hors temps scolaire plus particulièrement, en favorisant la mixité des publics. Dans ce cadre, un nouveau dispositif a été expérimenté, il s'agit de la Résidence de Territoire, qui consiste en l'accueil d'une équipe artistique durant 6 semaines sur une partie du territoire préalablement sélectionnée
- En parallèle de ce CTEAC, des actions d'éducation artistique et culturelle sont menées sur le territoire. Ces projets sont rattachés aux structures culturelles telles que l'Ecole de Musique Intercommunale, ou les salles de spectacle, et encadrés par des intervenants artistiques comme les dumistes, ou des artistes dans le cadre des bords de scènes et actions de médiations, financés par la collectivité.

Projets d'éducation artistique et culturelle 2023-2024

Durant l'année 2023-2024, 12 projets se sont déroulés sur le territoire, au sein d'établissements scolaires du 1er degré (5 projets) et du 2nd degré (4 projets), ainsi qu'au sein de 3 structures hors temps scolaire (Relais Petite Enfance, Centre Social et Mission Locale).

La DRAC a financé 200h d'intervention artistique pour un montant de 12 000 euros. Le Conseil Départemental des Vosges, comme chaque année, a apporté un soutien financier à la collectivité pour l'achat de matériel nécessaire au fonctionnement des ateliers ainsi que pour la prise en charge des artistes. Ces projets ont impliqué plus de 700 enfants et élèves de 11 établissements différents pour un budget total de 29 300 euros.

L'ensemble des projets a été construit à partir d'une thématique commune « Culture et Sport » en lien à la fois avec le contexte départemental de mise en place d'une résidence hip-hop mais également national avec l'accueil des Jeux Olympiques sur le territoire.

Ainsi, les écoles de Rainville et La Neuveville-sous-Châtenois ont pu travailler avec l'artiste Katia Humbert, sur, respectivement, la réalisation plastique du parcours d'un cycliste et d'un nageur. Les enfants du Relais Petite Enfance ont découvert l'univers du cirque avec Jérémie Duval, intervenant pour le Théâtre de Cristal.

Du côté du 2nd degré, les élèves du Lycée Pierre et Marie Curie ont travaillé, avec Patricia Ferry, autour des différents courants artistiques dans le monde, sous la forme d'un parcours sportif inspiré du projet de tour du monde de Caroline Moireaux.

Le dispositif des projets fédérateurs s'est également ouvert au hors temps scolaire en 2022 ; cet engagement s'est poursuivi en 2023 avec, par exemple, la construction d'un projet avec le Centre Social de Neufchâteau.

Ce dernier projet s'est déroulé sur une semaine, durant les vacances scolaires d'avril 2024. Il concernait des adolescents de 11 à 17 ans fréquentant l'accueil de loisirs durant cette période.

Il s'agissait du 1er projet fédérateur porté par le Centre Social de Neufchâteau. L'objectif de ce projet était de permettre aux jeunes de découvrir une nouvelle discipline par le biais d'interventions d'un artiste professionnel mais également de leur fournir un espace d'expression par la représentation artistique. Le but était également de leur proposer un projet sollicitant à la fois leurs compétences individuelles et collectives : estime de soi, être en capacité de donner son opinion, prendre en considération les avis et les envies de chacun...

L'artiste Bastien Grélot a proposé aux participants une présentation de la technique du grattifi puis un échange sur leur ressenti lié aux représentations dans le monde sportif. Après quelques esquisses plus personnelles et une mise en commun de leurs idées, ils ont pu imaginer la



Neufchâteau. Une œuvre artistique et un clin d'œil aux Jeux olympiques

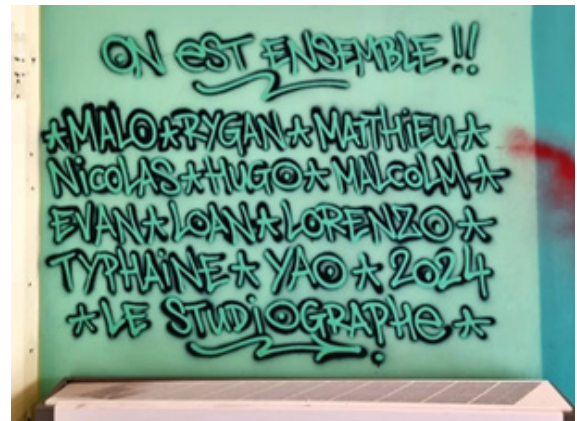
Une quinzaine de jeunes de l'accueil de loisirs du centre social de Neufchâteau ont créé une fresque à la maison de la convivialité avec l'artiste strasbourgeois Bastien Grélot. C'est le thème du sport qui a été retenu en cette année olympique.



L'œuvre a été réalisée sur un mur de la maison de la convivialité.

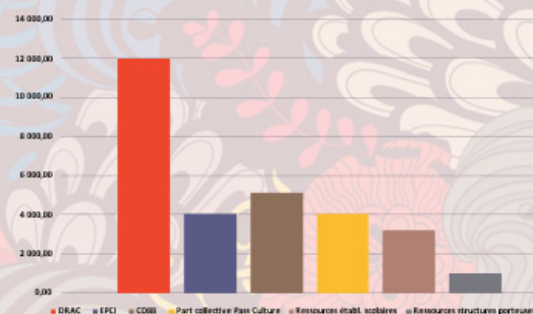
L'artiste strasbourgeois Bastien Grélot est intervenu au centre social de Neufchâteau pour un projet intitulé « L'expression par la création artistique : le sport, sa représentation et ses valeurs ». Cette intervention avait lieu dans le cadre du Contrat territorial d'éducation artistique et culturelle.

fresque au brouillon avant de la réaliser sur support murale avec l'aide de l'artiste. On retrouve, sur cette fresque la représentation de différents sports (football, sports de combat...) ainsi que les valeurs sportives associées (respect, entraide...). Afin de créer une continuité, le Centre Social fera partie de la résidence départementale 2024-2025 autour du hip-hop.



BILAN FINANCIER PROJETS FEDERATEURS

Coût global : 29 383,97€

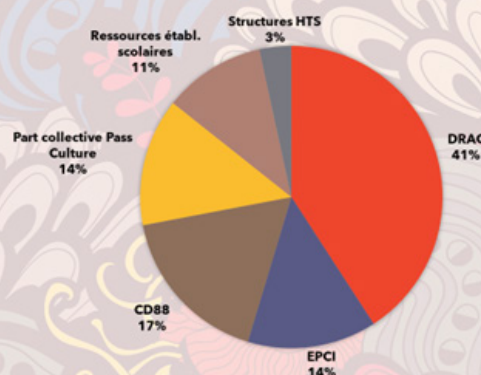


DRAC : 12 000 €
 • 1^{er} degré : 6 960 €
 • 2nd degré : 1 200 €
 • Hors temps scolaire : 3 840 €
 CCOV : 4 058,93 €
 CD 88 (subvention EPCI) : 3 900 €
 CD 88 (aide transport) : 1 200 €
 Etablissements : 3 204,02 €
 Pass Culture (interventions artistiques et sorties) : 4 018,50 €
 Structures HTS : 1002,52 €

27/09/2024

BUDGET : REPARTITION

Coût global : 29 383,97 €



27/09/2024

Dispositif Résidence de Territoire 2023-2024

La première Résidence de territoire a eu lieu entre janvier et juin 2024 ; elle a concerné principalement les établissements scolaires, structures culturelles, médico-sociales et de loisirs de Neufchâteau et communes alentours. Cette résidence a été construite en partenariat avec la DRAC qui a financé les heures d'intervention sous la forme d'une bourse de résidence de 10 000 euros ainsi que le Conseil Départemental des Vosges qui a apporté un soutien financier à la CCOV. Le budget global pour cette résidence se chiffrait à 18 000 euros.

La construction de la résidence de territoire a débuté en janvier 2023 avec une réunion de concertation en présence des acteurs du territoire puis en mars avec les partenaires du CTEAC pour une validation du territoire concerné par la future résidence, du domaine artistique choisi ainsi que les objectifs généraux du dispositif. Suite à un appel à candidatures puis une audition fin juin, la compagnie strasbourgeoise Marino Vanna a été sélectionnée pour mener à bien cette résidence. En septembre 2023, une rencontre avec les différents publics concernés par la résidence a été organisée afin de présenter le projet global de résidence. Entre Octobre et Décembre 2023, le calendrier a été déterminé ainsi que le contenu des ateliers menés par la compagnie durant 6 semaines.

Les ateliers ont été animés par Marino Vanna, directeur et créateur de la compagnie ; il a pu initier à la fois les participants à la danse hip hop mais également à la danse cambodgienne d'où il tire ses racines. Il est intervenu en binôme sur certains créneaux avec la danseuse Ashley Weiss spécialisée dans le hip hop et la danse contemporaine. Cécile Walch a complété la majorité des interventions avec un travail autour de la pratique du chant accompagnée par divers instruments. La compagnie a pu présenter son travail professionnel alors d'une semaine dédiée en janvier 2024 en amont des interventions.

La résidence de territoire a eu lieu sur le temps scolaire dans les établissements scolaires suivants :

- Ecole de Circourt-sur-Mouzon (14 élèves : 2 CE1 2 CE2 6 CM1 4 CM2)
- Ecole Julie Victoire Daubié Neufchâteau (39 élèves : 9 CE1, 18 CE2, 12 CM2)
- Ecole de Rebeuville (15 élèves : 2 PS 4 MS 4 GS 5 CP)
- Ecole de Soulosse-sous-saint-Elophe (39 élèves : 13 CE1, 15 CE2, 11 CM1)
- Collège de Neufchâteau (123 élèves : 119 5EME 4 5E SEGPA)

Au total, ce sont donc 230 élèves qui ont pu bénéficier d'interventions de manière régulière entre janvier et mai 2024 à raison de 3 ateliers d'1h30 par classe ou groupe classe ainsi que 2h d'intervention par classe de 5ème (5 classes au total).

La résidence de territoire a également concerné 96 personnes issues de diverses structures du territoire de manière régulière ou ponctuelle :

- L'Ecole de Musique Intercommunale (4 séances de 2h avec environ 15 élèves)
- La Maison de la Culture et des Loisirs (3 ateliers d'1h30 avec 6 personnes)
- L'Ehpad du Val de Meuse (2 séances d'une heure avec environ 15 résidents)
- La Mission Locale (un atelier de découverte de 2h avec 10 jeunes)
- Le Centre de Loisirs l'Île Verte (4 ateliers de 2h avec 50 enfants au total)



La compagnie, qui se caractérise par le développement d'une danse hybride et poétique avec la spécificité d'explorer de multiples espaces notamment pour sortir la danse de son habitat naturel a proposé une restitution en extérieur à tous les participants. Ainsi, ces derniers ont pu montrer le travail réalisé durant 6 semaines lors de l'inauguration du Parc des Confluences, le 18 mai, sous forme d'un parcours dansé et chanté dans les allées du parc.



Domrémy en Mai 2023 :

Domrémy en Mai est une manifestation familiale de dimension à la fois culturelle, artistique, éducative, patrimonial et écologique, qui anime les rues de la commune de Domrémy-la-Pucelle durant tout un week-end du mois de mai depuis plus de 20 ans.



L'édition 2023 avait pour thématique le retour à l'essentiel avec de nombreuses animations rappelant les traditions, passe-temps et plaisirs simples de la vie d'autrefois.

Lors de cet événement, célébration du printemps et de la jeunesse, les établissements scolaires du territoire sont placés au cœur des festivités. L'école Jean Jaurès de Neufchâteau a pu exposer les photographies réalisées avec l'artiste Josef Guinzbourg durant l'année scolaire sur la thématique des usages de l'eau ainsi que les marionnettes confectionnées avec la compagnie Héliotrope dans le cadre

du projet « Naïma et la forêt » inspiré d'un conte écologique sur la préservation des arbres. Les enfants ont pu également prendre part à la traditionnelle déambulation costumée, en musique, jusqu'à la plantation de l'arbre de mai.

Côté animations, le public a pu retrouver quelques propositions phares : le campement médiéval par l'Association Médiévalys, le jeu familial à la Maison Natale, les jeux en bois du Fort de Boulémont ainsi que le stand de vannerie avec la confection d'un poisson en osier. Quelques nouveautés étaient également au rendez-vous : le groupe de musique Sorga a interprété de nombreuses musiques de son répertoire et la jeune cavalière Perrine Vanoutryve a su conquérir les spectateurs avec



un spectacle mêlant prouesses équestres et jeux de feu.

La manifestation a été accompagnée par Eco Manifestation Vosges pour la mise en place d'actions écoresponsables. Dans ce cadre, le poulailler de la CCOV a été installé

durant tout le week-end et des stands de sensibilisation (Association Un Toit pour toi, Service environnement de la CCOV) ont complété les échoppes des exposants le dimanche.



Le voyage est un retour vers l'essentiel

DOMREMY EN MAI

DOMREMY-LA-PUCELLE

Cortège & plantation de l'Arbre de Mai
Fête de rue & artisanat d'art

Samedi à partir de 18h et dimanche à partir de 11h

**20-21
Mai
2023**

Logos at the bottom: CCOV, Communauté d'Agglomération de l'Ouest Vosgien, and various environmental and cultural logos.

5/ Les salles de spectacle : le Trait d'Union et la Scène

Les deux salles de spectacle de la CCOV : le Trait d'Union et la Scène

Depuis la création de la CCOV, les deux salles de spectacle, le Trait d'Union - Espace culturel François Mitterrand à Neufchâteau et la Scène, Théâtre Ernest Lambert à Châtenois, sont rassemblées pour proposer un projet artistique et culturel spectacle vivant commun avec un programme de saison et une billetterie commune.

Le projet artistique et culturel des salles de spectacle est intégré dans le projet culturel de territoire.

La base de ce projet artistique et culturel

La base de ce projet artistique et culturel repose sur une programmation pluridisciplinaire (théâtre, marionnettes, concert, cirque, humour, danse...), des choix contemporains et transversaux.

La pluridisciplinarité répond à une demande des publics et des élus mais nous paraît surtout intéressante à plusieurs égards.

Nous travaillons à la recherche de nouveaux publics et la pluridisciplinarité d'une programmation permet de toucher des publics plus larges. Cette recherche continue de nouveaux publics est essentielle sur un territoire rural comme celui de la CCOV.

De plus, l'interdisciplinarité ou le croisement des disciplines au sein de mêmes spectacles nous paraît être une voie de développement très intéressante. C'est une façon de s'engager dans le soutien de la création contemporaine,

avec une place pour les œuvres d'hier comme d'aujourd'hui, et de trouver un écho au travail réalisé avec une programmation pluridisciplinaire.

Ce projet artistique et culturel est une base de travail pour un cycle de 3 à 6 ans afin que nous puissions constater une évolution dans les pratiques ou les fréquentations.

Notre souhaitons donc nous positionner à la croisée des disciplines mais aussi à la croisée du travail de diffusion, création, médiation culturelle et éducation artistique.

Nous faisons le choix d'amener des propositions artistiques qui ne se résument pas des têtes d'affiche dans un but de développement culturel et de recherche d'ouverture artistique et intellectuelle, missions d'un service public culturel.

L'attribution de subventions par nos partenaires que sont la Région et l'Agence culturelle Grand Est, le Conseil Départemental des Vosges et la DRAC Grand Est pour les actions culturelles, est soumise aux critères suivants :

Les salles doivent proposer une programmation culturelle annuelle, de qualité artistique reconnue et diversifiée par les publics visés et par les domaines d'expression culturelle qui sont investis.

Soit les critères d'analyse :

- Qualité du projet artistique et culturel de la programmation annuelle,
- Rayonnement, audience de la structure,
- Capacité à s'inscrire dans une dynamique territoriale et dans un travail en réseau, et à développer des partenariats avec d'autres

acteurs culturels vosgiens,

- Actions périphériques notamment vers le milieu scolaire et le public éloigné de la culture,
- Nombre de spectacles programmés sur l'année,
- Prise de risque artistique,
- Capacité à mobiliser des cofinancements externes,
- Tarification.

Présentation des salles de spectacle

Le Trait d'Union, Espace culturel François Mitterrand- Neufchâteau

Dans une architecture contemporaine, situé au cœur du Site Patrimonial Remarquable, Le Trait d'Union est un espace de 3000m² dédié à la Culture sous toutes ses formes. Ouvert en 2003 et situé entre la vieille ville et les quartiers récents, c'est un « trait d'union » entre les populations, les différents quartiers de la ville et les différentes formes artistiques.

La salle de spectacle qui dispose d'un plateau équipé de 10m par 10m est un lieu de création et de diffusion. Elle peut accueillir 282 personnes en configuration assise (gradins) ou 500 personnes debout (sans gradins).



Le Trait d'Union c'est aussi :

- Un espace d'exposition, qui accueille des artistes et des œuvres très diversifiés (peinture, sculpture, photographie, architecture, performances...),
- Un foyer, espace de rencontre et de convivialité pour le public et les artistes,
- Trois espaces de travail (studio Danse, salle d'Arts Plastiques et auditorium : studio Théâtre), qui accueillent de nombreux ateliers de pratiques artistiques.

La Scène, Théâtre Ernest Lambert Châtenois



La Scène a été construite en 2001 en lieu et place d'un ancien cinéma. Elle est accolée à la salle des fêtes, qui est communale, et dispose d'un grand parking. Cette salle multi-activités se présente en configuration frontale, 290 places en gradins fixes face à une scène de 78m².

Le hall d'accueil a été agrandi en 2018 et occupe aujourd'hui un espace de 110m² pour accueillir le public dans des conditions optimales.

Les salles accueillent à présent une programmation répartie sur les deux lieux. Ce sont des lieux de diffusion mais aussi des lieux de création avec des résidences artistiques, des lieux de formation et d'actions culturelles.

Leur fonctionnement

La politique tarifaire

Depuis la saison 2016-2017, un système commun de billetterie et d’abonnements a été mis en place. Les tickets peuvent être achetés indifféremment pour Châtenois ou Neufchâteau.

La Communauté de Communes de l’Ouest Vosgien propose une politique tarifaire adaptée à la structuration sociale du territoire et donc volontairement accessible. Les deux salles de spectacle proposent des tarifs très abordables et des formules d’abonnements avantageuses. Ponctuellement, les lieux proposent des spectacles gratuits. Les tarifs n’avaient pas été modifiés depuis 2017. Les tarifs pour le tout public ont légèrement augmenté pour cette saison 2023-2024 (+ 1€).

Un **tarif solidaire** d’un montant de 3€ a d’abord été mis en place au Trait d’Union en 2014-2015 puis à la Scène Ernest Lambert à partir de 2016-2017. **Il est passé à 4€ en 2023-2024.** Ce tarif est destiné aux demandeurs d’emploi, bénéficiaires RSA et allocataire AAH. Relayé par les structures sociales du territoire, ce tarif peut leur permettre d’emmener des groupes de personnes lors de différentes manifestations afin qu’elles puissent ensuite développer leurs pratiques culturelles en autonomie.

Les salles ont également développé des partenariats avec les Comités d’entreprises du territoire. Ces conventions de partenariat leur donnent accès à des tarifs réduits pour les représentations.

La tarification

Tarifs courants :

Tarif A	Tarif B	Tarif C
9€ tarif plein	11€ tarif plein	15€ tarif plein
7€ tarif réduit 1	9€ tarif réduit 1	11€ tarif réduit 1
5€ tarif réduit 2	7€ tarif réduit 2	8€ tarif réduit 2

Réduit 1 : 12 à 25 ans, étudiants, carte ZAP, membre d’un CE, titulaire de la carte Cezam, groupe de plus de 10 personnes
Réduit 2 : Enfants de - de 12 ans, comité d’entreprise ou association partenaire avec un groupe de plus de 10 personnes

Tarifs spéciaux :

Autres tarifs / hors abonnement	Tarifs spéciaux / hors abonnement
4€ tarif solidaire <i>(demandeur d'emploi, bénéficiaire du RSA ou allocataire AAH)</i>	20€ tarif plein tête d'affiche
	15€ pour les tarifs réduits 1 et 2 (et places en balcon aux rangées I et J au Trait d'Union et O et P à La Scène)
5€ très jeune public	10€ tarif places en balcon aux rangées K et L (Trait d'Union)

Présentation d'atelier : gratuit
Ouverture de saison en entrée libre

Tarif scolaire, établissement hors CC	Tarif scolaire, établissement de la CC
4€ maternelles et primaires	2€ maternelles et primaires
5€ collège	2,50€ collège
6€ lycée	3€ lycée

«Enfants, sortez vos parents !» : ce dispositif permet à un élève venu en temps scolaire de revoir gratuitement le spectacle avec ses parents qui bénéficient du tarif réduit 1.

Plaçant l'éducation artistique au centre de sa politique culturelle, la tarification scolaire demeure inchangée afin de permettre à tous les élèves du territoire de pouvoir accéder dans le cadre de leur parcours à une offre de spectacles de qualité.

Les représentations scolaires sont ouvertes au tout public sous réserve de places disponibles. La billetterie appliquée pour le tout public :

Pour un spectacle proposé en temps scolaire et en tout public, la billetterie tout public – catégories A-B-C, s'applique à toutes les représentations.

Pour un spectacle exclusivement proposé en temps scolaire, les tarifs catégorie A s'appliquent.

Les formules d'abonnement :

Les formules d'abonnement ont été modifiées pour la saison 2017-2018 afin de laisser une grande liberté dans les choix des spectacles (permettre d'intégrer tous les spectacles dans les abonnements, sauf la tête d'affiche) et pour garantir des abonnements avantageux. Nous fonctionnons par un système de réduction par spectacle ce qui correspond davantage à notre gamme de tarifs qui varient entre 8€ et 14€ (en tarif plein).

	Tarif plein et Tarif réduit 1	Détail
Abonnement 3 spectacles	Réduction de 3€	-1€ par spectacle
Abonnement 6 spectacles	Réduction de 12€	- 2€ par spectacle
Abonnement 10 spectacles	Réduction de 40€	-4€ par spectacle
Abonnement têtes d'affiche (2 spectacles)	Réduction de 5€	-2.50€ par spectacle

	Tarif plein	Tarif réduit 1
Abonnement saison	Vente à 90 €	Vente à 75€

Les formules d'abonnement sont avantageuses et permettent d'accéder à de nombreux spectacles à des tarifs réduits.

Pas d'abonnement pour le Tarif réduit 2 (déjà extrêmement bas).

Les billets d'amis

Les billets d'ami sont offerts aux abonnés, ils donnent droit à des réductions. Conformément à la délibération prise le 10 octobre 2017, il est proposé de fixer le nombre de billets d'amis comme suit :

Abonnement 3 spectacles : 1 billet d'ami
 Abonnement 6 spectacles : 2 billets d'ami
 Abonnement 10 spectacles : 3 billets d'ami
 Abonnement saison : 6 billets d'ami

Nouveauté ! La billetterie en ligne

Un nouveau site de réservation en ligne a été mis en place lors du début de cette saison 2023-2024. Il permet d'acheter des abonnements comme des billets à l'unité et permet également de retrouver l'ensemble de la programmation tout public (spectacles comme expositions). Cette mise en place répondait à plusieurs impératifs : un ancien logiciel de billetterie obsolète, des files d'attente trop importantes avant le début des spectacles, rendre plus facilement accessible la programmation sur un site dédié hors site de la CCOV et plus généralement la nécessité de s'adapter aux nouvelles habitudes des consommateurs et des différents publics.

<https://letraitdunion-lascene.mapado.com>

Ce système de billetterie a rapidement été adopté par le tout public. Hors programmation scolaire (pas proposée sur la billetterie en ligne pour l'instant) et après quelques mois de mise en place, quasiment 50% des ventes de billets à l'unité sont réalisées par internet et 50% aux guichets. A l'inverse, les abonnements sont minoritairement pris en ligne. L'achat d'abonnement paraît peut-être plus compliqué en ligne et les spectateurs apprécient être guidés et conseillés par nos chargés de billetterie pour des achats plus conséquents et engageants.

L'équipe

Une seule équipe gère les deux salles de spectacle du Trait d'Union et de La Scène.

Les permanents des salles de spectacle :

- Clotilde Petit, contractuelle en CDI - 1 Emploi Temps Plein : directrice artistique
- Julien Someil, fonctionnaire – 1 ETP : régisseur du Trait d'Union
- Lucas Gérard, contractuel en CDD d'un an renouvelable - 1 ETP : régisseur polyvalent, en charge de La Scène
- Yannick Faquet, fonctionnaire – 1 ETP : technique et entretien du Trait d'Union
- Hélène Molières, contractuelle en CDD de deux ans renouvelable (arrivée le 1er septembre 2023) : accueil, billetterie, assistant administratif
- Françoise Dubois, fonctionnaire – 0,6 ETP : entretien du Trait d'Union

Le personnel travaillant pour les salles de spectacle et d'autres services :

- Claire Préau, directrice du développement culturel et de la communication – direction du service , 0,1 ETP
- Anne Brutel, fonctionnaire : chargée de communication, 0,3 ETP pour les salles de spectacle
- Margaux Lalevée, contractuelle : chargée de mission éducation artistique et projets culturels, 0,2 ETP pour les salles de spectacle
- Véronique Langard, fonctionnaire (retraite au 31 décembre 2023/ 0,1 ETP pour le Trait d'Union : accueil et billetterie
- Laurence Lévêque, fonctionnaire / 0,1 ETP pour la Scène : billetterie

Le service technique de la CCOV vient porter renfort pour l'entretien des bâtiments (essentiellement au Trait d'Union). Une convention de mise à disposition de personnel a également été signée avec la Mairie de Châtenois pour le personnel technique (entretien du bâtiment de la Scène réalisé par des agents de Châtenois).

Des intermittents sont régulièrement embauchés pour la régie technique des spectacles.

Les agents de la collectivité travaillent avec une commission culturelle composée d'élus. Cette commission est présidée par Mme Dominique Humbert, vice-présidente de la CCOV en charge de la culture.

Une programmation pluridisciplinaire et un projet en 4 axes

En 2023-2024, ce sont 24 spectacles sur 67 représentations et 6 expositions qui ont été programmés, liés à la programmation du Trait d'Union et de la Scène.

Ce projet artistique s'articule en 4 axes :

1. La programmation et diffusion
2. Le soutien à la création
3. Des lieux pour l'éducation artistique et les actions culturelles
4. Les partenariats



I. La programmation et la diffusion

Les deux saisons, 2022-2023 et 2023-2024, ont été marquées par une crise énergétique majeure. Le Trait d'Union et La Scène disposant de grands volumes difficiles à chauffer ont été très touchés par cette crise. Le budget artistique 2023 a été réduit afin de pallier en partie à l'augmentation du coût du gaz et de l'électricité. (Nous avons reçu 34 spectacles et 7 expositions lors de la saison 2022-2023 et 25 spectacles et 6 expositions en 2023-2024.)

Les salles de spectacles ont également été fermées pendant près de 5 semaines en décembre 2023 et janvier 2024 afin de faire des économies d'énergie.

La saison 2023-2024 et la fréquentation – spectacle vivant

Ludovic Füschtelkeit - Cie Astrotapir

Théâtre

Tout public

2 représentations tout public

Jeudi 21 et vendredi 22 septembre 2023 en ouverture de saison au Trait d'Union et à La Scène >

103 spectateurs (entrées gratuites)

Droits de cession : 1 888 € TTC

« PROG.HB.Zér0 » - Cie Ormone

Danse

3 représentations scolaires et 1 tout public et scolaires

Jeudi 12 et vendredi 13 octobre au Trait d'Union

488 spectateurs dont 484 scolaires

Droits de cession : 7 000 € TTC

« Tankus The Henge » dans le cadre du festival NANCY JAZZ PULSATIONS décentralisé au Trait d'Union

Théâtre

Musique

1 représentation tout public

Vendredi 14 octobre au Trait d'Union En partenariat avec le Nancy Jazz Pulsations

101 spectateurs

Droits de cession : 4 220 € TTC

« Nature » - Florent Peyre

One man show – humour

1 représentation tout public

Samedi 21 octobre au Trait d'Union

283 spectateurs

Droits de cession : 8 440 € TTC

« Crush » - Cie Les escargots ailés / Reims

Cirque contemporain/quatuor aérien

1 représentation tout public et 1 scolaire

Dimanche 19 (tout public) et lundi 20 novembre (scolaires) au Trait d'Union

203 spectateurs – dont 92 scolaires

Droits de cession : 7 913 € TTC

« L'héroïque de Beethoven » - Orchestre national de Metz Grand Est

Concert, musique classique

1 représentation tout public

Vendredi 24 novembre au Trait d'Union

278 spectateurs

Droits de cession : 11 605 € TTC

« Chapitre » - The Barber shop Quartet

Humour musical

1 représentation tout public

Samedi 9 décembre à La Scène

142 spectateurs

Droits de cession : 3800 € TTC

« Augustin » - Cie La Baguette / Ile-de-France

Théâtre

3 représentations scolaire (niveau élémentaire)

Lundi 15 et mardi 16 janvier à La Scène

516 spectateurs en scolaires

Droits de cession : 5 555 € TTC

« La nuit des rois » - Cie Les Lendemain d'Hier / Ile-de-France

Théâtre

1 représentation tout public et 1 représentation scolaire

Vendredi 19 janvier au Trait d'Union

248 spectateurs – dont 194 scolaires

Droits de cession : 9 485 € TTC

« Le Grand Huit » - Cie Tartine Reverdy / Bas-Rhin

Chanson jeune public

2 représentations scolaires et 1 représentation tout public

Vendredi 26/01 (représentations scolaires) et samedi 27/01 au Trait d'Union

533 spectateurs – dont 364 scolaires

Droits de cession : 6 963 € TTC

Ateliers : 1 319 € TTC

Coproduction : 3 750 €

« Micheline » - Cie L'aéronef / Epinal

Danse très jeune et jeune public

2 représentations tout public et 8 représentations scolaires (très petite jauge)

Vendredi 09 février, samedi 10/02 au Trait d'Union

Lundi 12 et mardi 13 février en décentralisation

314 spectateurs dont 248 scolaires

Droits de cession : 4 400 € TTC

Coproduction : 1 000 € TTC

Ateliers : 240 € TTC

« Objectif Lune » - Cie Les Pendrillons / vosges

Théâtre

3 représentations tout public

Samedi 3 février, dimanche 4 février et samedi 10 février à La Scène

631 spectateurs

« Alice au pays des vermeils » - Chyc Polhit et les Trombinoz'notes

Spectacle familial

2 représentations scolaires et 1 représentation tout public

Vendredi 16 (scolaires) et samedi 17 février au Trait d'Union

376 spectateurs dont 258 scolaires

« M. Blanc » - Cie La Générale des mômes / Indre-et-Loire

Marionnettes et numérique

6 représentations scolaires (petite jauge)

Mardi 20 février à La Scène

Jeudi 22 février au Trait d'Union

297 spectateurs

Droits de cession : 4 009 € TTC

« Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur votre cerveau » - Andrea Redavid / Bonne nouvelle productions

Conférence-spectacle, mentalisme

1 représentation tout public

Samedi 16 mars à La Scène

89 spectateurs

Droits de cession : 3 165 € TTC

« Légendes vivantes » - Gueules d'Aminche / Lorraine

Concerts

2 représentations scolaires

Vendredi 22 mars à La Scène

310 spectateurs

Droits de cession : 2 141 € TTC

Ateliers : 317 € TTC

« Vaisseaux » - Gueules d'Aminche / Lorraine

Concerts

2 représentations scolaires

Samedi 23 mars à La Scène

99 spectateurs

Droits de cession : 1 400 € TTC

« The World Tour Singing » - Les 2 de la Spontanée/La Spontanée production / Nancy

Clowns rock

Une représentation tout public

Samedi 13 avril à 20h30 à La Scène

75 spectateurs

Droits de cession : 1 720 € TTC

« J'ai trop d'amis » - Cie du Kairos/ Ile-de-France

Théâtre

Trois représentations scolaires

Jeudi 18 avril à 14h et vendredi 19 avril à 10h et 14h à La Scène

373 spectateurs scolaires

Droits de cession : 6 963 € TTC

« Rdv dans la fosse : The Celtic Tramps + The Manky Melters »

Concert, musiques actuelles

Une représentation tout public

Samedi 20 avril à 20h30 au Trait d'Union

346 spectateurs

Droits de cession : 2 523 € TTC

« L'or bleu » - Cie IPAC / Vosges

Projet théâtral, musical, participatif et festif

Trois représentations tout public

Vendredi 26 avril en fin de journée : « L'or bleu – Part. 1 – Le Théâtre Errant » dans 3 villages de la CCOV

Samedi 27 avril à 20h30 : « L'or bleu – Part. 2 – drame hybride dans l'église du coin » dans une église

Dimanche 28 avril à 15h : « L'or bleu – Part. 3 – Concert de chants du monde. »

398 spectateurs

Droits de cession : 5 275 € TTC

Coproduction : 5 275 € TTC

Ateliers + stage théâtre : 3 165 € TTC

« Le Grand Orchestre de Poche » - Cie Gorgomar / Nice

Humour musical

Une représentation tout public

Mardi 07 mai à 19h au Trait d'Union

69 spectateurs

Droits de cession : 3 376 € TTC

« Cyrano » Cie Miranda / Nice

Théâtre

2 représentations scolaires (second degré) et une tout public

Jeudi 16 mai à 14h00 et Vendredi 17 mai à 10h (représentations scolaires)

et 20h30 (tout public) à La Scène

420 spectateurs dont 361 scolaires

Droits de cession : 13 188 € TTC

« Raskovnik, Musique des Balkans sous le Daube »

Musiques du monde

6 représentations scolaires

Mardi 11 juin au Trait d'Union et jeudi 13 juin à La Scène

76 spectateurs

Droits de cession : 1 450 € TTC

« Dans ta valise » Cie Rêve Général / Vosges

Théâtre

Une représentation tout public

Vendredi 13 janvier 2023 à 20h30 - Trait d'Union

320 spectateurs

Droits de cession : 5 351 € TTC

La saison 2023-2024 et la fréquentation la galerie du Trait d'Union

« Thérapies picturales. Écritures antiques. » de Bernard Clarisse

Du 7 au 30 septembre

Exposition de peintures et de collages.

600 visiteurs environ

« Respirations » d'Amandine Gollé

Du 20 octobre au 2 décembre

Exposition de gravures et d'estampes

Ateliers d'arts plastiques pour des classes de primaire et des structures médico-sociales.

288 visiteurs

« animal,animal » de Léonie Bruxer

Du 12 janvier au 02 mars

Exposition de dessins, peintures et poterie. Exposition en lien avec le spectacle Le Grand Huit de Tartine Reverdy

Visites commentées et ateliers d'arts plastiques pour des classes de primaire en binôme avec Tartine Reverdy

619 visiteurs

« soi.e sauvage » de Géraldine Milanese

Du 08 mars au 20 avril

Exposition de sculptures

Visites commentées et ateliers d'arts plastiques des structures médico-sociales ; performance de l'artiste au vernissage de l'exposition.

199 visiteurs

« Dé-rive » de Lysa Bertholom

Du 3 mai au 8 juin

Exposition de peintures, collages, estampes.

215 visiteurs

Exposition des œuvres de Boris Beluche

Du 14 juin au 30 juillet

Exposition d'aquarelles.

Exposition complémentaire de reproductions grand format de 8 œuvres au parc des confluences

796 visiteurs au Trait d'Union

Les missions des lieux ne s'arrêtent pas uniquement à la diffusion mais englobent également le soutien à la création, les résidences, les actions culturelles, l'éducation artistique, l'accueil des publics et le développement des pratiques amateurs. Cela implique de ne pas réduire l'activité des salles à des actions de diffusion mais de consacrer une part du temps de travail et du budget à ces actions. Nous avons besoin pour cela du soutien des institutions.

II. Le soutien à la création

La Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien soutient la création artistique contemporaine via deux dispositifs :

- **La co-production** de certaines œuvres : apport financier participant à la création du spectacle (achat de décor, paiement de répétitions...)

Le nom de la structure est lié à la création du spectacle. Les compagnies ou groupes qui présentent leur œuvre auprès du public ou des institutionnels mentionnent la participation de la collectivité (par exemple, mention obligatoire : co-production Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien (ou CCOV) / Le Trait d'Union et La Scène.

- **La résidence artistique** : permettre aux artistes la possibilité de travailler, le temps d'une saison ou sur un temps plus court, au sein de ses deux salles de spectacle.

Ces résidences poursuivent un double objectif : permettre la création artistique et la réalisation d'une œuvre originale tout en sensibilisant le public à l'expression artistique.

Nous mettons à disposition des espaces de répétition, des espaces de représentation, le matériel technique des spectacles et les compétences de l'équipe... Ces résidences et la présence des artistes permettent l'organisation de diverses actions culturelles et de médiation pensées pour les différents publics. Il peut s'agir de répétitions ouvertes, de master classes, d'ateliers de pratique artistique en actions ponctuelles comme en actions de plus longue durée (voir Partie III. Des lieux pour l'éducation artistique et les actions culturelles).

De nombreuses résidences ont été organisées en 2023-2024

- Coproduction et diffusion du « Grand huit » de Tartine Reverdy présenté les 26 et 27 janvier 2024.
- Résidence de création, coproduction et diffusion de « Micheline » de la Cie L'aéronef entre septembre 2023 et février 2024. Création le 9 février et diffusion au Trait d'Union et en décentralisation du 9 au 15 février.
- + résidence triennale (dispositif de la Région Grand Est, rejoint par la DRAC et le Conseil Départemental des Vosges) « Un geste à soi » de la Cie L'aéronef avec le Musée de la lutherie / Communauté de Communes de Mirecourt-Dompaire et le Trait d'Union-La Scène / Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien
- - Résidence de création, coproduction et diffusion de l'exposition « Soie sauvage » de Géraldine Milanese. Présentation d'une performance dansée lors du vernissage et programme d'actions culturelles en mars et avril 2024.
- - Résidence de création, coproduction et diffusion de « Légendes vivantes » de la Cie Les Zaminches (émanation jeune public du groupe Les Gueules d'Aminche). Création le 22 mars 2024.
- - Résidence de création, coproduction et diffusion de « The World Tour Singing » de la Cie Les 2 de la Spontanée. Sortie de résidence publique le 13 avril.

- Coproduction et diffusion du projet artistique « L'or bleu » de la Cie IPAC. Coproduction de la forme itinérante « Le théâtre errant ». Trois jours de spectacles ont eu lieu du 28 au 28 avril 2024. « Le théâtre errant » a été joué dans les communes de La Neuveville-sous-Châtenois, Gironcourt-sur-Vraine et Dommartin-sur-Vraine. Le grand spectacle, également appelé « L'or bleu » a été donné dans l'église de Châtenois. Un « Concert de chants du monde » a été donné en clôture dans l'église de Dommartin-sur-Vraine. Des ateliers théâtre, chant polyphonique et cuisine ont été organisés entre février et avril 2024.
- Résidence musiques actuelles « Le Grô's Tour », groupe professionnel, en mars 2024. Nouvelle résidence et spectacle prévu en avril 2025.
- Résidence musiques actuelles « Akteone », groupe en voie de professionnalisation, vainqueur du concours « The musician » en juin 2023 (tremplin organisé avec l'Ecole de musique intercommunale).

III. Des lieux pour l'éducation artistique et les actions culturelles

1.1. Le rapport aux publics

Visant la rencontre avec les publics et les artistes, l'équipe met en place des actions de médiation en direction des différents publics.

Le Contrat Territorial d'Education Artistique de la CCOV.

Le développement d'actions culturelles a pour but de :

- Permettre la rencontre entre les artistes et les publics, créer du lien social et participer au mieux vivre ensemble,
- Permettre l'éveil, la découverte des arts du spectacle vivant et des pratiques artistiques
- Fédérer les énergies, les rencontres entre acteurs
- Permettre aux pratiquants expérimentés d'aller plus loin dans l'analyse, dans leur entreprise, ou accompagner les compagnies de théâtre amateur volontaires
- Faire un lien entre la pratique amateur et la pratique professionnelle
- « D'éduquer » les spectateurs et les inciter à aller voir des spectacles
- Permettre au public de construire sa réflexion autour des arts et des sujets de société, et parfois même développer son libre-arbitre
- Œuvrer pour la démocratisation culturelle

Une démarche spécifique pour le public scolaire

Les actions programmées pour le public scolaire le sont dans la démarche de l'école du spectateur. (à consulter en intégralité en Annexe ou sur http://www.occe.coop/~thea/IMG/pdf/Charte_ecole_du_spectateur.pdf).

Dans un souci d'une démarche étroite et liée avec les écoles du territoire, la programmation scolaire (spectacles et actions culturelles) est présentée et discutée en fin de saison et en début d'année aux directeurs des écoles et enseignants intéressés. Cette présentation est aussi l'occasion de rappeler qu'il est possible de monter des projets communs et que nous sommes attentifs à leurs souhaits ou attentes.

Suite à ces réunions de présentation de la programmation scolaire, nous avons pu observer un développement considérable des réservations pour le 1^{er} degré, nous obligeant à multiplier certaines représentations. Ces réactions sont très encourageantes.

Certains établissements du 2nd degré répondent très bien aux propositions de programmation, nous interrogeant sur la possibilité d'assister à des répétitions ouvertes lors de résidences ou d'emmener toutes les classes d'un même niveau visiter une exposition et participer à des ateliers.

La situation est plus complexe avec d'autres établissements du 2nd degré, pour lesquels la participation à des actions de médiation n'est pas possible pour des raisons logistiques.

1.2 Les actions de médiations culturelles et la pratique artistique

Parallèlement à la diffusion, les lieux proposent des ateliers ponctuels ou à l'année pour permettre au public de rencontrer des artistes, de se former et à leur tour, de créer.

Les ateliers de pratiques artistiques et classes culture avec le projet Domrémy en mai.

Des actions peuvent être organisées régulièrement, comme des ateliers théâtre sur une année scolaire, ou ponctuellement, un atelier est mis en place à l'occasion de la venue d'artistes pour un spectacle. Ces actions peuvent être intégralement portées par la communauté de communes, en partenariat ou simplement accueillies au Trait d'Union dans le cadre de conventions de mises à disposition.

Rendre accessible à tous le spectacle vivant constitue une des priorités du Trait d'Union et de la Scène en s'appuyant sur la présence d'artistes engagés.

Les ateliers portés par la CC, en partenariat ou accueillis au Trait d'Union ou à la Scène Ernest Lambert

- Stage théâtre enfants

La CCOV met en place des stages théâtre à destination des enfants et adolescents pendant les vacances scolaires (enfants 7-12 ans). Du mardi 27/02 au vendredi 01/03/24, au Trait d'Union les matins et à La Scène les après-midis.

Les thématiques : **Jeu et improvisation – en lien avec le spectacle « L'or bleu »**
Avec Edgar Alemany et Amandine AUDINOT (comédiens) de la Cie IPAC.
Tarifs du stage : habitant CCOV : 30€ /// habitant hors CCOV : 60€

7 participants au Trait d'Union et 4 participants à La Scène

Les projets fédérateurs et projets CTEAC second degré ou tout public

Suite à la fusion des collectivités et à la création de la CCOV, les ateliers de pratique artistique dont les financements dépendent de la **DRAC de Lorraine, l'Éducation Nationale (rectorat de Nancy-Metz), le Conseil Régional Grand Est ou le Conseil Départemental des Vosges ont été intégré dans le CTEAC de la CCOV.**

Le CTEAC est en charge de la gestion administrative et pratique des ateliers, afin de rendre leurs fonctionnements plus lisibles, d'organiser des actions communes et de faire en sorte que les ateliers restent riches en formation et en accompagnement.

- Projet fédérateur spectacle vivant, accueil de projets arts plastiques de la Cité Scolaire P. et M. Curie de Neufchâteau

- Projet fédérateur spectacle vivant du Collège Jean Rostand de Châtenois.

Un stage ou des ateliers pour amateurs adolescents et adultes « Pour aller plus loin... »

Chaque saison, nous demandons à la compagnie en résidence théâtre d'assurer un stage théâtre à destination des adolescents et adultes amateurs. Ce stage existe depuis 10 ans.

Un lien est fait entre le travail réalisé en résidence par la compagnie professionnelle, la création théâtrale présentée et le contenu du stage.

- En 2022-2023, nous avons privilégié la mise en place des projets sur Rainville et avec « La Surprise-Party chez les Capulet ».
- En 2023-2024, c'est autour du spectacle « L'or bleu » que nous avons proposé des ateliers pour les adultes : théâtre, chant et cuisine

D'autres ateliers ou réunions sont également accueillis : les différents ateliers danse, arts plastiques, improvisation théâtrale ; des conférences de l'Université de la Culture Permanente, les « cafés de Candide » des cafés-philo du Centre socio-culturel de Neufchâteau...

Les actions autour de la programmation

Les actions autour de la programmation sont offertes aux différents publics scolaires par la structure (la billetterie reste toutefois payante).

Lors de la présentation des programmations scolaires et lors des inscriptions, nous proposons aux directeurs des établissements et ce pour chaque spectacle :

- Des pistes d'exploitation pédagogiques (ça ne peut être que des grands thèmes : le conte, la pratique du jonglage... ou des exercices plus précis)
- Un dossier pédagogique s'il existe
- Des ateliers de sensibilisation, pratique artistique... en amont ou en aval du spectacle / avec les artistes ou avec les équipes d'enseignants, en fonction de ce qui est possible.

Les représentations scolaires sont très régulièrement suivies de « bord de scène », des occasions précieuses de rencontres entre les équipes artistiques et le public scolaire.

Des ateliers de découverte, de sensibilisation... spectacle vivant

Lorsque les compagnies ou artistes le proposent des ateliers sont organisés au sein des salles de spectacles voir dans les écoles. Les différentes résidences sont également l'occasion de développer de nombreuses actions culturelles mais nous n'allons pas les détailler à nouveau ici, elles sont visibles dans la partie II. Soutien à la création.

Des ateliers de médiation, visite commentée des expositions.

Afin d'expliquer la démarche des artistes et de faire rencontrer public et œuvre, des actions de médiation sont menées lors des différentes expositions : les peintres, sculpteurs, plasticiens ou photographes qui exposent sont présents pour des actions de médiation à l'occasion desquels ateliers ou visites commentées sont proposés à destination du tout public ou des publics spécifiques (personnes éloignées des pratiques culturelles, personnes en difficultés sociales...).

Le public scolaire, mais également le Centre hospitalier de Ravenel, l'ADAVIE, l'IMT ou le Centre social de Neufchâteau viennent régulièrement visiter des expositions et profiter ensuite de visites commentées ou d'ateliers de pratique artistique (peindre à la manière de...).

Des actions autour des lieux : Itinéraire dans les coulisses d'un centre culturel ou d'un théâtre

Sensibilisation et médiation culturelle, en chemin vers l'école du spectateur.

Depuis le début de saison 2018-2019, nous avons précisé un itinéraire dans les coulisses du Trait d'Union ou de la Scène. Ces propositions existaient déjà par le passé mais nous avons travaillé à les formaliser.

A destination des professeurs des écoles, collèges, lycées mais aussi aux intervenants ou encadrants des structures sociales ou hospitalières, associations, pour des groupes et

pour tous les publics (jeune public, adolescents, adultes mais aussi aux publics éloignés de la culture, aux publics handicapés...).

Nous proposons un parcours adapté aux élèves ou aux groupes, à Neufchâteau ou à Châtenois. Nous définissons ensemble le parcours en fonction du temps accordé par le demandeur et de ses objectifs. Une attention particulière est portée pour que cet itinéraire puisse s'intégrer dans le Parcours d'Education Artistique et Culturel demandé par l'Education Nationale. Nous mettons en lien nos actions avec la Charte de l'Ecole du spectateur.

Par exemple, sur une saison culturelle (année scolaire) :

- Visite guidée d'un théâtre, découverte de son fonctionnement et des métiers exercés.
- Arts plastiques : visite commentée d'une exposition et atelier de pratique artistique au Trait d'Union / en présence d'un plasticien.
- Spectacle vivant : rencontre d'artistes et des compagnies en résidence (répétition ouverte, atelier de pratique artistique...)

Le soutien au théâtre amateur : l'accompagnement des compagnies locales

Depuis sa création, la Scène Ernest Lambert s'est ouverte et a développé sa fréquentation grâce à de forts liens avec les compagnies de théâtre amateur. Ces liens font parties de l'identité de la salle.

Suite à l'évolution de la législation encadrant la création et la pratique amateur (loi LCAP du 7 juillet 2016) et suite à la mise en place de ce nouveau projet artistique et culturel, nous avons choisi de continuer à travailler avec des compagnies de théâtre amateur mais en les accompagnant et en leur proposant des formations ou des actions de médiation.

Par contre, il est à noter que le Trait d'Union ne propose plus de spectacle amateur dans le cadre de sa programmation. Les associations peuvent « louer » ou bénéficier de mises à disposition du Trait d'Union mais ces occupations ne rentrent pas dans le cadre de ce projet artistique et culturel.

La commission culture a donc conservé le travail avec trois compagnies « historiques » pour la communauté de communes, compagnies pour lesquels un conventionnement a été signé ou va être signé.

La CCOV peut donc intégrer dans sa programmation les propositions artistiques :

- De la troupe des Pendrillons de Châtenois
- Du Théâtre du Chromosome de Neufchâteau
- Du Collectif Théâtre les Didascalies de Contrexéville

La CCOV s'engage :

- A proposer aux compagnies de participer à des actions de formation et notamment le stage théâtre adultes amateur intitulé « Pour aller plus loin ». Ce stage étant encadré par des artistes professionnels.
- A proposer aux compagnies d'assister à des répétitions ouvertes et des représentations dans ses deux structures
- D'associer les compagnies en les intégrant dans sa programmation
- De permettre la présentation de leur spectacle dans des conditions professionnelles avec une création lumière réalisée par notre équipe.

Le soutien aux musiques actuelles :

Comme nous l'avons évoqué dans la partie II. Soutien à la création, nous nous investissons dans le développement des musiques actuelles. En termes d'action culturelle et d'éducation artistique, le dispositif « Spin it live 88 tour » a remplacé l'événement « Néofest », concentrant nos efforts.

Depuis la saison 2022-2023, c'est en collaboration avec l'école de musique intercommunale que nous organisons « The musician » : un concert tremplin avec 2 catégories musiques actuelles et classique.

IV. Les partenariats

La Scène comme le Trait d'Union sont des équipements de spectacle vivant intercommunaux. Ces structures doivent être « moteurs » de la vie culturelle locale mais également fédérer les initiatives des associations ou autres structures.

Ces salles de spectacle en zone plutôt rurale, à faible densité de population, doivent absolument travailler en lien avec des partenaires, qu'ils soient locaux ou régionaux, afin de poursuivre leur développement.

Ces partenariats sont fondamentaux et participent :

- à l'agrandissement des réseaux de chaque structure
- à la circulation du public
- à la mutualisation des moyens, compétences et services (équipements techniques, distribution de communication, co-production...)

Nous avons déjà mentionné plusieurs partenariats dans ce document puisque nos actions sont la plupart du temps transversales : c'est à l'occasion de résidences artistiques que nous développons une partie de nos actions culturelles qui sont proposées au tout public tout comme aux publics de structures partenaires.

Quelques partenaires pour 2023-2024 :

- | | |
|--|--|
| - Association « Dans la fosse » | - la Mission locale de la Plaine des Vosges |
| - Ecole de musique de Châtenois | - Centre social de Neufchâteau |
| - le réseau de lecture publique de la CCOV | - l'Hôpital de jour de Ravenel – CATTP (Centre d'activité thérapeutique) |
| - les écoles de la CCOV : | - association ADALI Habitat |

V. Les chiffres clés de la fréquentation

Spectacles 2023-2024

Nombres de spectacles : 24
Nb de spectacles annulés : 0
Spectacles organisés : 24
Nb de représentations prévues : 68
Nb de représentations organisées : 67
(une représentation prévue des Pendrillons n'a pas avoir lieu suite au report du spectacle, blessure d'un comédien)

Soit : 7053 spectateurs

Expositions 2023-2024
6 expositions
2142 visiteurs

Mises à disposition
213 mises à disposition
19198 personnes
+ 12 mises à disposition régulières (ateliers et conférences)
Soit un total de 25141 (pour les mises à disposition)

Rappel 2022-2023

38 spectacles
4 annulés

Nb de représentations prévues : 92
Nb de représentations organisées : 85

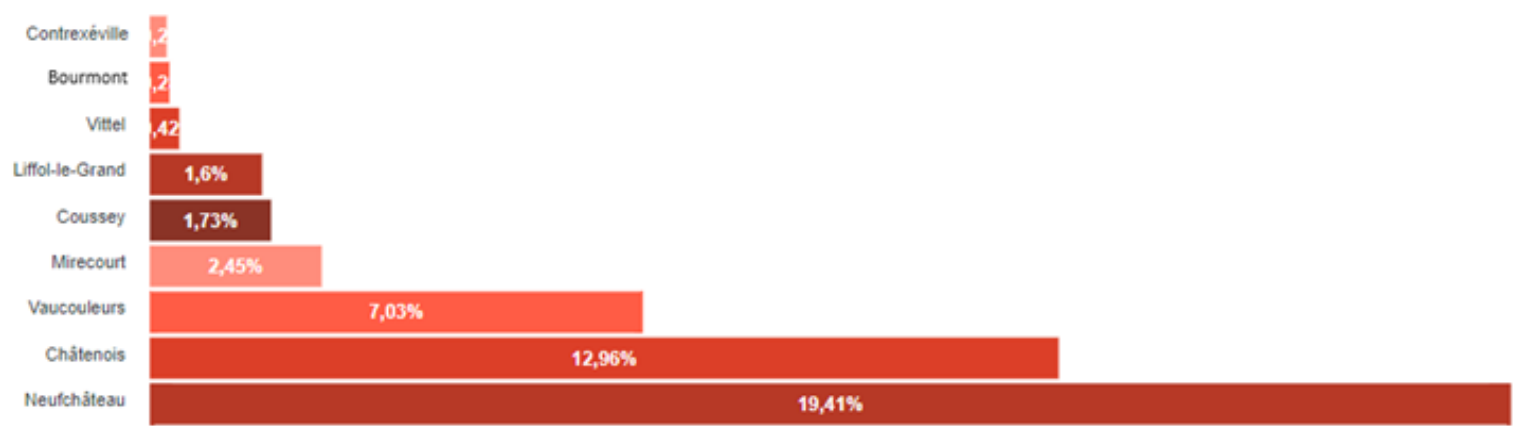
Soit : 6949 spectateurs

Expositions
7 expositions
502 5visiteurs

Mises à disposition 2021-2022
219 mises à disposition
15950 personnes

Entre les 2 saisons, 2022-2023 et 2023-2024, il est à noter un changement d'agent d'accueil, donc un système de comptage qui peut différer, et surtout un changement de logiciel de billetterie, utilisé pour les statistiques. Attention, tous les spectacles ne proposent pas les mêmes jauges (= spectateurs acceptés par séance).

Ventes par communes d'appartenance de l'acheteur



Total de la programmation artistique 2023-2024 : 9195 personnes

Rappel 2022-2023 : 11 974 personnes

Rappel 2021-2022 : 12 530 personnes

Rappel 2020-2021 : 2 950 personnes

Fréquentation totale 2023-2024 : 34336 personnes - 28393 hors ateliers

Rappel 2022-2023 : 27924 personnes

Rappel 2021-2022 : 25039 personnes

Rappel 2020-2021 : 6 882 personnes

Budgets prévisionnels 2024 des salles de spectacle :

Le Trait d'Union et La Scène : 666 500 €

Dont programmation : 140 000 € (cessions, aide à la création et actions culturelles uniquement)

Sont demandés au Conseil Régional Grand Est : 22 000 € pour l'ensemble du projet (les 2 salles de spectacle).

>> Le dossier sera examiné à la commission permanente du 18 octobre 2024

Sont demandés au Conseil Départemental des Vosges : 26 000 €

>> Ont été attribués en 2024 : 23 000 €

Seront demandés à l'Union Européenne via le dispositif LEADER 2023-2027 : 6 560 € pour le projet arts visuels et 35 000 € pour le projet musique de la programmation artistique 2023-2024.

>> pré-demandes déposées, dossiers en cours de constitution



SAISON 2023 2024 CULTURELLE

21/09 et 22/09	Soirées de présentation de saison et Ludovic Füschtelkeit	Présentation vidéo Conférence-spectacle Exposition
Du 30/07 au 30/09	Thérapies picturales. Écritures antiques.	
12/10 et 13/10	PROG.HB.Zér0	Pièce chorégraphique
14/10	Festival Nancy Jazz Pulsations	Concert
Du 20/10 au 02/12	Respirations	Exposition
21/10	Nature - Florent Peyre	One-man show
04, 05, 10 et 12/11	Objectif Lune - Les Pendrillons	Théâtre amateur
19/11 et 20/11	CRUSH	Cirque contemporain
24/11	L'Héroïque de Beethoven	Concert
09/12	Chapitre - The Barber Shop Quartet	Humour musical
Du 12/01 au 02/03	animal, animal	Exposition
15/01 et 16/01	Augustin, pirate du nouveau monde	Théâtre, scolaire
19/01	La Nuit des Rois (ou ce que vous voulez)	Théâtre
26/01 et 27/01	Le Grand Huit - Tartine Reverdy	Chanson jeune public
09/02 et 10/02	Micheline	Danse jeune public
17/02	Alice au pays des Vermeils - Molo Tour	Spectacle familial
20/02 et 22/02	M. Blanc	Marionnettes et numérique
Du 08/03 au 20/04	Soie sauvage	Exposition
16/03	Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur votre cerveau	Conférence-spectacle, mentalisme
22/03 et 23/03	Les Gueules d'Aminche, un groupe et deux concerts	Concerts
13/04	The World Tour Singing	Clowns rock
18/04 et 19/04	J'ai trop d'amis	Théâtre, scolaire
20/04	Rdv dans la fosse : The Celtic Tramps + The Manky Melters	Concert
26, 27 et 28/04	L'or bleu	Projet théâtral, musical
03, 04 et 05/05	Théâtreufscène	Théâtre amateur
Du 03/05 au 08/06	Dé-rive	Exposition
07/05	Le Grand Orchestre de Poche	Humour musical
16/05 et 17/05	Cyrano	Théâtre
01/06	Raskovnik, Musique des Balkans sous le Danube	Concert décentralisé
10/06 et 13/06	Dans ta valise	Théâtre d'objets
Du 14/06 au 30/07	Exposition de Boris Beluche	Exposition

La Scène Place du champ de foire 88170 Châtenois

Le Trait d'Union 1 rue Louis Regnault 88300 Neufchâteau

Accueil / Réservation : 03 29 94 99 50 ou 03 29 94 55 61

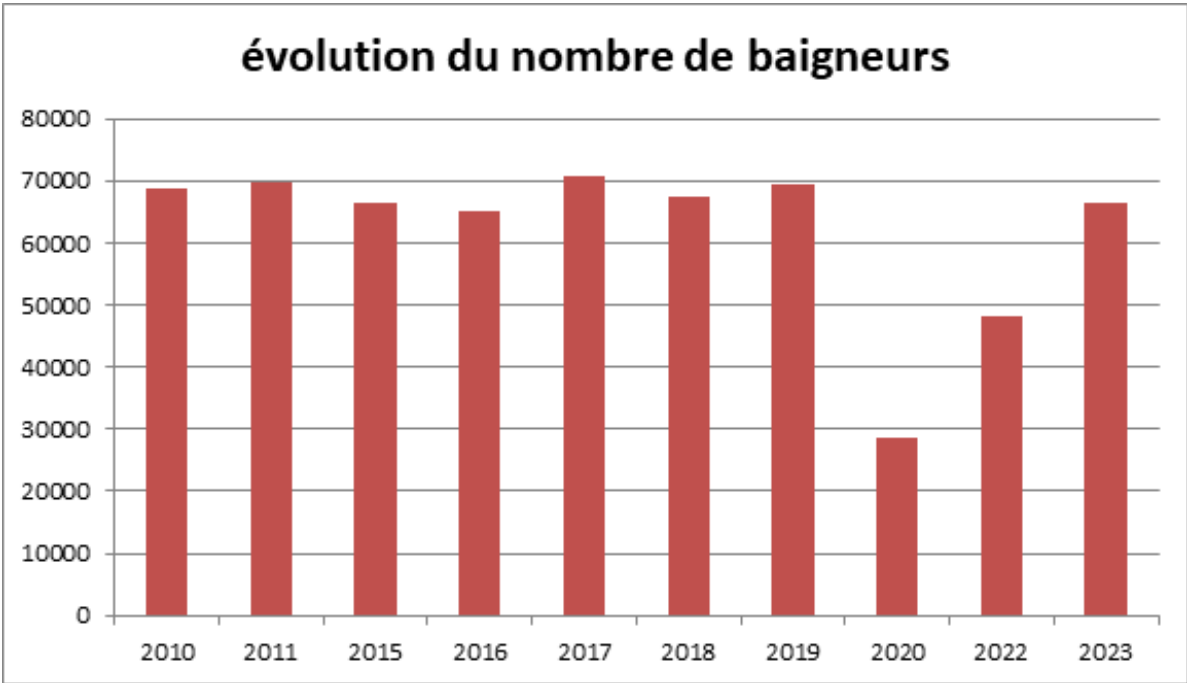
www.ccov.fr

Facebook : **Le Trait d'Union - La Scène**




3. LES EQUIPEMENTS SPORTIFS COMMUNAUTAIRES:

1/LA PISCINE GABRIEL BODENREIDER :



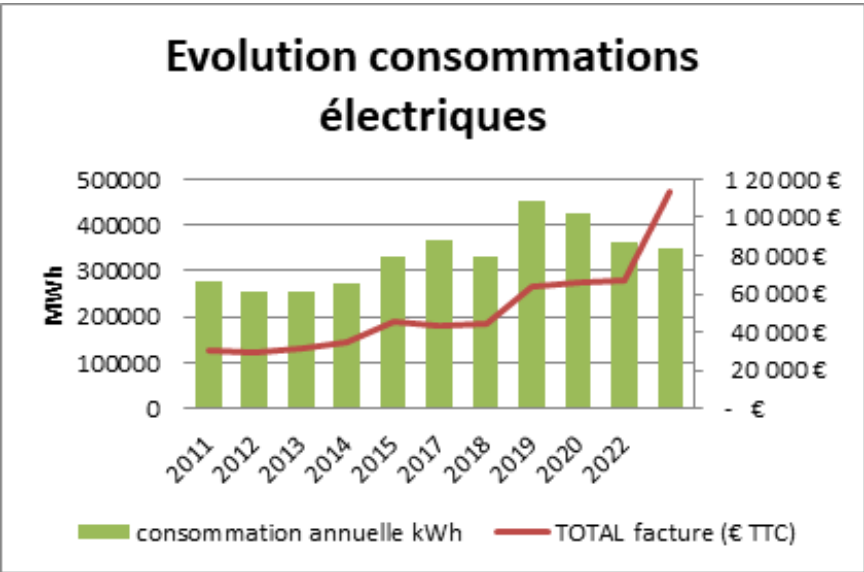
66 586 baigneurs en 2023 (fermeture 15 jours pour vidange)
48 209 baigneurs en 2022 (fermeture 2 mois)

La fréquentation se rapproche de celle d’avant covid.

La piscine de Neufchâteau est le seul équipement aquatique du territoire intercommunal et l’un des rares sur l’ouest des Vosges, c’est pourquoi sa zone de chalandise s’étend sur 4 départements (Vosges, Haute-Marne, Meuse, Meurthe et Moselle).

Au niveau des charges techniques, l'impact positif des travaux de réfection des goulottes, ainsi qu'une bonne gestion de la fréquence des lavages des filtres se font sentir puisque la consommation d'eau passe sous la barre des 100l/baigneur. A noter que le remplissage des bassins après la vidange n'a pas été comptabilisé sur 2023. La consommation de chaleur est aussi en baisse par l'application de réduits de température, la baisse des appoints en eau et la mise en place des bâches.

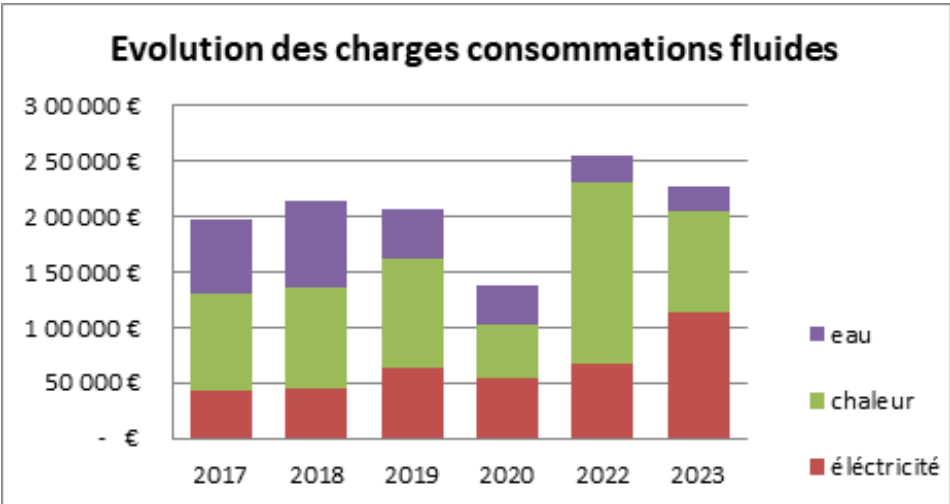
Mais la hausse importante des tarifs de l'électricité à compter de juillet 2022 a fortement impacté la facture d'électricité en 2022 et 2023. La consommation électrique du site serait de l'ordre de 347 MWh dont 169 MWh pour le process (pompe bassin et CTA).



Récapitulatif :
Cette année est particulièrement impactée par les hausses des coûts de l'énergie électrique :
- L'électricité a augmenté de 75 % par rapport à 2022 ;
- Le gaz a diminué d'environ 30 % par rapport à 2022

L'électricité représente 50% du coût de l'énergie

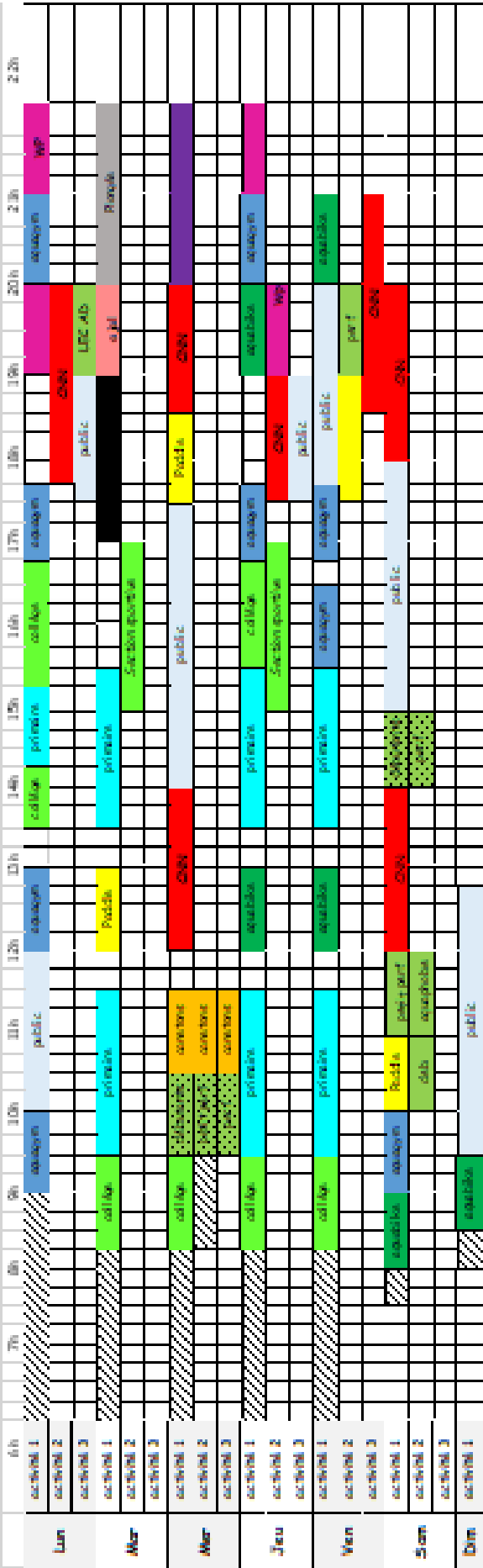
ANNEE 2023		
Nb baigneurs	66 586	
	Consommations	Coût annuel € TTC
Électricité (kWh)	347 249	113 080,35 €
Chaleur (kWh)	698 800	92 170,35 €
Eau (m3)	5 677	22 034,69 €
Total		227 285,40 €
Coût par baigneur		3,4 €
5,30€ en 2022 et 3€ avant covid		



Les dépenses de fonctionnement s’élèvent à 786 238€ en 2023 (808 696€ en 2022).
Les recettes d’exploitation (activités et scolaires) sont de 218 265€ en 2023 (156 833€ en 2022 et 251 000€ avant le COVID).
Les recettes proviennent majoritairement des activités et cours donnés par les maîtres-nageurs. Les écoles extérieures à la CCOV versent également une redevance. L’année 2023 est marquée par une reprise de toutes les activités et une fréquentation satisfaisante, pas de fermeture (hors vidange en décembre). Le niveau de recettes est identique à 2019 voire au-delà si on y ajoute les entrées scolaires. Les tarifs ont été augmentés en septembre 2023, sur décision des élus.
Le déficit de fonctionnement s’établit donc en 2023 à 503 912€ (651 863€ en 2022, 480 210€ en 2021).

Le planning d’occupation :

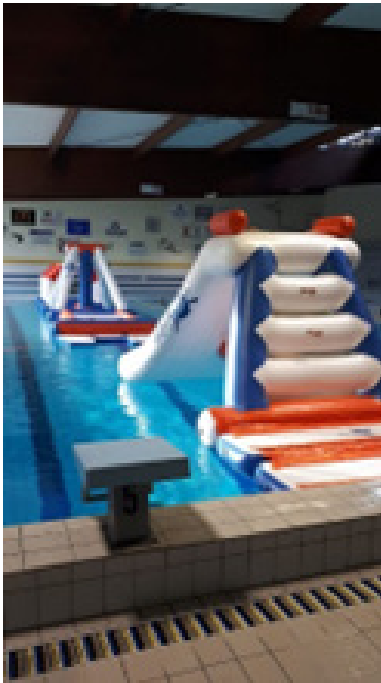
Date	Evénement
Janvier	Direction de l’équipement reprise par Michael SABATY, secondé par Suzy HARROY
Mars	Arrivée de Benjamin PIOT Maître-Nageur (remplacement d’un départ en retraite en juillet 2023, Jean-Marie)
Avril	Mise en place des couvertures/bâches sur les bassins Reprise bébé nageur et réouverture espace détente limité à certaines plages horaires
Mai	Réduction des consignes de température d’air sur les bassins
Septembre	Application de la nouvelle grille tarifaire Nouveaux utilisateurs : ex : collège de Châtenois
Novembre - décembre	Augmentation de l’apport d’air neuf sur les bassins Vidange technique



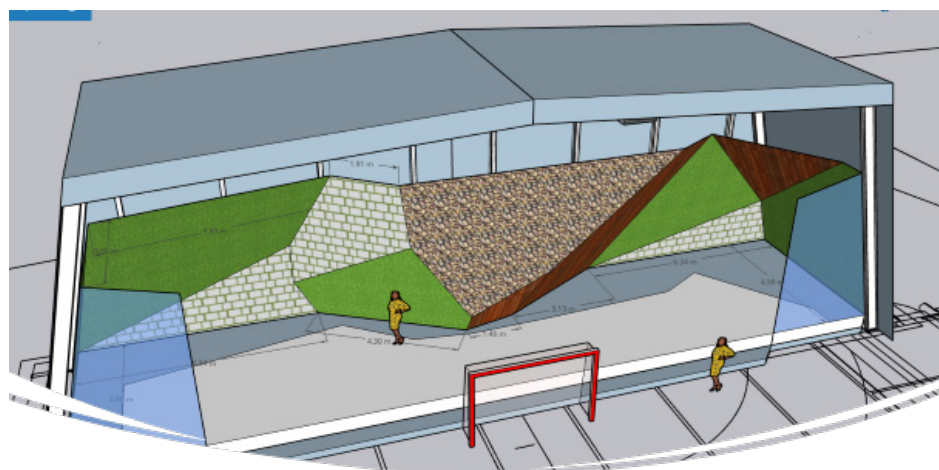
La piscine est très largement occupée avec des plages horaires pouvant aller de 7h à 22h.

Cinq clubs occupent également la piscine à hauteur de 23h45 par semaine : le plus important, le Club Nautique Neufchâteau (160 licenciés), suivi du Club AJAL (90 licenciés), du Club de Plongée (35 licenciés), du Club de Water-polo (35 licenciés) et du Club Adultes (30 licenciés).

La piscine est aussi mise à disposition aux sapeurs-pompiers et aux gendarmes de Neufchâteau deux fois par semaine avant 8h.



2/ LES COSEC ET GYMNASES



Le COSEC de Neufchâteau est composé de deux salles omnisport essentiellement occupées par les clubs résidents et les écoles de Neufchâteau (la ville de Neufchâteau prend en charge le transport) ainsi que les établissements secondaires de la ville. Ce sont au total 15 structures qui fréquentent le COSEC.

Usages réguliers

- Equipement largement utilisé par des publics divers : écoles, collèges, lycées, associations sportives affiliées et non affiliées
- 160 heures d'utilisation par semaine
- 1600 utilisateurs par semaine (hors accueil de manifestations) dont 1000 élèves de la primaire au lycée

Usages occasionnels

- Manifestations sportives dans le cadre scolaire en partenariat avec l'USEP (Union sportive du premier degré) = faire accéder les écoles rurales à des équipements et matériels dont ils ne disposent pas
- Manifestations sportives associatives de plus grande envergure (interclubs, compétitions départementales, régionales, kid athlé, etc.)
- Stages sportifs organisés par les clubs
- Autres événements locaux sportifs ou non sportifs organisés sur le territoire (salon du terroir, etc.)

Planning grande salle 1er semestre – Fermeture petite salle pour travaux

Horaires	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI	SAMEDI	DIMANCHE	Horaires		
7h-8h	POMPIERS	POMPIERS	POMPIERS	POMPIERS	POMPIERS	POMPIERS	POMPIERS	7h-8h		
8h-9h	SCOLAIRES	SCOLAIRES	SCOLAIRES	SCOLAIRES	SCOLAIRES	ATHLE	RED EAGLES	8h-9h		
9h-10h									9h-10h	
10h-11h			PCNL			SCOLAIRES	SCOLAIRES	ROLLER	RED EAGLES	10h-11h
11h-12h										
12h-13h			HAND			SCOLAIRES	SCOLAIRES	PLATEAUX FOOT *	RED EAGLES	12h-13h
13h-14h										
14h-15h			PCNL		SCOLAIRES	SCOLAIRES	PRIORITE MATCHS HAND	RED EAGLES	14h-15h	
15h-16h										15h-16h
16h-17h										16h-17h
17h-18h	GOLDEN SWITCH	BABY TENNIS	PCNL	INT FOOT	HAND	PRIORITE MATCHS HAND		17h-18h		
18h-19h	GOLDEN SWITCH NEOSAD					ATHLE	GOLDEN SWITCH		18h-19h	
19h-20h	NEOSAD	ASL COUSSEY	ASL COUSSEY	MCL BADMINTON		PRIORITE MATCHS HAND		19h-20h		
20h-21h	MCL BADMINTON					RADIO MOULINS ME	PCNL			20h-21h
21h-22h										21h-22h
	Les clubs en fin de journée peuvent aller jusqu'à 22h30/22h45 - Alarme à 23h					* Attention si matchs de HAND priorité				

Planning petite salle septembre/décembre – Fermeture grande salle pour travaux

Horaires	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI	SAMEDI	DIMANCHE	Horaires
7h-8h	ENTRETIEN	ENTRETIEN	POMPIERS	ENTRETIEN	POMPIERS	POMPIERS	POMPIERS	7h-8h
8h-9h	SCOLAIRES	SCOLAIRES	SCOLAIRES	SCOLAIRES	SCOLAIRES	ATHLE	RED EAGLES	8h-9h
9h-10h								9h-10h
10h-11h			PCNL			ROLLER	RED EAGLES	10h-11h
11h-12h								11h-12h
12h-13h			HAND			PLATEAUX FOOT FUTSAL FEMININ	RED EAGLES	12h-13h
13h-14h								13h-14h
14h-15h			PCNL		POMPIERS	RED EAGLES	14h-15h	
15h-16h							15h-16h	
16h-17h			PCNL			GOLDEN SWITCH	RED EAGLES	16h-17h
17h-18h	GOLDEN SWITCH	BABY TENNIS	INT FOOT	17h-18h				
18h-19h	GOLDEN SWITCH NEOBAD	ASL COUSSEY	PCNL	ATHLE	PCNL	GOLDEN SWITCH	18h-19h	
19h-20h	NEOBAD			PCNL			19h-20h	
20h-21h	MCL BADMINTON/NEOBAD	RADIO MOULINS	FUTSAL VETERANS	PCNL/MCL BADMINTON	HAND		20h-21h	
21h-22h	MCL BADMINTON			MCL BADMINTON			21h-22h	
	Les clubs en fin de journée peuvent aller jusqu'à 22h30/22h45 - Alarme à 23h							

Le budget de fonctionnement du COSEC est de 147 128€ contre 188 614€ en 2022.

La petite salle a été fermée 8 mois en 2023. Cela explique en partie la baisse des dépenses de fonctionnement. La température a également été baissée à 14°.

En raison du programme de travaux, l'ensemble des utilisateurs a été concentré sur une seule salle. Le montant des investissements 2023 est de 1 880 266€.

L'opération de rénovation des COSEC s'élève à 3 020 587€. Une subvention de l'Agence Nationale du Sport d'1 million d'euros a été attribuée au projet sur l'année 2022, ainsi que 785 000€ de l'Etat, 300 000€ du Département. Le projet a reçu également des accords de subvention de CLIMAXION et de la Région Grand Est. Les fédérations de football et d'escalade ont également donné une participation.

A l'issue des travaux, des activités sportives nouvelles seront déployées sur le territoire, à savoir l'escalade bloc et le futsal.



LE GYMNASE DE LIFFOL LE GRAND

Le budget de fonctionnement du gymnase s'établit à environ 21 000€.

Horaires	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI	SAMEDI	DIMANCHE	Horaires
7,00								7,00
7,30						POMPIERS	POMPIERS	7,30
8,00	8H00		8H00	8H00	8H00			8,00
8,30						LIBRE	LIBRE	8,30
9,00	COLLEGE		AFPIA	COLLEGE	COLLEGE			9,00
9,30		T1 et T2 COLLEGE T3 ECOLE ELEM				9H00		9,30
10,00						ART & EQUILIBRE ASSN BASKET	ASL COUSSEY	10,00
10,30	ECOLE ELÉMENTAIRE semaine impaire							10,30
11,00								11,00
11,30								11,30
12,00		Ménage		Ménage + Ecole e n'alignant école élémentaire	Ménage	LIBRE		12,00
12,30	Ménage	UNIS-COLLEGE	Ménage					12,30
13,00						13H00		13,00
13,30			LIBRE	ECOLE ELEMENTAIRE				13,30
14,00								14,00
14,30	ECOLE ELEMENTAIRE	ECOLE ELEMENTAIRE		14H00	ECOLE ELEMENTAIRE	MATCHS BASKET		14,30
15,00				COLLEGE				15,00
15,30			ASSN BASKET					15,30
16,00				UNIS-COLLEGE				16,00
16,30	UNIS-COLLEGE							16,30
17,00		ASSN BASKET				POMPIERS		17,00
17,30								17,30
18,00								18,00
18,30		ASSN BASKET						18,30
19,00	BADMINTON ADULTE AJAL		ASL COUSSEY	BADMINTON - AJAL	ASSN BASKET			19,00
19,30								19,30
20,00		LIBRE				LIBRE		20,00
20,30								20,30
21,00								21,00
21,30		AFPIA						21,30
22,00								22,00



LE GYMNASSE DE CHÂTENOIS

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 30 660€ en 2023 (contre 19 000€ en 2022). Le poste combustible a augmenté.



	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
07:30				Ménage			
08:00	Ménage	Collège	Collège		Collège	Tennis loisirs	Priorité compétitions
08:30							
09:00							
09:30							
10:00	Rencontres USEP			Collège			
10:30	environ 5/an						
11:00							
11:30							
12:00							
12:30	Pause méridienne	u.n.s.s.		u.n.s.s.	u.n.s.s.	Pause méridienne	Priorité compétitions
13:00							
13:30		Ecole élémentaire	u.n.s.s.				
14:00							
14:30	Ecole élémentaire	Collège		Ecole élémentaire	Collège		Amicale franco-turque
15:00			Fin 16h15				
15:30							
16:00							
16:30			16h15				
17:00		u.n.s.s.	Football				
17:30			Fin 18h15				
18:00							
18:30	Tennis cours	Sapeurs-pompiers	Running vestiaires	Football			
19:00			18h15	PERIODE HIVERNALE			
19:30			Foyer	15/12 à 31/03			
20:00				Tennis loisirs hors			
20:30				période hivernale			
21:00		u.s.f.e.m.	u.s.f.e.m.				
21:30							
22:00							

3/LES TERRAINS DE TENNIS :

Les terrains de tennis de Neufchâteau (5 courts dont 2 couverts), Liffol le Grand (2 courts) et de Circourt sur Mouzon ont été transférés au 1er janvier 2013. Les terrains de tennis de Châtenois (3 courts extérieurs) ont été transférés au 1er janvier 2017.

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à près de 25 000€ pour l'ensemble. Des contrats d'entretien ont été passés pour les courts des tennis de Châtenois et Neufchâteau.

4/LES TERRAINS DE FOOTBALL :

Les terrains de Football de Coussey et d'Autreville sont des équipements communautaires issus de la fusion des communautés de communes du Pays de Jeanne et du Pays des Côtes et de la Ruppe.

Les dépenses de fonctionnement sont relatives au fonctionnement des vestiaires. Elles s'élèvent à 10 000€. L'entretien des terrains reste à la charge des clubs.



5/LE PROJET DE DOJO SUR LE SECTEUR DE COUSSEY

En 2023, les élus ont validé l’avant-projet et son plan de financement afin de solliciter les financeurs.

RECETTES PREVISIONNELLES	BASE ELIGIBLES	TAUX MAX	MONTANT SUBVENTION MAX
ETAT - DETR - Equipements sportifs	2 197 392,40 €	10,92%	240 000,00 €
ETAT - DSIL - Equipements sportifs	2 197 392,40 €	37,68%	827 913,92 €
Conseil Départemental	1 300 000,00 €	17,75%	390 000,00 €
Région Grand Est Soutien à l’amélioration du cadre de vie et des services de proximité (200 000€) + Pacte FIBOIS (100 000€)	2 197 392,40 €	13,65%	300 000,00 €
TOTAL AIDES PUBLIQUES		80%	1 757 913,92 €
AUTOFINANCEMENT CCOV	2 197 392,40 €	20%	439 478,48 €

6/ SOUTIEN AUX INTERVENTIONS SPORTIVES EN MILIEU SCOLAIRE

La CCOV soutient financièrement des actions sportives en milieu scolaire en lien avec l’éducation nationale et l’USEP.



Direction des services départementaux
de l’éducation nationale
des Vosges



Bilan convention 2020/2023	Année 2021/2022	Année 2022/2023
Nombre d’élèves USEP	654	800
Nombre de classes bénéficiaires	34	38
Nombre d’écoles touchées	10	13
Nombres de rencontres sportives	15	20
Sports proposés	Basket, athlétisme, randonnées, tennis, vélo	Gym, jeux d’opposition, basket, tennis, arts du cirque, randonnée, athlétisme, handball, vélo
Volet aide au transport	1511	1511
Volet aide au développement des clubs sportifs (rémunération d’intervenants, achats de matériels sportifs pour les écoles)*	340	240
TOTAL VERSE	1849,9	1849,9
* Interventions des encadrants des clubs souvent proposées à titre gracieux ou appui de certaines fédérations sportives		

L'éducation physique et sportive en milieu rural



LA CONVENTION CCOV/USEP A POUR OBJECTIFS DE :

- Impulser des projets avec les clubs de sport du territoire
- Organiser des temps de formation pour les enseignants
- Collaborer avec les collectivités locales pour la mise à disposition d'infrastructures
- Organiser des temps de rencontres sportives entre plusieurs écoles
- Faire connaître l'USEP aux collectivités et conventionner pour obtenir des subventions, des prêts, des aides matérielles et financières.



7/ SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES

Outre la mise à disposition d'équipements sportifs, la CCOV met à la disposition des associations un minibus pour faciliter les transports de leurs adhérents pour des sorties à but compétitif ou pour du loisir. L'OMS Neuchâteau gère le planning d'utilisation.

4. LES SERVICES ET EQUIPEMENTS SOCIAUX ET SANITAIRES

4.1. LE PORTAGE DE REPAS

La prestation se fait sur deux secteurs : Liffol-le-Grand et les communes limitrophes (Villouxel, Bazoilles-sur-Meuse, Fréville et Liffol-le-Petit) et le territoire de l'ancien Pays de Châtenois. Le tarif est passé à 7.50€ sur les deux secteurs. Les bénéficiaires sont souvent des personnes âgées ou qui sortent d'hospitalisation.

Secteur Liffol-le Grand

Les repas ont été préparés successivement par la Boucherie de l'Eglise à Liffol-le-Grand, puis par l'ESAT de Contrexéville et enfin par le CHOV de Neufchâteau. Ils étaient livrés froids tous les jours du lundi au samedi, depuis la reprise du service par le CHOV nous sommes passés à 3 livraisons par semaine, les lundi, mercredi et vendredi. La livraison est assurée par une employée CCOV.

Ce sont 7 421 repas qui ont été livrés en 2023 à une trentaine de personnes.

Le coût de revient était de 10.68€ le repas en 2022, il est difficile de donner un coût pour 2023 car il y a eu 3 prestataires différents en raison du décès de notre fournisseur habituel.



Secteur Châtenois

Les repas proviennent de la Maison de Retraite Raynald Merlin à Dommartin-sur-Vraine. Ils sont livrés froids trois fois par semaine les lundis, mercredis et vendredis. La livraison est également assurée par une employée CCOV.

En 2023, 5 187 repas ont été livrés pour une vingtaine de personnes ; un peu plus de 10 villages ont été desservis.

Le coût de revient est à 7.89€ le repas.

Nouveauté

Au cours de l'année, nous avons acquis un véhicule « froid » avec une plus grande capacité afin de pouvoir couvrir les deux secteurs. Dorénavant les deux tournées sont assurées par un seul et même agent qui tourne sur le secteur de Châtenois 3 matins/semaine et sur le secteur de Liffol le Grand 3 après-midi/semaine.

Le reste du territoire est en partie couvert par des prestataires privés. Un guide a été établi en partenariat avec les services du CLIC et est disponible au bureau.

4.2. LA SANTE

La Maison de santé de Châtenois est une compétence de la Communauté de Communes. Celle-ci gère le bâtiment et la location des cabinets. Elle accompagne également les professionnels en quête d'installation ou porteurs de projets coopératifs dans le cadre de son Contrat Local de Santé.

2 médecins, 5 infirmières, 2 kinésithérapeutes

Les cabinets paramédicaux sont loués à 200€ (sans les charges), les cabinets médicaux sont loués à 450€ (sans les charges) et le cabinet de kinésithérapie à 600€ (sans les charges).

Les loyers perçus actuellement couvrent les charges d'emprunt.

L'équipe en place a déposé un projet de soin à l'Agence Régionale de Santé pour labeliser la structure en maison de santé pluriprofessionnelle.

Pour mettre en œuvre le projet de santé, l'équipe a demandé que la collectivité étudie une extension du bâtiment afin d'accueillir la pédicure/podologue, une salle de réunion et un bureau administratif pour les besoins de coordination, ainsi que d'autres cabinets médicaux. Les études seront portées sur 2024.



Contrat Local de Santé



Le Contrat Local de Santé a été officiellement signé le 08 février 2019. Fruit d'un travail avec les acteurs locaux de la santé, le CLS planifie des actions en santé à mettre en place sur les prochaines années.

La CCOV assure la coordination et l'animation du CLS en lien avec l'Agence Régionale de Santé. Une aide est allouée au poste de coordination, assuré par Johanna MOUGIN.

Plusieurs groupes de travail ont été installés pour commencer à construire le nouveau CLS 2027/2028 et s'adapter aux nouveaux besoins :

- Santé mentale : 2 formations premiers secours en santé mentale (28 personnes formées en 2023)
- Santé environnement : qualité de l'air intérieur et extérieur, perturbateurs endocriniens, préservation de la ressource en eau et qualité de l'eau.
- Santé familiale : Ateliers d'éducation à la santé familiale
- Addictions : En 2023, le groupe de travail « addictions » s'est réuni plusieurs fois pour définir et écrire les actions du CLS 2ème génération 24/28. Ce groupe de travail est commun à celui prévu dans la mise en œuvre du Contrat de Sécurité Intégré (Prévention de la délinquance).

En septembre 2023, le CLS et la CCOV ont aidé à l'organisation du forum des aidants porté par l'agirc arco.

La CCOV via son CLS a également été représentée à la journée d'accueil des internes en médecine sur le site du CHOV pour présenter le territoire.

Un COPIL a été organisé en Janvier 2024 pour la restitution du bilan du CLS 2018-2023.

L'année 2024 est consacrée à la préparation du prochain CLS.

4.3. L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

L'aire d'accueil des gens du voyage de Neufchâteau compte 12 emplacements qui sont tous équipés d'un bloc sanitaire.
La gestion de l'aire est confiée à la société VESTA pour un montant de 58 791.6€ TTC/an.



Bilan 2023

Taux d'occupation de l'aire : 92.5% en 2023 (94% en 2022)
Le groupe de travail « Gens du voyage » s'est réuni 2 fois pour étudier les demandes de dérogations à la durée de séjour.
L'Allocation temporaire de logement pour 2023 est fixée à 36734.79€ (allocation que touche la CCOV pour le fonctionnement de l'aire d'accueil) :
15 877 € pour la part fixe (nombre de places),
20 858 € pour la part variable (taux d'occupation).

Rappel des tarifs appliqués en €

Tarif du droit d'usage par place par jour	1,75
Tarif de l'eau par m3	3,7
Tarif de l'électricité au kW/h : 0,78 de janvier à mars 2023 et 0,30 d'avril à décembre 2023	

Nombre de personnes accueillies : 137
Dont hommes : 41
Dont femmes : 49
Dont enfants de moins de 18 ans : 47

Durée moyenne de séjour : 3 mois
Moins de 15 jours : 0
Entre 15 jours et 3 mois : 57
Entre 3 et 6 mois : 29
Entre 6 mois et 1 an : 4 (dérogations accordées par le groupe de travail)
Plus d'un an : 0 (fermeture annuelle)

4.4. LA MAISON DE SERVICE AU PUBLIC OU FRANCE SERVICES

Il s'agit d'un service d'aide aux démarches administratives numériques des habitants de la CCOV.

Elles sont le lieu d'accueil de permanences physiques d'institutions diverses pour de l'accompagnement aux démarches sociales et de santé (CPAM, CAF, etc.), pour la recherche d'emploi ou de formations, pour des démarches juridiques.

Outre les permanences physiques, les France Services mettent à la disposition du public, en libre accès, accompagné par un agent d'accueil, un espace numérique : ordinateurs, imprimante, scanner. Ces ordinateurs permettent l'accès aux sites Internet de différents partenaires : Pôle Emploi, CAF, CARSAT, CPAM et les sites de l'Etat.

Elles s'inscrivent pleinement dans le Schéma Départemental d'Accessibilité des Services Au Public co-animé par le Département et l'Etat. Le Conseil Départemental a même affirmé son engagement dans l'accompagnement technique et financier de ce service d'accès au droit par la signature d'une convention territoriale d'exercice concerté. Un coordinateur départemental appuie la collectivité dans l'exercice de ce service, Mme Amélie GERMAIN.

L'année 2023 a été la première année de la CTEC avec le Conseil Départemental. Plusieurs COPIL et COTECH se sont déroulés à ce sujet.

Une Commission intercommunale des services à la population se réunit 2 à 3 fois par an pour la gestion courante du service.

Un comité local des partenaires a été réuni en Janvier 2024 afin de présenter ce rapport d'activité, les nouveaux locaux de la FS de Neufchâteau et de se connaître les uns les autres

La communication

La communication sur le service est faite de plusieurs manières :

Par le site internet de la CCOV :

<https://www.ccov.fr/communaute-de-communes/vie-quotidienne/cadre-de-vie/maison-de-service-au-public>

Par les réseaux sociaux :

https://www.facebook.com/France-Services-Ouest-Vosgien102978228865139/?ref=pages_you_manage

Facebook MSAP VOSGES

Par des plaquettes :

Communication dans la collectivité

A chaque parution du journal de la Communauté de Communes, une page est consacrée aux actions entreprises par la France services. Les permanences proposées dans la France services ont également fait l'objet d'une communication dans les communes ou dans les bulletins municipaux.



Le réseau

Pour favoriser l'accès au droit (axe de travail du Contrat Local de Santé), une itinérance du service dans les agences postales du territoire a été mise en place. Sept lieux d'accueil ont été créés avec l'engagement des communes (personnel, local, relais d'information), de la Poste (matériel numérique et consommables) et de la CCOV (formation, coordination, communication).

Le personnel (employés de communes, bénévoles) est formé par la CCOV pour organiser un accueil de premier niveau (démarches numériques simples : création mail, prise de RDV par internet, etc.). Ceci dans le but de limiter les déplacements.

Le réseau des agences postales communales a permis de répondre à 551 demandes en 2023. Il est à noter que la remontée des statistiques est difficile pour certaines agences dont le personnel est souvent affecté à d'autres tâches. Liffol-le-Grand bénéficie d'un créneau régulier avec un animateur France Services, le vendredi après-midi, en raison de sa qualité de centralité rurale. Les autres France Services et les mairies peuvent également contacter nos animateurs en cas de dossier complexe. L'animateur peut également se déplacer en cas de problématique majeure de mobilité.

Un point d'accueil dans la commune de Rainville est en réflexion.



France services NEUFCHÂTEAU en 2023

Ce service a été transféré à la Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien au 1er janvier 2018. La MSAP de Neufchâteau a obtenu le label France Services au 1er janvier 2020.

5 Square des Anciens d'Indochine 88300 NEUFCHÂTEAU

Lundi : 8h30 à 12h00 / 13h30 à 17h00

Mardi : 8h30 à 17h00

Mercredi : 9h00 à 12h00 sur RDV et de 13h30 à 17h00

Jeudi : 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Vendredi : 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00



Tel : 03 29 95 61 20 // Port : 06 43 98 40 27 Mail : maisonfranceservices@ccov.fr

La plage d'ouverture en horaire atypique méridienne est intéressante car certaines permanences se terminent après 12h00. Les usagers peuvent alors rejoindre l'animateur France Services pour entamer leurs démarches administratives.

Les moyens humains

L'accueil des usagers est assuré, en 2023, par 3 agents qui ont suivi les formations obligatoires et qui se forment régulièrement aux nouveautés des sites dématérialisés : Magali, Christelle et Alexandre.

Les partenaires

Les partenaires présents physiquement à la France Services Neufchâteau sont les suivants :

- Avocats
- CAF : permanence administrative et sociale
- CAL SOLIHA : logement et aides rénovation énergétique
- CAP EMPLOI : insertion professionnelle travailleurs handicapés
- Chambre des Métiers
- CIDFF 88
- Conciliateur de justice
- CPAM
- CRESUS
- Délégué du procureur
- Notaires
- UFC que choisir
- WIMOOV

D'autres partenaires participent à la démarche France Services. Leurs engagements figurent à l'annexe 4 de la convention France Services.

Les actions

La France services a fait l'objet de plusieurs présentations et animations à l'occasion d'évènements.

- Expositions mensuelles à Neufchâteau : mobilité solidaire, questions d'ados, grossesse et allaitement, santé : le 15 avant les urgences, octobre rose, j'arrête de fumer, téléthon
- Animations à l'intérieur des murs : journée portes ouvertes (WIMOOV), animation culturelle chantiers de clown, accueil de groupes à Neufchâteau (mission locale, IFSI, RAPADI)
- Participation à des animations en « dehors les murs » pour faire connaître les FS: journée du bien vieillir CD88, journée des aidants agirc arcco

Calendrier récapitulatif des événements organisés par la France services :

Janvier	Info Espace numérique
Février	Exposition Question d'ados
Mars	Exposition Animations avec les clowns
Avril	TRAVAUX
Mai	TRAVAUX
Juin	TRAVAUX
Juillet	Exposition Protégeons nous de la canicule
Août	Exposition Pour les urgences on fait le 15 on ne va pas aux urgences
Septembre	Exposition C'est la rentrée, attention aux poux /respectons le sommeil des enfants
Octobre	Exposition Octobre Rose
Novembre	Exposition J'arrête la cigarette
Décembre	Exposition Téléthon

Statistiques 2023 France Services Neufchâteau

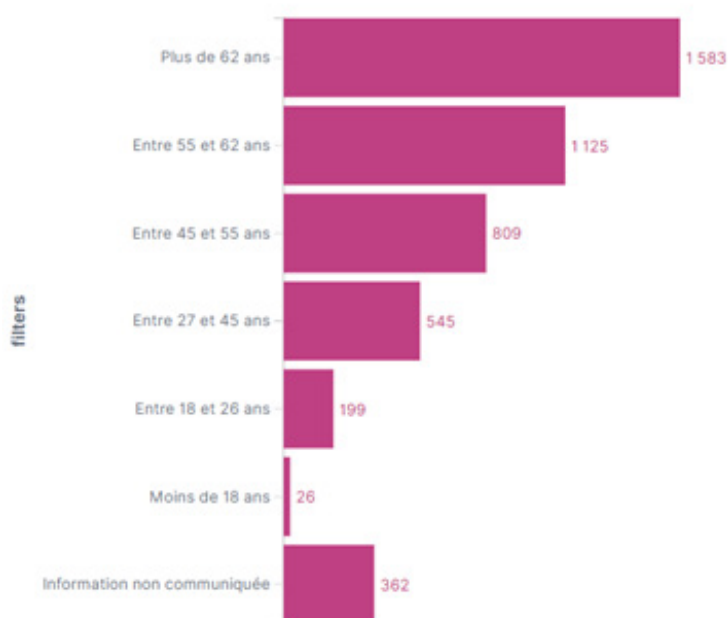
FS NEUFCHATEAU : 17 120 demandes dont 6 575 rdv partenaires, une des plus actives du Département (16 368 demandes en 2022)

FOCUS SUR LES PUBLICS ACCUEILLIS ET LES MODALITÉS D'ACCÈS À LA FRANCE SERVICES

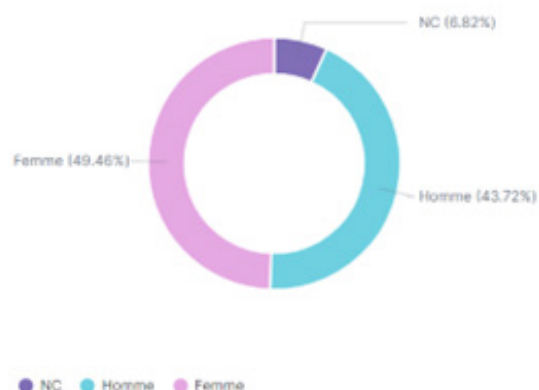
• Typologie et analyse de l'évolution des publics accueillis en France services (âge, sexe, autonomie numérique). Source : Plateforme France services

La France services accueille un public majoritairement « senior » en raison de la structure démographique du territoire. Le public jeunes reste très peu représenté. Les usagers accueillis sont pour la plupart en difficulté avec le numérique : sur les usagers qui viennent de manière spontanée, 90% d'entre eux seraient complètement accompagnés par nos agents lors de la réalisation de la démarche. Seuls 3% des usagers sont en autonomie totale. Peu d'usagers participent à la réalisation de la démarche, même en utilisant par moments le clavier et/ou la souris (5%).

Répartition par tranche d'âge des usagers



Répartition par sexe des usagers (en pourcentage) ①



• **Fréquentation par commune de résidence. Source : Plateforme France services**

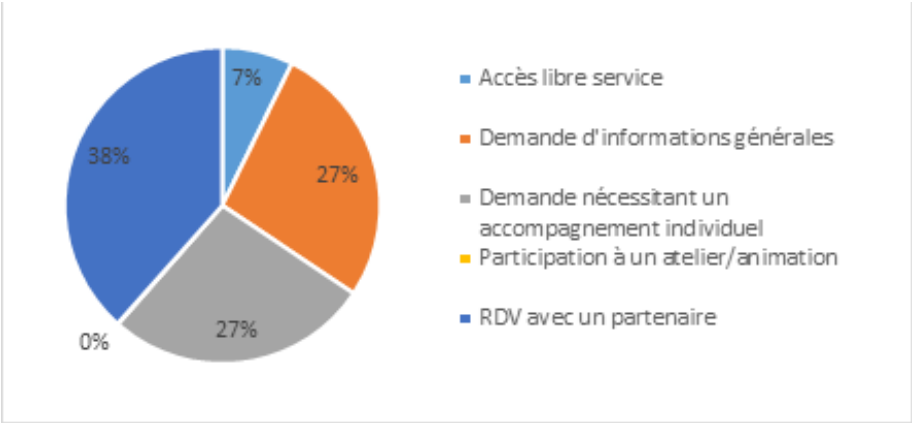
Les habitants de la commune d’implantation de la France services représentent un peu plus de la moitié du public accueilli. 81% des demandes concernent des habitants de la CCOV (-3points par rapport à 2022) et 87% des demandes concernent du département des Vosges (- 4 points). 345 demandes viennent d’autres départements. 11% ont une provenance non renseignée.

COMMUNES DE RÉSIDENCE DES USAGERS		
Nom de la commune	Nombre	%
Commune de Neufchâteau	8502	50
Commune de Liffol-Le-Grand (relais France Services)	1184	7
Commune de Châtenois	471	3
Commune de Coussey (relais France Services)	391	2
Total		100%

• **Principaux motifs de venue et canaux de prise de contact. Source : Plateforme France services**

Le motif de venue le plus représenté est celui des rendez-vous avec les partenaires de la France Services pour 38%. La FS Neufchâteau dénombre 6 575 RDV partenaires sur son site en 2023 (5907 en 2022). Ce chiffre est en constante augmentation.

Neufchâteau, sous-préfecture du Département, accueille beaucoup de permanences de partenaires du fait de son positionnement géographique (éloignement de la Préfecture et des principaux centres-administratifs) et de son rôle de centralité sur l’Ouest du Département. 27% des personnes demandent des informations d’ordre général (contact téléphonique pour informations sur les services proposés). L’accompagnement personnalisé concerne également 27% des demandes.



La proportion d’usagers qui appellent de manière spontanée est identique à l’an dernier (30%). La part des visites spontanées a augmenté de 8 points par rapport à 2022. La proportion de personnes qui viennent sur RDV est également à 30%. Par rapport à 2022, on note une augmentation des demandes à la France Services (+5%). La demande augmente tous les ans.

• TYPOLOGIE ET ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ

L'activité est importante toute l'année. Nous constatons une légère baisse des demandes en fin d'année (fermeture 1 semaine). En période estivale, la baisse est moins marquée qu'à Châtenois. L'activité a été très importante en mai et juin, du fait des déclarations de biens immobiliers imposées par la DGFIP.



Top des demandes :

L'activité est importante toute l'année. Nous constatons une légère baisse des demandes en fin d'année (fermeture 1 semaine). En période estivale, la baisse est moins marquée qu'à Châtenois. L'activité a été très importante en mai et juin, du fait des déclarations de biens immobiliers imposées par la DGFIP.

- CAF (caisse d'allocations familiales)
- DGFIP (impôts)
- CARSAT (retraites)
- Démarches ANTS (identité, immatriculation, permis)

• Satisfaction des usagers

La FS NEUFCHATEAU est équipée d'une borne de satisfaction. Les rapports mensuels sont satisfaisants avec plus de 95% d'utilisateurs qui recommandent ce service.

Les éléments financiers France Services Neufchâteau

Les dépenses de fonctionnement de l'année 2023 s'élèvent à 74 980€ (69 551€ en 2022).

Les recettes s'élèvent à 61 717€ (46 246€ en 2022) grâce à la participation sur une année pleine du CD (21 000€ et une augmentation de 5000€ du fonds inter opérateurs, soit 35 000€ pour le FNADT et le FIO)

Le prévisionnel de fonctionnement 2024 s'élève à près de 92 000€ (+9000€ sur les charges de bâtiment facturées en N+1).

France services Châtenois en 2023

Ce service est une compétence de la Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien. La France Services de Châtenois a été labellisée le 01 juillet 2021. Une convention d'engagement a été signée par l'ensemble des partenaires France Services.

6 Rue des Halles (Étage du Pôle des services) - 88170 CHÂTENOIS

Lundi : 9h00 à 12h30 et 14h00 à 18h00

Mardi et mercredi : 9h00 à 12h30

Jeudi : 9h00 à 15h00 (sans interruption)

Vendredi : 9h00 à 12h30

Sur RDV : le 1er samedi du mois et le jeudi de 12h00 à 14h00

Tel : 03.72.60.05.10

Mail : franceserviceschatenois@ccov.fr



Les moyens humains

L'accueil des usagers est assuré, en 2023, par 2 agents qui ont suivi les formations obligatoires et qui se forment régulièrement aux nouveautés des sites dématérialisés.

Alexandre : agent CCOV

Isabelle : agent familles rurales (mutualisation avec Mobilité Solidaire) – départ en 2024

Un quatrième agent CCOV Sabrina THIERY renforcera le service en 2024.

Les partenaires

Les partenaires présents physiquement à la France Services Châtenois sont les suivants :

- L'association Intermédiaire de Neufchâteau
- La Mission Locale de la Plaine des Vosges
- Les Jardins de Pleuvezain
- La DGFIP
- Le CALPACT
- Le Conseil Départemental des Vosges
- Le conciliateur de justice
- La Fédération Médico-Sociale (selon besoin)
- La MSA (selon besoin)
- L'ANPA (tous les derniers vendredis du mois)

Un bureau est également à la disposition permanente de l'ADMR de Châtenois, ce qui permet de réguliers échanges notamment pour l'accès au droit des personnes fragiles.

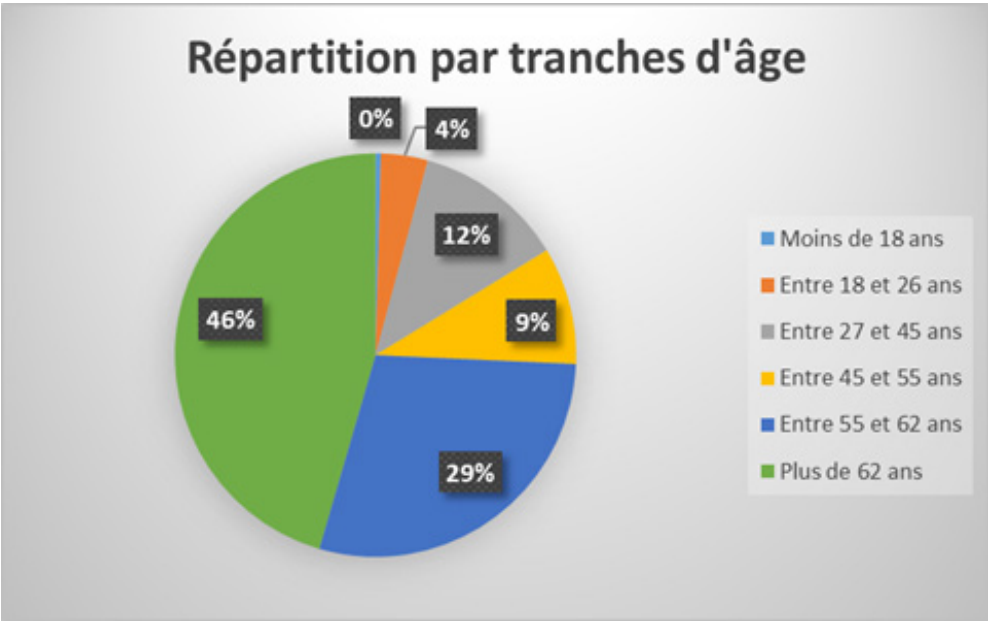
Un partenariat étroit entre l'association Familles Rurales pour son projet de mobilité solidaire et la CCOV a été noué.

Les statistiques 2023 France Services Châtenois

FS Châtenois : 4 684 demandes dont 534 RDV partenaires (3 702 en 2022)

• **Typologie et analyse de l'évolution des publics accueillis en France services (âge, sexe, autonomie numérique). Source : Plateforme France services**

La France services accueille un public majoritairement « senior » en raison de la structure démographique du territoire. Néanmoins, le public jeunes reste représenté avec 4 % de moins de 26 ans, pouvant s'expliquer par les permanences missions locales sur le site. Les usagers accueillis sont pour la plupart en difficulté avec le numérique. Peu d'usagers participent à la réalisation de la démarche, même en utilisant par moments le clavier et/ou la souris.



• **Fréquentation par commune de résidence. Source : Plateforme France services**
Les habitants de la commune d’implantation de la France services représentent un peu plus de la moitié du public accueilli. De nombreux usagers viennent de communes voisines à l’EPCI.

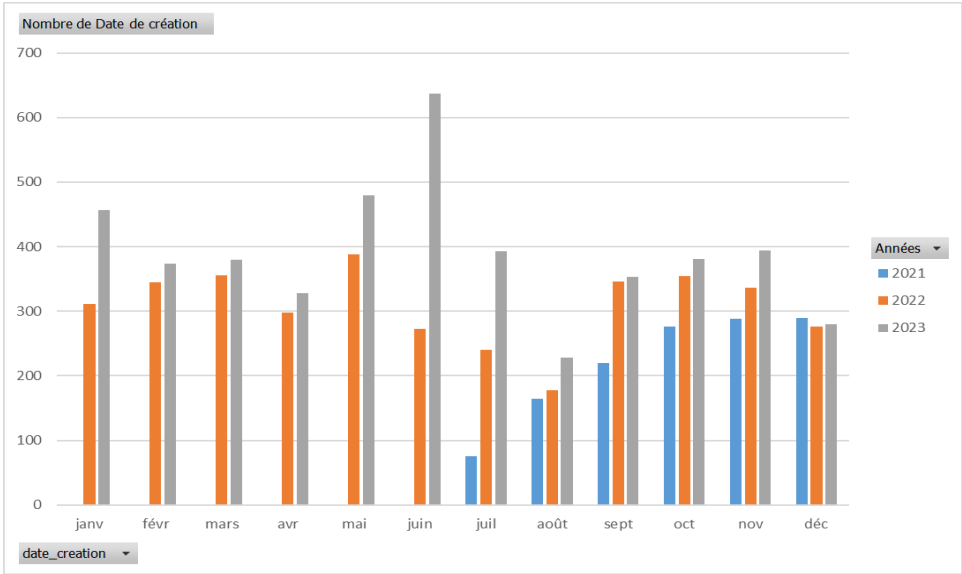
COMMUNES DE RÉSIDENCE DES USAGERS		
Nom de la commune	Nombre	%
Châtenois	2457	52%
Gironcourt-sur-Vraine	239	5%
Rouvres-la-Chétive	182	4%
La Neuveville-sous-Châtenois	180	4%
Neufchâteau	139	3%
Autres communes du département	455	10%
Total	4684	100%

• **Principaux motifs de venue et canaux de prise de contact. Source : Plateforme France services**
L’accompagnement aux démarches numériques est largement représenté. Une majorité des usagers se rendent directement en France services de manière spontanée (70%) afin de réaliser une démarche, 13% par téléphone, 9% sur RDV. La FS Châtenois dénombre 534 RDV partenaires sur son site en 2023 (490 en 2022).



• **TYPOLOGIE ET ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ**

Nous notons une réelle augmentation de l'activité de mai à juin en raison des déclarations obligatoires des biens immobiliers pour le compte de la DGFIP. Au total, les agents France services ont réalisé près de 4684 démarches en 2023 (contre 3702 démarches en 2022). La France services réalise en moyenne plus de 95 accompagnements hebdomadaires (24h d'ouverture).



Les thématiques les plus fréquentes sont liées aux démarches DGFIP avec l'annonce de la déclaration obligatoire des biens immobiliers, puis l'ANTS et la CNAV/CARSAT pour des dossiers de retraite.

THÉMATIQUES LES PLUS TRAITÉES			
Top	Thématique	Partenaire	Nombre
1		DGFIP	590
2		Intérieur/ANTS	502
3	Retraite personnelle	CNAV / CARSAT	467
4		CAF	268

• **Satisfaction des usagers**

La FS CHATENOIS n'est pas équipée d'une borne de satisfactions. Mais les retours des usagers sont très satisfaisants tant sur les réponses apportées par l'animateur que sur l'agencement du bâtiment et la qualité du matériel. 94 % des demandeurs ont pu finaliser avec les agents leurs démarches en un seul accompagnement (80% en 2022). 3 % d'entre eux devront revenir en France services pour un second rendez-vous (démarche en plusieurs temps type CARSAT, etc...) contre 15 % en 2022 et moins de 1 % finaliseront leur dossier en autonomie (5% en 2022).

Les éléments financiers France Services Châtenois

Les dépenses de fonctionnement de l'année 2023 s'élèvent à 57 305€ (39 631€ en 2022).
Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 45 901€ (39 315€ en 2023).
Le prévisionnel de fonctionnement 2024 s'élève à près de 58 262€.

04

CHAPITRE 4 : **Mobilités**

ELABORATION D'UN PLAN DE MOBILITÉ SIMPLIFIÉ ET D'UN SCHÉMA DES MOBILITÉS DOUCES

En lien avec la prise de compétence d'organisation de la mobilité au 1er juillet 2021, et conformément à la loi LOM, la CCOV doit assurer la planification, le suivi et l'évaluation de sa politique de mobilité en y associant notamment l'ensemble des acteurs concernés.

Pour cela, la CCOV a lancé en novembre 2021 l'élaboration d'un Plan de Mobilité Simplifié (PdMS) ainsi que sa déclinaison en un schéma des mobilités douces. Ces deux documents de planification stratégiques doivent permettre au territoire de se doter d'une stratégie de mobilité et d'un plan d'actions adaptées aux besoins de la population.

L'année 2023 a vu se terminer cette étude et la restitution du travail réalisé et ce sont 18 actions qui ont été programmées. Entre novembre 2021 et mars 2023, une concertation a été mise en place durant chacune des quatre phases d'élaboration.

Ainsi le Plan de Mobilité Simplifié et le schéma des mobilités douces ont été validés le 14 mars 2023 par le conseil de communauté.

Le Plan de Mobilité Simplifié (PdMS) ainsi que sa déclinaison en un schéma des mobilités douces a été approuvé par délibération du Conseil de communauté du 27 septembre 2023.

Durant cette phase d'approbation du PdMS, le document a été soumis pour avis aux collectivités concernées (conseils municipaux, départementaux et régionaux, AOM limitrophes) puis à la population à travers une procédure de consultation publique qui s'est tenue du 24 juillet 2023 au 21 août 2023.

MOBILITÉ

Plan de mobilité simplifié et schéma des mobilités douces : une stratégie en faveur des mobilités adoptée

Lié à la prise de compétence d'urbanisation des motifs au 1er juillet 2021, l'élaboration par le COOV d'un plan de mobilité simplifié est une première dans le département des Vosges. De manière volontaire, l'intercommunalité a souhaité se doter de ce document de planification afin d'établir sa stratégie en matière de motifs et ainsi répondre aux besoins des habitants et des visiteurs. Sa conclusion en un schéma directeur (politique de développement du v



quoréens] permet la mise en place d'une seconde planification stratégique autour des déplacements.

Après avoir réalisé un état des lieux actualisé de l'offre et de la demande, tous modes en identifiant les forces et faiblesses du territoire pour chaque composante de la mobilité, un travail de co-construction a été engagé en novembre 2021 avec les élus, les acteurs locaux et institutionnels, ainsi que la population. Le plan ainsi travaillé a fait l'objet d'une mise à disposition en concertation auprès des parmenaisiens.

Des contributions ont été reçues en 2022.

Le plan d'actions :

Un programme de 18 actions a été approuvé le 27 septembre 2023 par le conseil communautaire en réponse aux enjeux territoriaux soulevés durant l'étude. Celui-ci prévoit d'agir en matière d'itinéraires prioritaires pour les déplacements motorisés doux, de mise en place de service de location de moyen et langage durés de vélos à assistance électrique, de création d'aires de covoiturage aux abords des axes structurants, ou encore d'expérimenter la mise en place de vélos en autoparcage.



→ Zoom sur 2 de ces actions :

- Développer service de location de moyennine et longue durée de VAE (Vélo à Assistance Électrique) : l'objectif est d'offrir aux habitants une offre alternative à l'automobile en leur permettant de tester l'usage d'un VAE avant une acquisition. Le durée de location pourrait s'échelonnner d'1 à 12 mois par exemple, la collectivité pourrait inclure aussi des petits équipements (particules peintures...) proposer une diversification du parc (belle cargo, tricycle...). De plus une partie du parc (une vingtaine de vélos en phase de démarrage) pourrait être réservée aux personnes non motorisées en insertion professionnelle.

- * Créer un réseau d'aires de couverture aux abords des aires structurantes : afin de diminuer l'auto-stopisme (circuler sans une automobile), notamment pour les trajets domicile-travail, il est proposé de créer de nouvelles aires de couverture sur le territoire, pour cette pratique en plein essor. A terme il est envisagé la création de 4 nouvelles aires structurantes au niveau des points de convergences et l'amélioration de la signalisation de cinq aires secondaires de proximité sur des

Le plan de recherche est à retrouver sur le site internet de la CCQM : www.ccoq.be/chemin/chemin.htm ou de contacter directement le correspondant.


**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**
Le Décret


**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**
Le Décret


**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**
Le Décret

La Région
Grand Est

L'Ouest vosgien adopte le premier Plan de mobilité simplifié des Vosges

Dans une démarche volontariste, la communauté de communes de l'Ouest vosgien (CCOV) a souhaité se doter d'un document de planification afin d'établir sa stratégie en matière de mobilité et répondre ainsi aux besoins des habitants et des visiteurs. Cinq actions principales jalonnent sa feuille de route.

Dans un contexte où la ville chef-lieu d'arrondissement attend toujours que la SNCF respecte ses engagements et donc le retour, en gare de Neufchâteau, des liaisons ferroviaires vers le sud de la France, la communauté de communes de l'Ouest vosgien vient d'élaborer le tout premier plan de mobilité simplifié du département. Celui-ci est le fruit d'un travail de co-construction initié en novembre 2021 avec les élus, les acteurs locaux et institutionnels et la population.

Concrètement, outre un diagnostic faisant apparaître, entre autres, une perception négative (à plus de 70 %), de l'offre de transport collectif, il a été décidé de travailler au

tour de cinq axes.

La mise en œuvre d'itinéraires prioritaires définis dans le Schéma des mobilités douces en cours constitue un premier objectif. L'idée est de sécuriser et développer la pratique du vélo au quotidien pour faire du mode cyclable une alternative crédible à l'automobile pour les déplacements de courtes distances.

319 km cyclables à créer

En effet, trois actifs sur dix travaillent au sein même de leur commune de résidence. Mais 2 % seulement de ces déplacements intracommunaux sont effectués à vélo et 26 % à pied.

Toutefois, il n'existe quasiment pas d'aménagements cyclables sur le territoire. Un maillage de 319 km a donc été imaginé pour un montant évalué à 7,7 M€. La CCOV envisage également d'aider à l'implantation d'une association, structurée relais pour la promotion et la mise en œuvre de certains volets de la politique cyclable portée par la collectivité. Développer un service de location de moyenne et longue durée.



Il est question de restructurer la ligne existante du Néobus afin de répondre au mieux aux habitants de Neufchâteau. Photo Olivier Jorba

rée de vélos électriques à destination des habitants a également été acté. Autour de 250 € par an ?

Revitaliser Néobus et la... gare

Par ailleurs, il est aussi question de restructurer la ligne existante du Néobus afin de répondre au mieux aux habitants.

de Neufchâteau. Une offre actuellement peu lisible qui concerne moins de 8 000 montées annuelles. Il s'agit de substituer le fonctionnement en boucle pour un fonctionnement en ligne et mettre fin aux services partiels, les arrêts seraient réorganisés selon leur fréquentation actuelle et les lignes de dessertes et les bou-

res permettraient une arrivée à l'hôpital avant 9 h et avant 14 h.

Enfin, des discussions doivent être engagées avec la Région afin de renforcer l'offre et améliorer la qualité de services de la ligne TER Nancy/Dijon d'une part ; renforcer et optimiser l'offre de services des lignes Fluo d'autre part. Aménager la gare de Neufchâteau en véritable pôle d'échange multimodal et développer des points de rencontre des mobilités sur les pôles dits secondaires.

Tendre vers une utilisation partagée et vertueuse de l'automobile en créant une douzaine d'aires de covoiturage aux abords des axes structurants sur le territoire constitue un autre objectif. Il s'agit aussi d'expérimenter une ligne de covoiturage dynamique entre la CCOV et la communauté de communes Mirecourt-Dompaire. Le dernier axe concerne le développement d'un garage solidaire, avec location multimodale à vocation sociale à l'échelle globale du territoire.

• Olivier Jorha



Cette approbation marque la fin d'une réflexion qui aura duré 24 mois, mais est aussi le point de départ de la mise en œuvre opérationnelle du PdMS afin d'organiser, de développer et diversifier les offres de mobilité alternative à ses habitants et visiteurs

SERVICE DE TRANSPORT URBAIN – NEOBUS

Depuis le 1er juillet 2021, en lien avec la prise de compétence d'organisation de la mobilité, la Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien a repris le service de transport urbain « NEOBUS » préalablement organisé par la municipalité de Neufchâteau.

L'exécution de ce service a été confié pour l'année 2022 à la société SADAP SA pour un montant de 75 520 € H.T.

En complément des actions menées en 2021, la CCOV s'est attachée durant l'année 2023 à continuer d'améliorer la qualité de ce service. Pour cela, de nouvelles actions ont été entreprises :

- Adoption d'un règlement intérieur ;
- Mise en place de la gratuité pour les enfants accompagnés de moins de 6 ans ;
- Réalisation d'un audit de satisfaction auprès des usagers.

En 2023, le NEOBUS a transporté 9335 passagers, soit une moyenne mensuelle de 778 passagers. La fréquentation a augmenté de près de 10% par rapport à l'année 2022.

Par ailleurs, une étude de restructuration et d'optimisation du service de transport urbain NEOBUS a été lancée en 2023. Le prestataire, la société TRANSAMO d'ISSY LES MOULINEAUX a pour mission d'étudier :

- La restructuration et l'optimisation du réseau (itinéraire et horaires) ;
- L'amélioration des équipements et services du réseau ;
- La définition d'une nouvelle politique de tarification ;
- L'élaboration d'un dossier de consultation des entreprises en vue du lancement d'un marché pluriannuel.

La première phase d'état des lieux a été réalisée et présentée fin septembre 2023.

AIDE À L'ACQUISITION D'UN VÉLO À ASSISTANCE ELECTRIQUE

Depuis 2015, la CCOV soutient financièrement l'acquisition d'un Vélo à Assistance Electrique (VAE).

En date du 12 avril 2023, le conseil communautaire a approuvé la reconduction de ce dispositif pour la période du 1er mai au 31 décembre 2023 en octroyant, soit une subvention de 100 € forfaitaire pour les personnes dont le revenu fiscal de référence (RFR) par part est inférieur ou égal à 14 089 €, soit 300 €, dans la limite de 25% du montant TTC du VAE, si le revenu fiscal de référence du foyer est également inférieur ou égal à 22 777 €.

Durant l'année 2023, la Communauté de Communes a ainsi subventionnée l'acquisition de 24 VAE sur 15 communes du territoire, pour un total de 5 425 € de subventions versées et 47 172 € T.T.C. de matériels acquis exclusivement auprès de commerçants implantés sur le territoire communautaire.

Au-delà de l'aspect financier, ce programme a largement permis la diffusion de la pratique quotidienne du vélo sur le territoire. Pour preuve, 84% des bénéficiaires des aides n'auraient pas fait l'acquisition d'un VAE sans ce dispositif et 46% des acheteurs ont déclaré vouloir utiliser le VAE pour effectuer des déplacements domicile-travail et pour faire leurs courses.



SOUTIEN À LA PLATEFORME DE MOBILITÉ SOLIDAIRE

La plateforme de mobilité solidaire portée par l'association Familles Rurales de Châtenois a été créée le 1er septembre 2023. Cette solution de mobilité est destinée aux habitants du territoire de la CCOV ayant des ressources financières limitées. Ce service a pour objectifs principaux de :

- Proposer des solutions de mobilité adaptée aux besoins d'un public sociologiquement et financièrement fragile ;
- Favoriser le lien social en faisant appel à des conducteurs bénévoles sensibles aux relations humaines ;
- Contribuer à la cohésion sociale et territoriale en favorisant les échanges entre habitants.

En 2023, grâce à une équipe de 25 conducteurs bénévoles, le dispositif a permis à 73 bénéficiaires d'effectuer 750 trajets, dont 332 d'ordre médical, pour un total de 37 443 kms. C'est 23 % de transport supplémentaires réalisés.

Par le biais de sa compétence en matière d'organisation des mobilités, la CCOV soutient financièrement et matériellement l'association Familles Rurales dans le fonctionnement de cette plateforme. A ce titre, en 2023, la Communauté de Communes a apporté une aide de 10 000 € sur un coût global de 36 750 €. De plus, l'intercommunalité a mis à disposition de l'association un bureau dans le bâtiment de France Services à Châtenois.



AIDES AU TRANSPORT

Le dispositif d'aide au transport a été mis en place en 2020 en remplacement de la mise à disposition du bus intercommunal aux écoles et associations du territoire.

Pour les établissements scolaires d'enseignement primaire, le montant de cette aide est lié à l'effectif de l'école à raison de 60€ par tranche de 10 élèves. Cette aide vise à encourager les sorties pédagogiques et à permettre à l'ensemble des établissements de bénéficier d'un soutien financier de manière équitable, sans contrainte de date ni d'amplitude horaire.

Les associations du territoire ont quant à elles la possibilité de bénéficier d'une aide d'un montant de 100€, budget max de la collectivité/an à 2500€, réduit au moment de l'explosion des coûts énergétiques à 500€/an soit 5 associations.

Cas particulier : Le montant alloué aux ALSH agréés (communaux ou associatifs) est de 300€/an.

Pour la période de septembre 2022 à juin 2023, le dispositif a contribué à la réalisation de 56 sorties dont 52 scolaires, 3 sorties organisées par des associations et une sortie d'un ALSH pour un montant total de subventions attribuées de 10 827 €.